

Action en soutien aux priorités stratégiques de l'Autorité fédérale

AP/12/27

« Adaptation de la Politique de l'Enseignement pour l'Ecole  
royale militaire de Belgique aux évolutions de la Politique  
Européenne de Sécurité Commune »

Sylvain PAILE, chercheur, sous la direction du Pr. Quentin MICHEL (Université de Liège)

Remerciements :

Nos remerciements au service de la programmation de la Politique Scientifique Fédérale et à l'Ecole royale militaire ainsi qu'au comité d'accompagnement de ce programme de recherche pour leur soutien : Mme Zakia Khattabi (SPP), Colonel Administrateur militaire Jean Marsia (DEAO, ERM), Lieutenant-colonel Michel Dirickx (Recherche scientifique, ERM), Lieutenant-colonel Peter Lodewyckx (Planification et programmation, ERM), Professeur Tanguy de Wilde d'Estmaël (UCL), Professeur Eric Remacle (ULB), Professeur Alain Schoon (FUCaM).

Notre gratitude à l'Ecole royale militaire de Belgique pour l'engagement dont son personnel a fait preuve au long de l'étude et pour ses conseils éclairés.

Nos sincères considérations pour les institutions et les personnels partenaires de l'étude pour leur accueil et leur patience : Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, Université de la Bundeswehr de Munich, Académie Militaire du Portugal, Académie Militaire de Lituanie, Université Nationale de Défense de Roumanie, Université Nationale de Défense de Finlande, Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union européenne, Collège Européen de Sécurité et de Défense, Ministère de la Défense de la République Française, Commission européenne DG « Education et Culture », Secrétariat de la Présidence Benelux du Processus de Bologne.

Au Pr. Giuseppe Caforio (Université de Turin) et au Dr. Alex Alber (Université de Saint-Quentin-en-Yvelines) pour leurs précieux conseils.

Au Département de Sciences Politiques de l'Université de Liège et à l'Unité d'Etudes Européennes du Professeur Quentin Michel

A tous les intervenants qui ont collaboré à titre personnel à cette étude et à la réussite de sa démarche.

A Virginie, Adrien, nos familles et nos proches qui ont suivi cette étude de plus près qu'ils auraient pu le penser.



Le présent rapport est le résultat d'une recherche effectuée dans le cadre du programme '*Action en soutien aux priorités stratégiques de l'autorité fédérale*' mis en oeuvre et financé par le SPP Politique scientifique, en appui à la politique de l'Ecole royale militaire.

Ce programme est conçu pour répondre rapidement et efficacement aux besoins des départements de l'Autorité fédérale pour des actions de recherche ciblées d'une durée déterminée (6 mois à 1 an) et/ou des actions d'investigation concernant des domaines stratégiques. Il s'agit d'une action "horizontale", elle est ouverte aux projets de recherche au sein des différents thèmes de politique mis en avant dans le cadre des décisions gouvernementales.

Ce présent rapport, délivré par l'équipe de recherche en accord avec le comité de suivi de ce programme a été largement diffusé au sein des ministères européens de la Défense et a été utilisé et relayé par la Présidence française de l'Union européenne et le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne dans le cadre de l'initiative pour la création d'un « Erasmus militaire ».

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>Chapitre 1 – Réflexions sur les développements de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense</b> .....	11
<b>I. Des exemples de formation à une culture commune européenne</b> .....	11
<b>1 Les institutions de formation initiale : établissements d’enseignement supérieur</b> .....	11
<b>2 Les exemples d’efforts transnationaux de formation des officiers</b> .....	15
<b>II. Une maturation historique et politique</b> .....	19
<b>1 Une difficile émergence</b> .....	19
<b>2 Les missions de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense</b> .....	21
<b>3 Les instruments de réalisation de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense</b> .....	22
<b>4 Une politique du consensus</b> .....	23
<b>5 Perspectives de développement de la PESD</b> .....	25
<b>5.1 Développement textuel</b> .....	25
<b>5.2 Les missions de la PSDC</b> .....	25
<b>5.3 Une affirmation de sa spécificité</b> .....	26
<b>5.4 Une nouvelle motivation</b> .....	26
<b>5.5 Entretien l’effort capacitaire</b> .....	26
<b>5.6 Le lien avec la Politique Etrangère et de Sécurité Commune</b> .....	27
<b>III. L’émergence d’une « culture PESD », un référentiel commun ?</b> .....	27
<b>1 L’approche politico-juridique des « valeurs » de la PESD</b> .....	27
<b>2 L’approche sociologique</b> .....	31
<b>IV. PESD et éducation des officiers militaires : un échange « win-win » ?</b> .....	32
<b>Chapitre 2 – L’Ecole royale militaire de Belgique : au cœur des réalités européennes</b> .....	36
<b>I. Situation et organisation de l’Ecole royale militaire</b> .....	36
<b>II. Un enseignement académique moderne</b> .....	39
<b>1 Calendrier de l’enseignement</b> .....	40
<b>2 Intégration du Processus de Bologne</b> .....	41
<b>3 Le contenu de l’enseignement académique de l’ERM</b> .....	42
<b>4 L’enseignement de l’Ecole royale militaire et les langues</b> .....	43
<b>4.1 Enseignement des langues</b> .....	43
<b>4.2 Enseignement en langues</b> .....	44
<b>5 Une culture de la qualité</b> .....	45
<b>5.1 La recherche à l’ERM</b> .....	45
<b>5.2 Le service qualité (AQKZ)</b> .....	46
<b>III. Une ouverture européenne</b> .....	47
<b>1 Les échanges avec des institutions militaires</b> .....	48
<b>2 Les échanges civils Erasmus-Socrates</b> .....	49
<b>3 La recherche et l’enseignement</b> .....	49
<b>4 La participation à des forums des écoles et académies</b> .....	50

<b>IV. Les défis de l'eupéanisation de l'ERM</b> .....	51
<b>Chapitre 3 – Vers une familiarité européenne des formations initiales des officiers</b> .....	<b>54</b>
<b>I. Conceptions de l'éducation européenne des officiers</b> .....	54
<b>1 Approche doctrinale des systèmes nationaux de formation d'officiers</b> .....	54
<b>2 Etude comparée : démarche scientifique</b> .....	57
<b>II. Les systèmes européens de formation de base des officiers militaires</b> .....	58
<b>1 Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC)</b> .....	58
<b>1.1 Le contexte de la formation</b> .....	58
<b>1.2 L'enseignement</b> .....	60
1.2.1 Les questions européennes.....	60
1.2.2 L'utilisation de l'anglais.....	60
1.2.3 La politique de coopération.....	61
<b>2 L'Université de la Bundeswehr de Munich (UBw)</b> .....	61
<b>2.1 Le contexte de formation</b> .....	61
<b>2.2 L'enseignement</b> .....	62
2.2.1 Les questions européennes.....	62
2.2.2 L'utilisation de l'anglais.....	63
2.2.3 La politique de coopération.....	63
<b>3 L'Académie Militaire du Portugal (AM)</b> .....	64
<b>3.1 Le contexte de formation</b> .....	64
<b>3.2 L'enseignement</b> .....	65
3.2.1 Les questions européennes.....	65
3.2.2 L'utilisation de l'anglais.....	65
3.2.3 La politique de coopération.....	66
<b>4 L'Académie Militaire de Lituanie (MAL)</b> .....	66
<b>4.1 Le contexte de formation</b> .....	66
<b>4.2 L'enseignement</b> .....	67
4.2.1 Les questions européennes.....	67
4.2.2 L'utilisation de l'anglais.....	68
4.2.3 La politique de coopération.....	68
<b>5 L'Université Nationale de Défense de Roumanie (NDU)</b> .....	69
<b>5.1 Le contexte de formation</b> .....	69
<b>5.2 L'enseignement</b> .....	70
5.2.1 Les questions européennes.....	70
5.2.2 L'utilisation de l'anglais.....	70
5.2.3 La politique de coopération.....	71
<b>6 L'Université Nationale de Finlande (FNLU)</b> .....	71
<b>6.1 Le contexte de formation</b> .....	71
<b>6.2 L'enseignement</b> .....	73
6.2.1 Les questions européennes.....	73
6.2.2 L'utilisation de l'anglais.....	73
6.2.3 La politique de coopération.....	74
<b>Chapitre 4 – Synthèse des facteurs favorables et obstacles à l'intégration croissante des cursus</b> .....	<b>75</b>
<b>I. Les calendriers</b> .....	75
<b>1 La durée de la formation</b> .....	75
<b>2 Les termes de la formation</b> .....	77
<b>3 Le mémoire de fin d'études</b> .....	78
<b>4 La question de l'entraînement militaire</b> .....	78

II.	L'utilisation de l'anglais .....	79
III.	Les cultures de coopération .....	80
IV.	L'académisation des cursus observés : dynamique de convergence .....	82
<b>Chapitre 5 – Perspectives et projets de mise en réseau des processus éducatifs nationaux..... 84</b>		
I.	Accroître la « <i>readiness</i> » de l'Ecole royale militaire à l'ouverture européenne des formations.....	84
1	Accueillir les cultures européennes de défense .....	84
2	Diffuser une culture de défense européenne .....	86
2.1	<i>Echelle bilatérale</i> .....	86
2.2	<i>Echelle multilatérale</i> .....	88
II.	<i>Projections expérimentales de l'intégration européenne des cursus de formations initiales</i> .....	89
1	Les projets de la Présidence française de l'Union européenne.....	89
1.1	<i>L'axe politique</i> .....	89
1.2	<i>L'axe individuel</i> .....	90
1.3	<i>La préparation et la négociation de ce cadre</i> .....	91
2	Contribution de l'étude au développement du concept d' « Erasmus militaire » .....	92
2.1	<i>Appréhension de l'ensemble</i> .....	92
2.2	<i>La formation militaire</i> .....	92
2.3	<i>La langue</i> .....	93
2.4	<i>Les ingénieurs</i> .....	93
2.5	<i>La participation d'un public civil</i> .....	94
2.6	<i>L'organisation du diplôme</i> .....	94
2.7	<i>La question de la structure directrice</i> .....	96
<b>CONCLUSION</b> .....		<b>97</b>
<b>ANNEXES</b> .....		<b>100</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....		<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

## INTRODUCTION

*« Si vis pacem, para bellum »*

De même que le processus d'intégration européenne des politiques nationales a pu influencer sur l'enseignement au sein des institutions civiles, notamment quant à leur degré d'ouverture, l'émergence de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) est un facteur de dynamisme pour les politiques de l'enseignement au sein des écoles, académies et universités de formation de base et continue des officiers des forces armées. Ainsi, l'impulsion politique alliée à la pro-activité de ces institutions a pu amorcer une mutation sur le fond et la forme des cursus de formation d'officiers.

Le discours prononcé par le Haut Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) de l'Union européenne, Javier Solana<sup>1</sup>, à l'occasion de l'inauguration de l'année académique 2004-2005 de l'Ecole royale militaire de Belgique illustre à ce titre, les motivations idéologiques de telles restructurations : « Les officiers belges de demain ont une double tâche, en tant que Belges sans doute, mais aussi en tant que représentants de nos valeurs et de nos idéaux européens. C'est ici, dans cette Ecole et cet Institut qu'ils doivent apprendre et ultérieurement approfondir leur métier d'officiers, mais désormais c'est aussi ici qu'ils doivent apprendre le rôle qui est le leur dans la défense de l'Europe et dans la promotion d'un monde plus juste ». Ces propos suggèrent que l'apprentissage de l'Europe de la défense par les officiers doit dépasser la seule transmission des savoirs académiques afférents à ce thème. Une acculturation par la transmission de valeurs, d'aptitudes et d'attitudes est également nécessaire.

La Direction de l'Enseignement académique de l'Ecole royale militaire de Belgique a décidé, en conséquence, de proposer à la Politique scientifique fédérale une action en soutien aux priorités stratégiques de l'autorité fédérale concernant la dimension européenne de l'enseignement délivré aux futurs officiers en formation au sein de l'institution, afin d'en

---

<sup>1</sup> Javier Solana, « Résumé de l'intervention de M. Javier Solana, Haut – Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne, à l'occasion de l'attribution du brevet Honoris Causa et de l'inauguration de l'année académique de l'Ecole royale militaire et de l'Institut Royal Supérieur de Défense », Bruxelles 6 octobre 2004, p.6. Disponible : [http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article\\_3874\\_en.htm](http://www.europa-eu-un.org/articles/en/article_3874_en.htm) (vérifié le 22/04/08).

dégager une stratégie visant à appréhender le défi de l'émergence de la politique européenne de défense. Le 1er avril 2007 commençait alors la recherche en soutien à des priorités stratégiques de l'autorité fédérale belge, encadrée par la Politique scientifique fédérale et intitulée « Adaptation de la Politique de l'Enseignement pour l'Ecole royale militaire (ERM) à l'évolution de la Politique Européenne de Sécurité Commune ». Les objectifs de cette étude, définis par l'ERM, sont :

- l'analyse de l'ouverture internationale actuelle de l'Ecole,
- l'analyse des aspects de la demande que l'Union européenne pourrait formuler à l'ERM en termes d'ouverture européenne, notamment à partir du discours de M. Solana,
- l'évaluation de l'offre de formation spécifique de l'ERM à cette demande, au regard des moyens actuellement mis en œuvre au sein de sa politique de l'enseignement,
- l'élaboration d'une prospective qui permettrait à l'ERM de s'adapter au mieux à l'évolution future de la PESD,
- une analyse de l'opportunité de créer un réseau européen d'institutions d'enseignement de niveau universitaire répondant à la demande, en réfléchissant notamment à l'éventuelle création de formations européennes spécifiques aux besoins de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) et de la PESD.

La qualité de l'enseignement de l'ERM est reconnue dans l'enseignement supérieur dispensé en Belgique. Son inscription dans le Processus de Bologne et son orientation vers les programmes Erasmus-Socrates — l'ERM a signé sa charte universitaire Erasmus en décembre 2005 — constituent une étape supplémentaire pour son intégration au niveau européen. Elle coopère d'ores et déjà avec des institutions européennes d'enseignement supérieur civil et militaire. Elle a l'ambition de contribuer à la mise en place d'une synergie européenne entre les écoles militaires, navales et de l'air, qui dispensent un enseignement de même niveau. Elle compte, pour ce faire, s'appuyer sur la dynamique de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui devrait être mise en œuvre à l'horizon 2010. Par ailleurs, l'ERM a recentré son programme de recherche scientifique sur des pôles d'excellence depuis 2003, répondant ainsi aux objectifs du programme européen en matière de sécurité. De nombreux personnels académiques et scientifiques de l'ERM participent notamment aux premiers travaux de l'Agence Européenne de Défense (AED).



Le traitement de la recherche qui nous a été confiée a obéi à des positionnements et axes de questionnement originaux dans la mesure où les études préexistantes en la matière se situaient le plus souvent dans le champ de la sociologie<sup>2</sup>. C'est au moyen de la science politique que nous avons envisagé les objectifs à atteindre, sans nous éloigner toutefois des préoccupations sociologiques, voire en prenant appui sur les apports de ces méthodes afin de mieux appréhender le sujet.

Cette étude entend contribuer à une compréhension scientifique de l'enjeu de formation des officiers à une culture européenne, enjeu qui, déjà à l'heure actuelle, constitue une préoccupation politique majeure. Notre présent rapport vise à révéler des articulations entre cet environnement politique et les leviers qui sont entre les mains des institutions de formation des officiers. Il vise également à diffuser un regard scientifique sur des enjeux souvent méconnus des publics civils mais majeurs pour la construction de la sécurité européenne. Cette étude pourrait également alimenter la réflexion à l'échelle européenne sur les interactions entre la PESD et les politiques de l'enseignement tant au niveau des institutions directement concernées qu'au niveau de leurs élèves, futurs acteurs de la PESD. Elle pourrait éventuellement concerner des acteurs politiques engagés dans le processus de maturation de cette politique européenne. Bien que naturellement concentrés sur un traitement belge de ces aspects, nous élargirons toutefois notre pensée à un cercle géographique plus large. L'Ecole royale militaire entend prendre part, par son exemple, au dynamisme européen des relations entre institutions de formation de base des officiers militaires. Avec le soutien du monde politique belge, l'Ecole royale militaire, perpétuant sa tradition d'ouverture, se porte volontaire pour que sa politique de l'enseignement apporte de la matière à l'entreprise d'excellence européenne.

Les chapitres qui vont suivre développeront, dans un premier temps, la logique des réflexions sur la Politique Européenne de Sécurité et ses évolutions, qui permet de préciser le contexte de notre recherche : Quelles sont les contingences politiques ou culturelles qui peuvent influencer sur la conduite du processus de formation des officiers ?

---

<sup>2</sup> A ce titre, voir notamment Giuseppe Caforio (ed.), *The European officer : A comparative view on selection and education*, European Research Group on Military and Society, Edizioni ETS 2000; et Alex Alber, *La formation initiale des officiers : Une comparaison européenne*, thèse de doctorat de l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 27 novembre 2007.

Dans un second temps, nous procéderons à une évaluation de la dimension européenne de l'Ecole royale militaire de Belgique à travers l'étude de sa politique d'enseignement et de ses réalisations dans la mise en adéquation de son offre de formation des futurs officiers aux enjeux d'une synergie européenne.

Ensuite, nous mènerons une réflexion sur la convergence européenne des systèmes de formation de base des officiers militaires à partir des entretiens menés par l'équipe de recherche. Le but est de rapprocher conceptuellement les différentes expériences européennes dans ce domaine. A la suite de cette troisième partie, nous synthétiserons les facteurs favorables et les obstacles à l'intégration croissante de ces cursus qui nous seront éventuellement suggérés par l'étude comparative.

Enfin, nous orienterons notre réflexion en direction des perspectives et projets actuels concernant la mise en réseau des processus éducatifs nationaux. Il s'agira alors de dégager les apports scientifiques de notre recherche susceptibles d'alimenter le processus d'intégration des cursus, d'abord à l'échelle de l'Ecole royale militaire, puis à l'échelle européenne.

Il est important de noter que certains des éléments développés dans ce travail exploratoire trouvent leur origine dans des entretiens ou dans la revue de documents « non officiels ». Certaines sources ne sont en effet pas facilement accessibles au chercheur disposant de ressources temporelles et linguistiques limitées, car ces sources sont internes aux institutions, et bien souvent non publiées. Des informations, fournies par des responsables des écoles ou des intervenants engagés dans ce domaine de recherche au cours de présentations, n'ont, par conséquent, pas pu être reproduites dans ce travail. Leur substance est néanmoins retranscrite grâce à l'aimable autorisation de leurs auteurs.

# **Chapitre 1 – Réflexions sur les développements de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense**

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), renommée Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) par l'Article 28 A du Traité de Lisbonne, ouvert à la ratification, constitue le fondement de notre étude. Son approche par le biais scientifique contribue à en dégager les éléments significatifs pour le processus éducatif des futurs officiers militaires européens. Nous observerons tout d'abord les expériences de formation à une culture commune européenne qui peuvent être susceptibles d'englober le public militaire (I). Ensuite, nous établirons une photographie de la PESD et de sa dynamique d'intégration tant du point de vue historique que politique (II) afin d'introduire le débat sur la dimension « culturelle » de la PESD (III). Nous noterons que cette politique européenne et notre problématique éducative sont en étroite corrélation (IV).

## **I. Des exemples de formation à une culture commune européenne**

### **1 Les institutions de formation initiale : établissements d'enseignement supérieur**

La plupart des établissements en charge de la formation initiale des officiers en Europe sont habilités à dispenser un enseignement de niveau supérieur tout en assurant une formation au commandement. Leur mission de formation académique fait déjà l'objet de rapprochements européens : le concept d'eupéanisation des formations supérieures n'est pas nouveau car l'Union européenne, par son pilier communautaire et son pouvoir en matière de libre circulation des personnes a entrepris, depuis une vingtaine d'années déjà, de favoriser la culture de la « diversité », entendue comme concept et valeur.

Les programmes Erasmus-Socrates ont ainsi permis la mobilité d'étudiants de niveau universitaire ainsi que de personnels académiques<sup>3</sup> de 31 pays à l'heure actuelle<sup>4</sup>. Ils sont

---

<sup>3</sup> On estime une moyenne annuelle de 160 000 étudiants et 26 000 enseignants échangés. Environ 5% de l'ensemble des étudiants européens ont été directement concernés. Source : Coordinateur Erasmus, DG « Education et Culture », Commission européenne.

assortis d'une variante nommée « Tempus » concernant les échanges avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

L'Erasmus, tel qu'il est aujourd'hui assimilé dans l'imaginaire collectif européen, est une boîte à outils qui permet aux établissements d'enseignement — de l'éducation supérieure majoritairement — de faciliter les échanges entre eux, et aux étudiants de découvrir une excellence européenne qui sera bénéfique pour leur formation professionnelle et personnelle<sup>5</sup>. C'est un cadre extrêmement flexible qui laisse aux institutions une liberté dans l'organisation de la mobilité tant en termes de durée – de 3 mois à 1 an – que de modalités de ces échanges – séminaires intensifs sur un sujet donné, échanges de périodes académiques, soutien au développement des curricula.

L'esprit de flexibilité qui entoure l'Erasmus se traduit par une procédure de mise en œuvre qui est à la fois centralisée et décentralisée. Les gouvernements nationaux doivent, dans un premier temps, reconnaître l'éligibilité de l'institution qui fait sa demande au regard des objectifs éducatifs qui sont les leurs. Ensuite, l'établissement établit une demande en vue de signer sa Charte Erasmus auprès de la Direction Générale « Education et Culture » de la Commission européenne<sup>6</sup>. Une fois cette formalité remplie, l'établissement peut rencontrer des partenaires potentiels et décider d'établir avec eux un accord-cadre. Enfin, les échanges eux-mêmes seront organisés par les établissements, avec l'aide des agences nationales pour les aspects financiers de l'échange. Il n'existe, *a priori*, aucun obstacle pour que les institutions d'enseignement militaire participent aux programmes Erasmus à ce stade de la réflexion.

Les réseaux thématiques Erasmus sont également un outil intéressant dans la perspective d'un rapprochement des formations initiales des officiers autour d'une logique PESD. Ils sont un instrument de coopération pour les institutions, à une échelle multilatérale et sur des problématiques données dans le cadre de l'Enseignement. La structuration de cette

---

<sup>4</sup> Les 27 Etats membres ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège (AELE) et la Turquie.

<sup>5</sup> Il semble d'ailleurs que l'impact d'une période de mobilité Erasmus pour un étudiant ou un enseignant soit plus grande dans la poursuite d'une carrière professionnelle, à moyen ou long terme, que dans le commencement de celle-ci. Voir Oliver Bracht, Constanze Engel, Kerstin Janson, Albert Over, Harald Schomburg et Ulrich Teichler, *The Professional Value of ERASMUS Mobility*, International Center for Higher Education Research (INCHER-Kassel), université de Kassel, Kassel, Allemagne.

<sup>6</sup> Les sélections des « candidatures » s'effectuent généralement en fin d'année civile pour débiter l'année académique suivante. Pour un exemple de dossier de candidature, voir : [http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index\\_fr.html#2](http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index_fr.html#2) (vérifié le 10/04/08).

coopération peut faire l'objet d'une participation financière européenne. Deux réseaux thématiques Erasmus existent, notamment dans le domaine des formations musicales « Polifonia » et dans celui du développement durable « CCN : Consumer Citizenship Network »<sup>7</sup>. Ils peuvent intégrer en leur sein des représentants des professionnels concernés par l'éducation dans ce domaine, ce qui en fait un élément de perméabilité intéressante *a priori* dans le cadre de la formation militaire. Les officiers étant formés dans l'optique directe de leur service dans les forces armées, un droit de regard des représentants nationaux de la formation sur la conduite des échanges est souhaitable. Le second volet, Socrates II, insiste plus encore sur la nécessité d'échanges de professeurs, de développement de stratégies d'enseignement dans des domaines à forte consonance européenne et de réseaux thématiques<sup>8</sup>.

Le Processus de Bologne, initié par la Déclaration commune des ministres européens de l'éducation du 19 juin 1999, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Culturelle Européenne du Conseil de l'Europe, permet de lever les obstacles pratiques à cette mobilité au moyen de trois volets :

- reconnaissance des diplômes,
- harmonisation des cursus,
- assurance qualité (de l'enseignement).

L'engagement des 46 Etats signataires<sup>9</sup> n'est pas contraignant car le but du Processus n'est pas une uniformisation mais une convergence des systèmes éducatifs sur la base d'un engagement volontaire. Le Processus n'est pas assorti de sanctions légales supranationales en cas de retard dans la mise en œuvre, et de grandes disparités entre les pays peuvent donc être observées<sup>10</sup> actuellement.

La reconnaissance des formations des trois cycles universitaires passe par la mise en place du système ECTS (European Credit Transfer System) qui permet de déterminer la charge de

---

<sup>7</sup> Commission européenne *Erasmus : Histoires de réussite – L'Europe ouvre des possibilités*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007, pp.24-25.

<sup>8</sup> Voir sur le site de l'Union (vérifié le 10/04/08) :

[http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/charter\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/charter_fr.html)

<sup>9</sup> Voir : <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/pcao/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>10</sup> Un rapport est remis par la Présidence sur la progression de la mise en œuvre du Processus lors de la conférence biannuelle, par Etats engagés dans cette voie et selon les buts à atteindre pour réaliser pleinement les objectifs. Il procède également à des recommandations dans ce but. Le rapport de Londres 2007 est disponible (vérifié le 10/04/08) :

[www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf](http://www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf)

travail d'un étudiant. Un crédit ECTS équivaut à une fourchette de 25 à 30 heures de travail pour l'étudiant, selon les pays<sup>11</sup>. Au regard du Processus, la durée d'un cycle est moins importante que la dotation en ECTS des trois cycles de l'enseignement supérieur : 180 ECTS minimum pour le premier cycle (Bachelor ou dénomination équivalente), 90 à 120 ECTS pour le second (Master ou dénomination équivalente). Le doctorat est, à l'heure actuelle, totalement laissé à l'appréciation des pays membres du Processus.

Le *monitoring* est assuré par une présidence tournante — aujourd'hui confiée au Benelux — assistée depuis 2005 par un Secrétariat<sup>12</sup> composé de membres délégués des ministères de l'enseignement supérieur. La Présidence recueille les données concernant la « ratification » du Processus dans un rapport intitulé « Stocktaking » et propose des compléments d'action en vue de la réalisation d'un espace de l'enseignement supérieur européen, un objectif qui pourra être validé lors d'une réunion finale<sup>13</sup>. En 2005 à Bergen, la réflexion avait notamment été orientée vers les standards d'assurance-qualité<sup>14</sup>. Aujourd'hui elle se poursuit avec l'élaboration d'un « Registre européen des agences d'assurance-qualité »<sup>15</sup>.

Les rapports de mise en œuvre du Processus ne tiennent compte que des données transmises par les ministères nationaux de l'éducation, qui sont les principaux concernés par ces enjeux, en conséquence de quoi, certaines formations dépendant d'autres ministères sont peu ou pas prises en compte. C'est le cas des formations initiales des officiers militaires qui dépendent souvent par nature, comme nous le verrons, des ministères de la Défense. Ainsi, beaucoup de ces formations n'ont pas été prises en compte. Quelques instruments ont cependant été créés en vue d'aider les établissements concernés à intégrer les acquis du Processus, comme par exemple le programme « Tuning »<sup>16</sup> concernant les formations artistiques musicales qui, dans de nombreux pays, dépendent des ministères en charge de la culture. Il est à noter que celles-ci ne sont pas comprises dans les données concernant la mise en œuvre du Processus et, plus précisément dans le cadre de notre étude, aucun programme

---

<sup>11</sup> Voir (vérifié le 10/04/08):

[http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/index_fr.html)

<sup>12</sup> Pour consulter le site du secrétariat :

<http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/secretariat/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>13</sup> 27-28 avril 2009 à Louvain et Louvain-la-Neuve pour la Présidence Bénélux.

<sup>14</sup> Voir *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*, février 2005. Disponible sur le site du secrétariat de Bologne :

<http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/documents/> (vérifié le 10/04/08).

<sup>15</sup> *Report to the London conference of ministers on a European Register of Quality Assurance Agencies*, ENQA (European Association for Quality assurance in Higher Education) occasional paper, n°13, 2007.

<sup>16</sup> Voir <http://www.tuning.unideusto.org/tuningeu/> (vérifié le 10/04/08).

de ce type n'a encore été transposé pour les institutions de formation initiale des officiers. Ce n'est donc que sur la base du volontariat que celles-ci ont pu éventuellement intégrer ces acquis.

## **2 Les exemples d'efforts transnationaux de formation des officiers**

Certaines expériences, telle la Conférence des Ecoles et Académies Militaires européennes (CEAM) ont échoué. Cette conférence expérimentale qui a eu lieu en 2002 à Saint-Cyr Coëtquidan, en 2003 à Bruxelles et en 2004 en Italie se voulait être un forum des élèves des académies et écoles responsables, à titre principal, de la formation des officiers des pays de l'Union européenne, du Canada, des Etats-Unis, de Russie et de Norvège. Elle avait pour but de préparer la construction d'une véritable « académie européenne ». Pour des raisons financières et organisationnelles liées aux déplacements des participants, l'expérience ne fut pas renouvelée à une telle échelle. Néanmoins, en France, les écoles de composantes organisent ponctuellement des séminaires communs sur des thématiques choisies, dans le cadre des Séminaires Interarmées des Grandes Ecoles Militaires (SIGEM). Nous reviendrons sur l'existence d'autres conférences du même type rassemblant les commandements des écoles de l'Air (European Union Air Force Academies) ou de la Marine (Conférence des Superintendants des Ecoles de Marine).

La Recommandation n°724 de l'UEO intitulée *Le développement d'une culture de sécurité et de défense dans le cadre de la PESD*<sup>17</sup> peut être considérée comme avant-gardiste au regard des objectifs d'eupéanisation de la formation des officiers. Elle préconise non seulement un rapprochement entre les cursus des académies et écoles nationales mais également que certaines parties de leurs formations soient effectuées de manière conjointe et obligatoire. Dans ses considérants, elle note que la formation n'est pas uniformément structurée et systématique dans l'ensemble des pays qu'une étude préalable observait. Elle promeut, entre autres choses :

- le renforcement des collaborations existantes,

---

<sup>17</sup> Assemblée de l'UEO, *Recommandation n°724*, « Le développement d'une culture de sécurité et de défense dans le cadre de la PESD », document A/1816, 3 juin 2003, rapporteur : Mme Katseli.

- la mise en place de noyaux durs et de structures permanentes pour la formation militaire et pas seulement académique,
- et la formation des armées à leurs nouvelles tâches.

Elle note également que diverses propositions en la matière ont été faites, auxquelles l'Assemblée de l'UEO apporte son soutien politique. Ainsi, outre la proposition de la Grèce en 2002 de mettre en place « des capacités communes dans le domaine de l'entraînement des militaires », cette recommandation salue l'action bilatérale du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, opérée sous contrôle de la Commission, en vue de la mise en place du Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD)<sup>18</sup>. Le CESD constituait, selon les termes de l'UEO, une « ouverture vers les institutions civiles » ainsi que « la mise en place d'une culture commune de sécurité et de défense ». L'Assemblée de l'UEO a par ailleurs confirmé son soutien à ce projet dans sa Recommandation n°741<sup>19</sup>. Elle demande à tous les Etats « de conduire des politiques actives d'échanges entre écoles militaires européennes, et de mettre en place un collège de défense européen, interarmées et multinational, en vue de promouvoir une formation plus poussée des officiers et d'élaborer une approche commune pour le traitement civil et militaire des opérations conduites dans le cadre de la PESD ».

Le Collège Européen de Sécurité et de Défense, symbole concret de la formation d'une culture européenne en matière de défense, a effectivement vu le jour lors du Conseil européen de Thessalonique des 19 et 20 juin 2003<sup>20</sup> et avec l'action commune 2005/575/PESC du Conseil du 18 juillet 2005 « instituant un Collège européen de sécurité et de défense (CESD) »<sup>21</sup>. Le CESD s'était ainsi vu confier l'objectif large de « renforcer la culture européenne en matière de défense », et plus spécifiquement :

- de former pour en disposer, un personnel qualifié dans ces matières,
- de promouvoir une meilleure compréhension de la PESD dans la PESC,
- de former des personnels compétents dans ces matières européennes pour les administrations nationales,

---

<sup>18</sup> Initiée par la Déclaration de Mayence du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense du 9 juin 2000.

<sup>19</sup> Assemblée de l'UEO, *Recommandation n°741* « sur l'Europe de la défense : unir et renforcer les capacités nationales et européennes », 3 décembre 2003.

<sup>20</sup> Il faut noter que c'est également lors de ce Conseil qu'un consensus s'est dégagé quant aux objectifs stratégiques de l'Union mis sur le papier le 12 décembre suivant.

<sup>21</sup> Publié au JO L 194 du 26.7.2005 p.15.



- et de créer une synergie de réseau entre les différents participants et intervenants<sup>22</sup>.

Il permet ainsi à une soixantaine de participants désignés par les Etats membres — civils ou militaires dans la limite de 2 par Etat — ainsi que par des pays candidats à l'adhésion ou du « voisinage » de l'Union, de se familiariser avec les mécanismes et valeurs de la PESD.

Les cours « *high level* » durent une année, découpée en 5 « modules résidentiels » d'une semaine. Ils se déroulent dans des écoles participant au réseau éducatif du CESD et situées dans différentes capitales ou villes à grande importance européenne. Ils sont complétés par des cours distribués en ligne. La première session s'est tenue durant l'année académique 2005-2006.

Un autre stage d'une semaine, appelé « *Orientation course* » permet à des auditeurs civils et militaires de bénéficier d'une formation courte et stratégique à la PESD.

Les enseignements abordent surtout les relations entre les aspects civils et militaires, non seulement au niveau des publics concernés mais également dans leur contenu<sup>23</sup>. La compréhension mutuelle entre les différents acteurs et la gestion des capacités et opérations, en tant que domaine d'étude, semblent témoigner de l'extrême importance que revêtent, au sein de la PESD, la dimension civile et ses imbrications étroites avec les compétences militaires. L'aspect civil n'est pas nécessairement cantonné à la dimension « Etat de droit » : des exercices sont organisés dans le cadre de ces cursus pour démontrer l'importance de la participation civile dans cette politique post-moderne. Des spécialisations sont même proposées à des civils pour se former au rôle qui pourrait être le leur, notamment pour le rétablissement de l'Etat de droit, dans des missions extérieures de l'Union mais également de l'ONU et de l'OSCE. L'Union pouvant être appelée à agir dans un cadre onusien, par exemple, la flexibilité est une valeur promue par ces enseignements. Un rapport sur les besoins de formation des cadres civils à ces missions devait d'ailleurs être établi en 2007, en partenariat avec la Commission<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Un Alumni a d'ailleurs été récemment créé à cette fin.

<sup>23</sup> Le programme pour l'année 2007-2008 est disponible en ligne (vérifié le 10/04/08) : <http://www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=1382&lang=fr&mode=g>

<sup>24</sup> « *Rapport annuel du Parlement au conseil européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESD, y compris leurs implications financières* », doc10314/06, 8 juin 2006.

Le CESD offre une formation qui peut ensuite être complétée par d'autres institutions, Etats membres ou instituts communautaires comme le Collège Européen de Police (CEPOL). Il peut également agir comme une autorité de certification d'assurance qualité pour des formations délivrées par un Etat membre seul. En revanche, les missions du CESD ne concernent pas le niveau de base de la formation des officiers, sous réserve d'évolution ultérieure.

Un parallèle entre la mise en place du CESD et celle du *NATO Defense College* de Rome (NDC) peut être fait. Le NDC, créé en 1951, vise également à former des personnels — hauts responsables civils et militaires — en vue de leur participation à des missions de l'OTAN, et à promouvoir la recherche et la collaboration scientifiques. Les sessions durent 6 mois. Le NDC est un élément important dans la construction de la « culture otanienne » dont le CESD aura à s'inspirer pour assurer le succès de la PESD.

Enfin, le CESD est à distinguer de l'expérience du *Baltic Defense College*<sup>25</sup> (BDC). Celui-ci organise la formation continuée des officiers des trois Etats baltes, en une année : « *Army intermediate command and staff course* ». Cependant, si le cadre est multinational, il n'a pas de vocation européenne au sens PESD mais plutôt une vocation régionale. Les enseignements en matière de sécurité internationale qui y sont donnés tournent d'ailleurs pratiquement tous autour des missions et du cadre OTAN.

Des avancées dans la multinationalisation des formations sont souvent initiées par des groupes d'Etats dans une logique de « noyaux durs ». Le couple franco-allemand, aidé par une structure propre, le Conseil franco-allemand de sécurité et de défense - créé en 1963 - est à l'origine de projets d'intégration pour les formations de leurs officiers nationaux. Ainsi, le Conseil, dans une proposition en date du 12 octobre 2006<sup>26</sup>, projette une mise en commun de modules de formation des officiers de la Marine entre les écoles navales. D'autre part, une proposition française visant à la création d'une « flotte - école européenne » — basée sur le modèle de formation à bord de la *Jeanne d'Arc*<sup>27</sup> —, dont les coûts seraient supportés collectivement par les Etats participants, demeure. Cependant, même du point de vue des

---

<sup>25</sup> <http://www.bdcoll.ee/index.php> (vérifié le 10/04/08).

<sup>26</sup> Déclaration du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, 12 octobre 2006.

<sup>27</sup> La *Jeanne d'Arc* est le navire militaire réservé par la Marine française à la formation de dernière année des officiers de marine français. Les officiers embarqués effectuent alors un tour du monde comme formation pratique.

participants potentiels, le projet ne rallie pas le consensus souhaitable pour sa mise en oeuvre. Il est avancé, entre autres, que la socialisation à la mer, étape importante de la formation d'un officier de Marine, ne peut se faire efficacement que dans la langue maternelle et non en anglais<sup>28</sup>, qui serait pourtant nécessaire en cas de formation multinationale. Au niveau de la formation des pilotes, l'intégration est aujourd'hui largement réussie grâce à la mise en commun de moyens, notamment pour la formation des pilotes d'hélicoptères entre l'Allemagne et la France, et pour la formation de tous les pilotes entre la Belgique et la France. Par ailleurs, la France et l'Allemagne ont déjà procédé à l'envoi réciproque d'étudiants des écoles de Terre (depuis 2006) et de Marine (depuis 1993) pour suivre le cursus complet de la formation d'officier dans l'autre langue<sup>29</sup>.

## **II. Une maturation historique et politique**

### **1 Une difficile émergence**

L'émergence d'une politique européenne dans le domaine de la défense a été tributaire des péripéties de l'Histoire et des vicissitudes géopolitiques. Pour recadrer notre propos, il faut rappeler que l'idée même d'un pilier européen de la défense n'est pas née en 1992, lors de l'adoption du Traité de Maastricht. L'échec de la Communauté Européenne de Défense (CED) en 1954 ne constitue pas non plus le prologue de l'aventure sécuritaire, mais plutôt le début de l'appropriation communautaire de ces enjeux.

De 1949, avec la signature du Traité de l'Atlantique Nord, ou 1948, avec la création de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO, ainsi rebaptisée en 1954), à 1992, les Etats européens ont gardé comme souci constant d'entretenir un multilatéralisme qu'ils ont jugé très tôt nécessaire à leur sécurité. La question récurrente de cette épopée est demeurée celle du noyau de cette initiative : qui est le garant de la sécurité européenne ? De 1945 à 1991, la lecture des enjeux de défense est simple, voire simpliste, et permet le rassemblement stratégique autour de l'identification d'un « ennemi » commun. La Guerre froide représente à ce titre le temps des certitudes et la notion de puissance reste éloignée des préoccupations de l'Europe intégrée, malgré certains rapprochements du type de l'Initiative Européenne de Sécurité et de Défense

---

<sup>28</sup> « *Rapport d'information de l'Assemblée Nationale française sur la formation des cadres dans les écoles militaires* », présenté par M. Jérôme Rivière, Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, 26 mars 2003.

<sup>29</sup> Voir annexe 3.

(IESD) dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Certaines voix, cependant, s'élèvent depuis l'UEO pour affirmer en octobre 1987 à La Haye que « la construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense »<sup>30</sup>.

L'Union européenne du Traité de Maastricht amorce la naissance juridique de l'Europe de la défense dans un contexte d'éclatement de la logique des blocs géopolitiques et de précision de menaces à ses « frontières », avec la guerre de Bosnie. La reconnaissance juridique de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense<sup>31</sup> reste frileuse du fait de sa perception par les différentes administrations américaines comme étant une velléité des Etats européens à sortir de leur joug. Bien vite, l'Union se rend compte qu'elle ne dispose pas des capacités requises<sup>32</sup> pour assumer les missions qu'elle voulait se fixer, mais également qu'elle ne dispose pas des volontés politiques nécessaires à l'assise de ses ambitions.

Les Etats, seuls maîtres de leur politique de défense, ne se retrouvent pas sur la question du partenariat multilatéral et ne jouent pas le concert de l'Union. Le Royaume-Uni privilégie le principe de l'Alliance Atlantique, la France l'orientation européenne. Les Pays-Bas se prononcent en faveur de l'UEO, qu'ils jugent plus proche de la conception « otanienne » de la défense que celle de l'Union. L'Italie fait face à des défis internes, tels que l'immigration. Le Luxembourg rattache son armée à son ministère des Affaires étrangères pour être au plus près des variations géopolitiques. L'Espagne reste attachée à l'UEO, qu'elle veut voir coopérer davantage avec l'OTAN. Le Portugal préserve son attachement historique aux Britanniques et aux Américains, mais fait généralement le choix d'un engagement plus en adéquation avec le « continent ». Le Danemark confirme son attachement privilégié et exclusif à l'OTAN. Enfin, l'Union intègre peu après Maastricht trois nouveaux Etats — tous se proclamant neutres — venant alors s'ajouter à l'Irlande<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> Franck Petiteville, *La politique internationale de l'Union européenne*, Les presses de Sciences Po, 2006, p.81.

<sup>31</sup> Article 17 Traité sur l'Union Européenne

<sup>32</sup> La PESD, pourtant dotée de l'UEO comme bras armé, n'a pu se résoudre qu'à des échecs dans la gestion des premières crises auxquelles elle était confrontée dans l'ex-Yougoslavie, et le recours aux moyens de l'OTAN et par l'OTAN est alors apparu comme le péché originel de son développement. Voir Franck Petiteville, ouvrage cité.

<sup>33</sup> André Dumoulin, Raphaël Mathieu, Gordon Sarlet, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : De l'opérateur à l'identitaire*, Bruylant, 2003, p.34-90.

## 2 Les missions de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense

La Déclaration de Petersberg du Conseil des ministres de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), adoptée le 19 juin 1992, constitue la base idéologique principale de cette politique que s'est ensuite appropriée l'Union européenne dans l'article 17.2 du Traité d'Amsterdam. Les missions qu'elle se propose d'assumer sont :

- missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants,
- missions de maintien de la paix,
- missions de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

Les références au *maintien* et au *rétablissement* de la paix ne sont pas sans rappeler que la PESD suit les principes de la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, les sujets de discorde sont soigneusement écartés du libellé de la PESD : les mécanismes de défense collective de type Article V du Traité de l'Atlantique Nord sont jugés compatibles avec la PESD mais laissés aux engagements juridiques propres des Etats membres<sup>34</sup>.

Onze années après la chute du mur de Berlin, les conséquences de l'éclatement du monde bipolaire et l'émergence de nouveaux acteurs sub-étatiques dans les enjeux sécuritaires ont conduit à une nécessaire mise à jour du spectre d'intervention des forces armées dans le corpus juridique européen. La Stratégie Européenne de Sécurité, adoptée par le Conseil Européen du 12 décembre 2003, délimite l'action potentielle de la PESD en dégageant cinq menaces principales pour la sécurité européenne — entendue au sens large — et pour lesquelles cette politique peut constituer un instrument :

- terrorisme,
- prolifération des armes de destruction massive,
- conflits régionaux,
- déliquescence des Etats,
- criminalité organisée.

Ces cinq menaces sont potentiellement hybrides dans la mesure où elles pourraient être concrétisées par des Etats mais aussi par des entités autonomes, du type groupes terroristes<sup>35</sup>.

---

<sup>34</sup> Article 17.1 §2 Traité sur l'Union européenne.

<sup>35</sup> L'engagement des troupes armées nationales paraît plus difficilement définissable dans la mesure où l'ennemi, dans le cas de groupes terroristes, peut ne pas être identifiable.

Cette stratégie constitue également, au niveau politique, un dépassement du contexte de conflit sur l'opportunité d'une intervention en Irak et la stratégie américaine du « diviser pour mieux régner » dans les rangs européens. Ces missions potentielles ont, en conséquence, permis de souder la PESD autour d'un objectif qu'elle se fixait et d'entrevoir un espoir de consensus dans sa conduite.

### **3 Les instruments de réalisation de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense**

La question capacitaire est une donnée primordiale dans l'analyse de la PESD. Sa concrétisation a été plus tardive que son émergence juridique. Encore à l'heure actuelle subsiste un décalage entre la volonté politique d'intégrer ces objectifs et la réalité des moyens à mettre en œuvre. Ce fossé s'explique non seulement par les difficultés intrinsèques mentionnées plus haut, la diversité des visions nationales quant au tracé de cette politique, représentant à cet égard un handicap certain, mais également par le ralentissement des efforts capacitaires dans le chef des Etats membres dans la période post - Guerre froide.

Le difficile dialogue OTAN-Europe jalonne le parcours capacitaire de l'Union et ce n'est qu'à partir de 1996, grâce aux accords dits de « Berlin Plus », que l'Alliance Atlantique va concéder un prêt de ses capacités pour des missions Petersberg mises en oeuvre sous l'égide de l'UEO, au cas où l'Alliance elle-même ne manifesterait pas son intention d'intervenir. Il ne s'agissait, ici encore, que d'une concession limitée et encadrée de l'OTAN à la branche européenne, qui ne permettait pas de présager d'une autonomisation de la PESD.

Ce n'est qu'avec la Déclaration Blair-Chirac de Saint-Malo en décembre 1998, qui constitue un « volte-face »<sup>36</sup> britannique par rapport à sa position atlantiste traditionnelle, que le déblocage politique va s'amorcer. Lors du Conseil Européen d'Helsinki en 1999, les Etats membres dotent l'Union des instruments destinés à assumer le rôle qu'elle s'était fixé. Il a été convenu entre les Etats membres qu'une Force de Réaction Rapide de 50 à 60.000 hommes, pouvant intervenir sur un théâtre d'opérations dans un délai de 60 jours et pour une durée d'un an, devrait être effective en 2003, au titre d'un « *Objectif Global* ». Les contingents ainsi affectés aux missions de l'Union européenne ne sont pas une duplication des forces mises à la disposition de l'OTAN et ne peuvent agir que pour les trois missions Petersberg, depuis lors

---

<sup>36</sup> Franck Petiteville, *op. cit.*, p.84.

intégrées au Traité d'Amsterdam à l'article 17.2. Le Traité de Nice, en 2001, supprimera par ailleurs toute référence aux mécanismes de coopération entre l'UE et l'UEO dans ce cadre capacitaire, amorçant par la même occasion ce qu'André Dumoulin qualifiera de « délitement » de l'UEO<sup>37</sup>. Le dispositif de forces est complété par la mise en place, décidée en avril 2004, des capacités d'action rapide des *battle groups*. Le Conseil Européen incite, par ailleurs, les états-majors nationaux à s'ouvrir aux officiers européens, et les Etats « neutres » ou « non-alignés »<sup>38</sup> à se joindre à la réalisation capacitaire du *Headline Goal*, mais également à s'investir dans un dialogue avec l'OTAN.

Les états membres se sont par ailleurs engagés à combler leur retard en matière de dotation capacitaire en convenant de la création d'une Agence Européenne de Défense (AED). Celle-ci vise à promouvoir la coopération entre Etats membres dans le développement des capacités militaires. Cette création a déjà pu survivre à l'échec du Traité Constitutionnel en 2005 et présage d'un effort redoublé des Etats en vue de concrétiser la PESD.

Aujourd'hui, un « dilemme capacitaire » quant à l'investissement des Etats dans l'effort d'armement est à souligner. Faut-il en effet qu'un Etat se spécialise et forme des spécialistes uniquement dans ses compétences d'excellence au profit de l'ensemble, ou doit-il, à l'inverse, conserver une capacité d'action dans tous les domaines des actions armées au profit d'une autonomie d'action ? Le débat est aujourd'hui lancé et il se transcrira de façon certaine dans les futurs enjeux de formation des officiers.

#### 4 Une politique du consensus

La PESD est une politique du deuxième pilier « Politique Etrangère et de Sécurité Commune » (PESC), dont elle est en quelque sorte le *bras armé*. Dans les prescriptions du Traité de Maastricht, elle sort de la compétence communautaire. Son développement est ainsi laissé à l'appréciation des Etats membres, sous les bons offices du Haut Représentant pour la PESC. Son évolution n'est pas uniforme car aucun organe, tel que la Commission, ne soutient

---

<sup>37</sup> André Dumoulin (contribution Francis Gevers), *L'Union de l'Europe Occidentale : la déstructuration (1998-2006)*, Bruxelles, Bruylant 2005.

<sup>38</sup> Pays non-alignés militairement : Autriche, Eire, Finlande, Suède. Le Danemark, comme les 4 pays cités, est observateur permanent à l'Assemblée de l'UEO. Toutefois, ces 5 Etats participent à des missions de paix internationales. Dès lors, nous privilégierons plutôt le terme de « non-aligné militairement » à celui de « neutre ». Chypre et Malte ont le statut d'observateurs permanents associés.

la continuité de son développement, mais reste tributaire des volontés politiques nationales et des arrangements intergouvernementaux.

La pérennité des missions de Petersberg, constitue d'ailleurs la raison du ralliement des Etats dits *non-alignés* à la poursuite de ce développement. La question d'un *parapluie nucléaire* français ou britannique pour l'ensemble de l'Union a, par exemple, été maintes fois écartée dans son principe par nombre d'Etats au premier rang desquels les non-alignés. Il en va de même pour certains « nouveaux Etats » qui ont quelque peu conditionné leur entrée dans l'Union à la persistance de la dimension atlantiste dans la sécurité européenne<sup>39</sup>. Le « délitement »<sup>40</sup> de l'UEO, cadre originel de la PESD, et la préemption de ses missions par l'UE depuis Amsterdam ne doivent toutefois pas faire oublier que le mécanisme de solidarité européenne de l'article IV du Traité de Bruxelles modifié reste l'apanage de l'UEO. Dans les faits toutefois, elle fait reposer sa défense territoriale sur les moyens de l'OTAN (article IV du Traité de l'Atlantique Nord).

Le caractère sensible des sujets traités dans le cadre de la PESD, afin de préserver la souveraineté des Etats, c'est-à-dire l'engagement de leurs forces, suppose un fort consensualisme dans le mode de décision intergouvernemental. Pour faire avancer cette sécurité européenne d'un concept stratégique vers la réalisation d'instruments d'action, l'émergence d'un *leadership* est nécessaire afin d'aboutir à coopération approfondie. Quelquefois, celle-ci peut être initiée par un Etat qui y trouve un intérêt propre : ce fut le cas lorsque la Belgique présenta en mars 2000 le « concept de convergence », visant à l'intégration des centres de commandement et de décision. L'objectif sous-jacent était de contourner le mode de décision intergouvernemental. Le plus souvent, la conduite des projets est assumée par un « couple » ou un groupe d'Etats. On peut citer le cas du couple franco-allemand tant en terme de forces — comme la brigade franco-allemande — que de formation d'officiers — projet de « flotte école » européenne.

---

<sup>39</sup> Antonio Missiroli (ed.), « Bigger EU, wider CFSP, stronger ESDP ? The view from Central Europe », *Occasional Papers of the European Union Institute for Security Studies* n°34, avril 2002.

<sup>40</sup> André Dumoulin (contribution Francis Gevers), *op. cit.*



## **5 Perspectives de développement de la PESD**

Le Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007 et ouvert à la ratification par les Etats membres, comporte de nombreuses révisions des dispositions des traités instituant les Communautés européennes et du Traité sur l'Union européenne (TUE). La PESD, rebaptisée Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) par le Traité de Lisbonne, est au cœur de ces changements et apporte quelques pistes à suivre pour prévoir la dynamique dans laquelle s'inscrira certainement son développement.

### ***5.1 Développement textuel***

Regroupées dans le Traité sur l'Union européenne sous un article 17 unique, les dispositions concernant la PESD/PSDC le sont également dans le Traité de Lisbonne sous l'intitulé générique de l'article 28, bien que faisant l'objet de 5 dispositifs juridiques distincts<sup>41</sup>. Le Traité constitutionnel avait choisi pour sa part de donner une plus grande place dans le texte à la PSDC. La section nouvellement créée, visant à distinguer les dispositions concernant la PSDC de celles relatives à la PESC, sépare l'article 28 des articles 28 A à 28 E et brise ainsi une certaine harmonie dans l'organisation du texte qui n'est pas sans rappeler l'attachement étroit et la dépendance de la politique de défense et de sécurité à son corollaire diplomatique.

### ***5.2 Les missions de la PSDC***

La possibilité d'intervenir en prévention de conflits, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense, se présente comme une avancée par rapport aux missions Petersberg. De plus, dès le début de la section consacrée à la PSDC, la question capacitaire prend une dimension fondamentale qui se confirmera au fil de l'analyse. Il faut également noter la volonté de « renaissance » de cette politique de l'Union, exprimée à travers ce changement de libellé de Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) vers celui de Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). La PESD semble vouloir muer d'un caractère essentiellement conceptuel vers une politique opérationnelle. Par ailleurs, il est à noter que la perspective d'une défense commune, préparée préalablement par la définition progressive d'une politique

---

<sup>41</sup> Articles 28 A à 28 E du Traité de Lisbonne

commune de défense, est affirmée de manière plus forte au sein du Traité de Lisbonne qu'au sein du traité sur l'Union européenne<sup>42</sup>.

### ***5.3 Une affirmation de sa spécificité***

L'article 17 du TUE n'organisait que très peu l'exercice de cette politique et définissait plutôt une philosophie générale de l'action de l'Union en la matière. Avec l'article 28 A du Traité de Lisbonne, la PSDC s'institutionnalise, se personnifie et se dote des instruments qu'elle juge nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs. Le mécanisme de défense collective du type article V du Traité de l'Atlantique Nord ou du Traité de Bruxelles est un des premiers éléments stratégiques apparaissant dans un texte de droit primaire de l'Union. Il pourrait traduire une volonté de l'Union de reprendre à son compte le terrain occupé jusque là par l'Union de l'Europe Occidentale.

### ***5.4 Une nouvelle motivation***

Une double dynamique d'élargissement et d'« émancipation » de la PSDC peut être observée. Les missions Petersberg sont étendues à de nouveaux domaines d'action. Elles complètent notamment l'arsenal de lutte contre le terrorisme, positionné entre les piliers « Justice et Affaires Intérieures » et PESC, ainsi que prescrit par la Stratégie de sécurité de l'Union Européenne de décembre 2003. De plus, le Conseil et le Haut Représentant apparaissent comme les gestionnaires de ces missions au sein même des prescriptions juridiques de la PSDC, s'émancipant ainsi du schéma décisionnel exclusivement PESC qui prédomine dans le Traité sur l'Union Européenne.

### ***5.5 Entretenir l'effort capacitaire***

L'Agence Européenne de Défense (AED), pourtant opérationnelle depuis 2006, n'avait pas eu de reconnaissance juridique dans les traités en vigueur, manquant ainsi son entrée par la porte constitutionnelle, alors que son objet et sa nature constituent à l'évidence une avancée dans la

---

<sup>42</sup> Dans le Traité sur l'Union européenne article 17§1, une politique commune de défense « pourrait mener » à une défense commune alors que l'utilisation du terme « conduira » dans le Traité de Lisbonne, article 28A §2, marque un certain optimisme à voir cette éventualité se réaliser.

dynamique d'intégration de la PESD/PSDC. Celle-ci se dote par ailleurs d'une coopération renforcée permanente réunissant les Etats les mieux dotés militairement. Il ne s'agit pas ici d'une organisation de défense dupliquant le système OTAN mais bien plus d'un mécanisme de *peer review* qui complétera la surveillance de l'AED concernant les questions capacitaires.

### **5.6 Le lien avec la Politique Etrangère et de Sécurité Commune**

Il s'agit dans le nouveau traité de renforcer la conviction selon laquelle toutes les politiques de l'Union interagissent pour contribuer à un « bien commun », même au-delà du champ communautaire.

La PSDC étant réaffirmée comme partie intégrante de la PESC, les mécanismes de contrôle politique sur sa gestion ou son orientation répondent au schéma général de contrôle du deuxième pilier. Cependant et sans parler d'autonomisation, une certaine spécificité est reconnue à la PSDC qui nécessite une plus grande flexibilité dans sa gestion, notamment en matière financière.

## **III. L'émergence d'une « culture PESD », un référentiel commun ?**

Plus que l'ensemble des procédures et institutionnalisations de la décision - qui concerneront plutôt l'opportunité et le contenu de la formation d'un officier dans le contexte PESD/PSDC - ce sont les références à d'éventuelles « valeurs » de la PESD qui dessineront les contours de l'éducation européenne du militaire. Sont-elles clairement identifiables pour autant ? Le champ des valeurs, recoupant les préoccupations de sciences diverses, privilégie une approche interdisciplinaire au sein de notre étude.

### **1 L'approche politico-juridique des « valeurs » de la PESD**

Les valeurs de l'Union sont reprises par le Traité de Lisbonne, signé le 13 décembre 2007, dans l'article 1 bis :

*L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres*

*dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Cependant, les valeurs relatives à l'action extérieure de l'Union, apparaissent différemment dans leur libellé<sup>43</sup> :

*L'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes qui ont présidé à sa création, à son développement et à son élargissement et qu'elle vise à promouvoir dans le reste du monde: la démocratie, l'État de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international.*

La sémantique joue un rôle prépondérant dans les valeurs de la PESD : ce qui est explicité comme une « valeur » à l'intérieur de l'Union – article 1 bis – devient un « principe » s'agissant de l'action extérieure – article 10A. On ne peut donc procéder à un débat hiérarchique entre valeurs et principes car les contenus se recoupent largement. Ainsi, André Dumoulin préfère concentrer l'attention autour de la « recherche d'une éthique »<sup>44</sup> de la PESD. Selon lui, « le rapport entre valeurs, droit et usage de la force reste et restera toujours délicat car, derrière ces mots, se cachent l'homme et son vécu, l'homme et ses valeurs, l'homme et sa propre mort ». Il préfère en conséquence recentrer le débat sur ce qui caractérise la mission de combat dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense et en dégager des « principes directeurs ». Ainsi, un concept du « moindre mort » peut se dégager de l'expérience d'engagement des forces dans le contexte européen<sup>45</sup>.

Au niveau stratégique, en relation avec le consensus de décembre 2003 et la paternité de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune, l'Union en action s'inscrit dans une logique annoncée de reconstruction — déminage, consolidation de la paix, Etat de droit — et

---

<sup>43</sup> Chapitre 1, Article 10A §1

<sup>44</sup> André Dumoulin, Valeurs et politique européenne de défense, *Défense et Sécurité Internationale*, n°30, octobre 2007.

<sup>45</sup> André Dumoulin, Le zéro-mort, le moindre mort : vers une assimilation européenne ?, *Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne*, n° 469, juin 2003. André Dumoulin estime que le déroulement des missions modernes, avec l'utilisation des moyens technologiques à disposition, est caractérisé par la recherche d'une létalité réduite pour les contingents déployés. La protection de la vie est vue comme une donnée caractéristique de la culture des sociétés modernes qui doit être transposée dans l'emploi de la force en considérant toutefois que l'assurance du « zéro-mort » ne peut être réalistement obtenue.

non plus seulement de « paralysie destruction », qui était plus présente dans la logique purement nationale des armées. Les civils, de manière logique, s'investiront plus dans cette configuration. D'une manière générale et dans une logique PESD, il semble que « l'Ethos pragmatique (le risque) prend le pas sur le patriotisme classique (héroïsme) »<sup>46</sup>. Dans l'idée de projection de ses « valeurs », la politique de sécurité de l'Union aurait une mission civilisatrice dans le sens où « l'assimilation des normes, valeurs et usages, à savoir le point de rencontre entre l'éthique, le droit et la politique, pourrait, à l'avenir, être un des indicateurs pour distinguer les comportements “civilisés” de ceux qui ne le sont pas »<sup>47</sup>.

Selon Sylvain Dufeu<sup>48</sup>, qui concentre son analyse sur l'identification de ces valeurs, « l'Europe d'aujourd'hui ne met pas seulement en avant le droit international et le multilatéralisme parce qu'elle croit en ces valeurs, mais elle le fait aussi parce qu'elle ne croît plus en elle-même, en sa capacité, ou en son droit à peser dans les affaires du monde »<sup>49</sup>. On ne pourrait donc se fier au seul discours descriptif des « valeurs », car il faudrait absolument le recouper avec la réalité politique environnante. Il donne cependant un début d'explication à la difficile construction de la PESD *vis-à-vis* de l'indispensable partenaire américain en affirmant que l'Amérique fonde davantage son universalisme — rapport à l'extérieur — sur le sentiment et son nationalisme — rapport à son intérieur — sur la raison. Il suppose de manière très intéressante que l'Europe, en tant qu'entité en construction, fonderait ces deux dimensions en sens inverse : un universalisme raisonné et un nationalisme sentimental<sup>50</sup>. Il paraît effectivement très réaliste de relier l'idée de nationalisme au développement de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, car celle-ci est à la fois la cause et la conséquence du « dépassement des anciennes valeurs liées à l'Etat-Nation »<sup>51</sup>. Elle permet à l'Etat souverain de ne plus seulement se soucier de sa sécurité individuelle mais de l'exercer dans le cadre collectif. C'est également ce dépassement qui en a permis l'émergence.

---

<sup>46</sup> André Dumoulin, Raphaël Mathieu, Gordon Sarlet, *op. cit.*, p.380-392.

<sup>47</sup> André Dumoulin, Valeurs et politique européenne de défense, *Défense et Sécurité Internationale*, n°30, octobre 2007.

<sup>48</sup> Sylvain Dufeu, Valeurs et constitutions européennes, Une identité politique entre deux mythes : universalisme et frontière, *Questions contemporaines*, L'Harmattan, 2005

<sup>49</sup> *Ibidem*, p.50

<sup>50</sup> *Ibidem*, p.48

<sup>51</sup> Philippe Manigart in André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys, *La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003.

Sonia Lucarelli et Roberto Menotti<sup>52</sup> font également cette distinction entre la projection de l'identité de la PESD/PSDC à l'extérieur avec celle de la conscience vis-à-vis de l'intérieur de l'Union : « *Inside, a sort of zero tolerance policy has been asserted – though only by trial and error – and values are systematically enforced by all available means. Outside, compromises are the rule and values are subordinated to the art of the possible – politics as the pragmatic matching of means and ends depending on circumstances* »<sup>53</sup>. Ils dégagent de cette assertion trois défis de la PESD/PSDC par rapport à la projection de ses « valeurs » :

- certaines formes coercitives d'action, comme les actions préventives, sont exclues. Cela pose problème dans la mesure où l'Union manque de moyens si elle n'a pas recours au partenaire américain, et que celui-ci pratique ce genre d'actions de forces comme pendant l'invasion de l'Irak en 2003 ;
- la dynamique politique est particulière et explique que les valeurs aient été précisées d'une certaine manière concernant le recours à la force. A une Amérique très Hobbesienne dans ses visions s'oppose une projection Kantienne de l'Europe, ponctuée par l'intérêt et limitée à son voisinage<sup>54</sup>,
- cette dynamique politique particulière pousse graduellement l'Union à accepter une notion plus large du principe d'intervention. Le rôle qu'elle ambitionne de jouer à travers les missions qu'elle s'est fixées, est susceptible de la contraindre à ajuster le spectre de son action.

C'est justement cette dernière observation qui a pu être vérifiée dans l'élaboration du Traité de Lisbonne avec l'intégration juridique d'un *article V*<sup>55</sup>. L'Union a ainsi fait preuve d'originalité politique alors que les prédispositions dans les politiques nationales de défense ne sont pas, à l'heure actuelle, rencontrées universellement.

---

<sup>52</sup> Sonia Lucarelli, Roberto Menotti, « The use of force as coercive intervention : The conflicting values of the European Union's external action », in Sonia Lucarelli et Ian Manners (Eds), *Values and Principles in European Union's Foreign Policy*, Routledge, 2006.

<sup>53</sup> *Ibidem*, p.160

<sup>54</sup> Nous pourrions objecter à ce principe qui voudrait que la PESD n'agisse principalement que dans un cadre limité géographiquement ou historiquement, si l'on tient compte des rapports post-coloniaux, par des exceptions notables comme l'envoi de moyens européens à Aceh en Indonésie.

<sup>55</sup> Les « Article V » du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Traité de Bruxelles (UEO) sont les articles relatifs à la sécurité collective exercée dans le cadre de ces organisations.

## 2 L'approche sociologique

Selon Philippe Manigart, une définition de ces valeurs, non codifiées, est difficile car « trop préciser reviendrait à exclure »<sup>56</sup>.

En 2003, des études sociologiques réalisées par Philippe Manigart<sup>57</sup> démontrent, tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle belge, que les citoyens considèrent que l'idée d'une PESD opérationnelle serait mieux à même d'assurer la sécurité de l'Europe que l'OTAN, et qu'elle représente à ce titre l'avenir des forces armées. En revanche, si les missions Petersberg sont pratiquement assimilées par le public, le rôle traditionnel des forces nationales — défense du territoire — est vu comme essentiel. Sur ce point, il faut noter que les études existantes ont pour beaucoup été menées avant l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale qui, eux, sont traditionnellement tournés vers la garantie atlantiste de la sécurité. Par ailleurs, au niveau décisionnel, c'est le mode de fonctionnement le moins fédéraliste — les Etats ne sont liés que par leur seule volonté — qui est privilégié par l'opinion. Les dispositions retenues à Helsinki<sup>58</sup> n'emportent pas l'adhésion générale mais l'idée d'une force supranationale — et non plus seulement transnationale — existant à côté des forces nationales retient l'attention des citoyens. Concernant l'observation de clivages éventuels, il faut remarquer que, de manière générale, les citoyens sont plus favorables à la PESD dans les pays fondateurs des Communautés<sup>59</sup>. Cette dernière observation devrait logiquement se confirmer, voire s'accroître, avec l'étude des conséquences de l'élargissement de 2004-2007 sur l'opinion européenne.

Concernant leur mode de formation, les études rapportent que les officiers et futurs officiers sont largement favorables à une éducation partiellement ou même exclusivement donnée dans une enceinte supranationale.

---

<sup>56</sup> Philippe Manigart in André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys, *La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003.

<sup>57</sup> Idem.

<sup>58</sup> Des forces armées nationales mises à disposition d'actions de l'Union.

<sup>59</sup> L'Eurobaromètre 66, dont la publication est à venir pour septembre 2007, démontre néanmoins que le soutien affiché à la PESD est plus fort dans les 10 « nouveaux entrants » (84%) que dans l'UE 15 (73%). L'UE est vue comme plus à même de gérer la politique de défense européenne que les gouvernements nationaux ou l'OTAN (49% , 21% et 17% respectivement). Seuls l'Irlande et le Danemark ne posent pas l'UE comme premier choix. Pourtant, dans la prise de décision, l'UE 15 est plus favorable à une gestion européenne de la politique (50%) que dans les 10 « nouveaux » (46%).

#### IV. PESD et éducation des officiers militaires : un échange « win-win » ?

L'enseignement et les politiques, de manière générale, sont intégrés dans un double processus d'interaction. L'enseignement est, en tant que vecteur de connaissance, le reflet du dynamisme de la chose publique et il ne peut avoir lui-même de substance s'il ne vise pas la préparation de l'avenir des politiques, la formation des futurs acteurs de cette politique. C'est logiquement dans l'éducation supérieure, de niveau universitaire, qu'il faut voir le terrain le plus adéquat pour l'apprentissage des mécanismes politiques. En effet, l'approfondissement nécessaire des connaissances en la matière impose de plonger au cœur des problématiques abordées. La sociologie s'applique à démontrer le rôle socioprofessionnel du milieu « universitaire »<sup>60</sup> et nous renverrons à cet effet le lecteur intéressé vers la littérature adéquate et pléthorique<sup>61</sup> en la matière. L'enseignement au sein des institutions spécialisées se doit donc d'être en adéquation constante avec la réalité de la matière étudiée, ce qui, quand cela est possible, est finalement caractérisé et symbolisé par l'activité de recherche menée en leur sein, par les étudiants, les chercheurs et le personnel enseignant. Réalité et préparation des « élites » sont les deux vecteurs d'intégration de la politique et de l'enseignement.

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense, probable future Politique de Sécurité et de Défense Commune est, comme nous l'avons vu, de plus en plus complexe et demandeuse de rationalisation politique : complémentarité d'acteurs civils et militaires, prééminence de la démarche diplomatique sur l'emploi de la force brute, synchronisation des politiques, compréhension mutuelle des acteurs, etc. Les institutions de formation à cette politique seront, par essence, les écoles, académies et universités formant les futurs officiers militaires car le principe de la PESD est que le recours à la force est nécessité. Les institutions civiles d'enseignement supérieur ont également un rôle à jouer dans cette formation aux mécanismes PESD car, comme nous l'avons mentionné, le recours à des instruments civils — notamment dans le rétablissement de l'Etat de droit — est de plus en plus nécessaire. Il ne constitue cependant pas le principe même de cette politique.

---

<sup>60</sup> Sous-entendu l'éducation de niveau supérieur à vocation professionnelle.

<sup>61</sup> Voir par exemple : Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement* », Ed. de Minuit, coll. Le sens commun, Paris 1970 ; Muriel Darmon, *La socialisation*, Armand Colin, coll. 128, Paris, 2006 ; Claude Dubar, Pierre Tripier, *Sociologie des professions*, Armand Colin, Paris, 1998 ; Keith Mac Donald, *Sociology of the Professions*, Sage, Londres, 1995.



La PESD étant caractérisée par la logique intergouvernementale, c'est au cœur de la formation nationale des officiers de l'Union européenne qu'il nous faudra plonger afin de préciser des visions de l'apprentissage de la PESD. C'est de l'étude des modes de formation de la future élite militaire, d'où émergeront les indices nécessaires pour définir une culture nationale de la défense, que nous pourrons donc dégager une stratégie de formation à la PESD dans un environnement propice. Le processus de socialisation des futurs officiers militaires européens, au sein de leurs institutions nationales respectives, a été analysé de façon comparative dans des études sociologiques, dont celle d'Alex Alber<sup>62</sup>, et laisse présager l'importance croissante du sentiment européen dans la formation : « *détotalitarisation* » des processus de socialisation militaire vers une plus grande ouverture sur l'extérieur, académisation des cursus, harmonisation des structures de l'enseignement, etc.

Quelle conception retenir pour l'éducation des officiers militaires européens dans une école ou académie nationale ? L'enjeu de formation européenne doit en effet être concilié avec l'apprentissage des missions nationales des armées. L'équilibre patiemment trouvé ne pourrait vraisemblablement pas être transposé d'une armée à une autre.

Le passage d'une armée traditionnelle — basée sur la conscription — à une armée post-moderne — professionnelle — est allée de pair avec la redéfinition des missions des forces armées dans le contexte européen. L'officier n'est plus vu seulement comme le soldat d'élite mais également, et de plus en plus, comme un être de raison, un « *scholar-soldier* » ou un « *soldier-stateman* »<sup>63</sup>. Au vu de la diversité des tâches qui caractérise la mission de l'officier européen moderne, un choix s'est imposé aux écoles et académies nationales : ajouter ces nouvelles matières à leurs cursus ou opérer une refonte de leurs enseignements militaires dans le sens d'une plus grande flexibilité opérationnelle. Ainsi, deux modèles de formation ont pu être opposés : le modèle dit de « Sparte », insistant sur la formation militaire de l'officier, et le modèle dit « d'Athènes », qui privilégie la formation académique de l'officier<sup>64</sup>.

Porter un jugement de valeur sur ces deux modèles reviendrait quelque peu à nier les spécificités nationales, souvent héritées de l'histoire militaire d'un pays. Néanmoins, la

---

<sup>62</sup> Alex Alber, *op. cit.*

<sup>63</sup> Moskos et Burk, cités par Philippe Manigart in Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker (eds.), *Officer Education : The road to Athens !*, NL Arms, *Netherlands Annual Review of Military Studies*, 2003.

<sup>64</sup> Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker (eds.), *Officer Education : The road to Athens !*, NL Arms, *Netherlands Annual Review of Military Studies*, 2003.

dynamique générale et actuelle semble aller dans le sens du second modèle. Comme vu plus haut, en effet, il semble que les officiers et les citoyens aient intégré les missions Petersberg comme attributs de la sécurité européenne. Les écoles d'officiers auront pour mission essentielle de former ces futurs cadres à la flexibilité qui doit être la leur dans ce contexte : flexibilité dans leurs missions, flexibilité dans leurs rapports professionnels avec la société civile.

*Lors d'une rencontre à l'Institut de Sécurité de l'Union Européenne (IESUE) à Paris le 11 mai 2007, les chercheurs MM. Giovanni Grevi, Daniel Keboane et Gustav Lindström nous ont fait part de leur vision concernant le rapport entre les perspectives d'évolution de la PESD et les politiques de formation initiale des officiers européens.*

*Selon eux, la politique actuelle de formation aux problématiques PESD s'adresse plus particulièrement aux officiers-élèves de la formation continuée en raison de leur expérience préalable des réalités des opérations multilatérales. La conscience des **flexibilités** opérationnelles de ce public explique également le fait que l'Union développe progressivement dans ce cadre la formation combinée entre civils – magistrats notamment pour les missions de rétablissement de l'Etat de droit - et militaires qui pourraient agir dans le cadre de la PESD.*

*Néanmoins, un enseignement de la PESD au niveau de la formation initiale permettrait d'introduire la dimension européenne de la défense dans le corpus de connaissances du futur officier.*

*Deux axes, formel et normatif, peuvent être dégagés à cet égard.*

*L'axe formel revient à inculquer à ces élèves la **conscience** du rôle qui sera le leur dans la PESD et des interactions qu'ils seront amenés à connaître avec d'autres acteurs, notamment civils. D'ailleurs, ces acteurs pourraient, dans l'idéal, être invités à rejoindre une telle expérience. La « flexibilité » devrait alors être placée au centre de l'esprit de cette formation et il doit être tenu compte des expériences européennes dans les enjeux d'enseignement comme le programme Erasmus-Socrates car celles-ci représentent un précédent utile sur lequel pourrait s'appuyer une telle formation.*

*L'axe normatif concerne le **contenu** d'une formation à la PESD. Cette politique européenne n'est en effet ni figée, ni aboutie, et recoupe l'intervention d'acteurs autres qu'européens ou des problématiques qui ne relèvent pas exclusivement de l'action militaire. La PESD est une affaire de sécurité et pas uniquement de défense. Certaines notions comme la « lutte contre la criminalité », les « opérations internationales » ou la « logique de communication » revêtent des significations particulières dans un cadre européen qu'elles n'ont pas dans un cadre onusien, par exemple. Une diffusion académique de l'esprit qui a entouré la Stratégie de l'Union de décembre 2003 permettrait d'introduire ces réalités dans l'image du futur officier européen.*

*Plus que des procédures et des instruments, c'est donc une lecture et une compréhension de la PESD qui doivent être placées au centre de la vision d'une formation à la PESD pour les élèves-officiers.*

Une « culture européenne de la sécurité » est effectivement en développement et les instruments nationaux de diffusion de cette culture sont encore à préciser. Il faut toutefois, comme pour toute acculturation, trouver les mécanismes qui permettront d'expliquer ce contexte européen plutôt que de l'imposer dans la formation des futurs officiers<sup>65</sup>. Comme le suggère l'encadré ci-dessus, deux voies doivent être distinguées dans la réflexion de notre étude : l'axe formel qui vise à faire émerger un sentiment d'appartenance à un groupe de référence commun, et l'axe normatif qui a pour objet direct la transmission d'un savoir. Ces deux axes déjà suggérés dans le discours de Javier Solana à l'ERM serviront, dans notre étude, de fil d'Ariane aux démarches comparative et prospective.

---

<sup>65</sup> Niagalé Bagayoko-Penone, *Les officiers français et la construction européenne : l'europanisation du point de vue des acteurs de la défense*, Les Documents de C2SD, n°77, pp. 132-134. L'auteur note que certains officiers ont pu s'opposer radicalement aux discours proeuropéens qui leur étaient présentés, l'analysant comme de la propagande, là où l'information sur les faits européens était attendue.

## **Chapitre 2 – L’Ecole royale militaire de Belgique : au cœur des réalités européennes**

L’Ecole royale militaire possède une longue tradition d’ouverture vers le continent qui explique la prédisposition européenne de son organisation actuelle (I). Selon Alex Alber, « l’avance qu’elle a prise dans le domaine académique lui permettra peut-être d’être en position de jouer un rôle fédérateur, en accueillant des élèves officiers de toute l’Europe »<sup>66</sup>. L’Europe influence l’ERM et celle-ci est en mesure d’agir sur le destin de l’Europe grâce à son enseignement (II) et sa propension à s’ouvrir sur l’extérieur (III). Des défis subsistent concernant le rôle qu’elle pourrait jouer dans la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (IV).

### **I. Situation et organisation de l’Ecole royale militaire**

L’Ecole royale militaire est un « établissement militaire d’enseignement supérieur, chargé de la formation académique, militaire, sportive et caractérielle des élèves »<sup>67</sup> fondé en 1834 peu après l’indépendance de l’Etat belge<sup>68</sup> et la structuration d’une armée nationale. A sa création, la mise en place de la division « Artillerie Génie » est inspirée du modèle de l’Ecole Polytechnique française dont était issu le lieutenant-colonel de l’armée française, Jean Jacques Edouard Chapelié, qui présida à sa fondation et devint le premier commandant de l’histoire de l’Ecole (1834-1863). La devise de l’ERM, *Rege Duce, pro jure et honore*, (« servir la Patrie et le Roi, avec honneur et justice ») rappelle l’attachement de l’Ecole à la monarchie constitutionnelle et à l’unité politique du pays.

D’abord située rue de Namur, transférée ensuite en 1874 à l’Abbaye de la Cambre, l’Ecole est depuis 1909 installée avenue de la Renaissance. Cette situation lui confère un avantage géographique majeur. L’Ecole se trouve en effet proche du siège du gouvernement belge en lisière du quartier des institutions européennes : à 500 m de la Commission et du Conseil, à 100 m des bâtiments de l’état-major de l’Union européenne (EMUE) et ceux, provisoires, du Collège Européen de Sécurité et de Défense, à proximité de l’OTAN et du

---

<sup>66</sup> Alex Alber, *op. cit*, p.271

<sup>67</sup> Loi du 1<sup>er</sup> août 2006, Loi modifiant certaines dispositions diverses relatives à l’Ecole royale militaire, *Moniteur Belge*, 28 août 2006.

<sup>68</sup> Proclamation d’indépendance du 4 octobre 1830.

SHAPE. Elle est également en elle-même un symbole de l'unité de la Belgique non seulement par son caractère fédéral<sup>69</sup> mais également par le régime bi-linguistique qui régit son enseignement<sup>70</sup>.

Elle est une école dite « *joint* », c'est-à-dire formant les officiers de toutes les composantes de l'Armée : Terre, Marine, Air et Médicale. La Seconde Guerre mondiale avait en effet fait apparaître des besoins d'enseignement similaires pour les officiers de l'Air et de la Marine : il fut décidé de réunir ces formations dans les mêmes murs. Depuis 2006, l'Ecole royale militaire assure également la formation continuée des officiers<sup>71</sup>, confiée anciennement à l'Institut Royal Supérieur de Défense<sup>72</sup>. L'ERM constitue aujourd'hui l'école des officiers en Belgique.

Selon les prescriptions de la loi du 22 mars 2001, l'Ecole royale militaire comporte une faculté Polytechnique et une faculté des Sciences Sociales et Militaires<sup>73</sup>. Les formations de base et continuée sont pilotées, depuis 2006-2007, par deux directions. Les cours sont donnés par le personnel enseignant permanent des deux facultés<sup>74</sup> et des intervenants extérieurs. A côté de ces deux facultés se trouve un « troisième pilier », le centre linguistique, composé des quatre départements de français, néerlandais, anglais, allemand.

---

<sup>69</sup> L'Ecole royale militaire est sous l'autorité du ministère fédéral de la Défense et non pas des communautés linguistiques comme il c'est le cas pour tous les autres établissements d'enseignement supérieur de Belgique.

<sup>70</sup> Depuis la Loi du 30 juillet 1938, le bilinguisme (français et néerlandais) est systématisé et les candidats à l'entrée sont soumis à des tests de maîtrise de la seconde langue.

<sup>71</sup> « officiers-stagiaires » en opposition aux « élèves-officiers » et « officiers-élèves » que sont les cadets, en formation initiale.

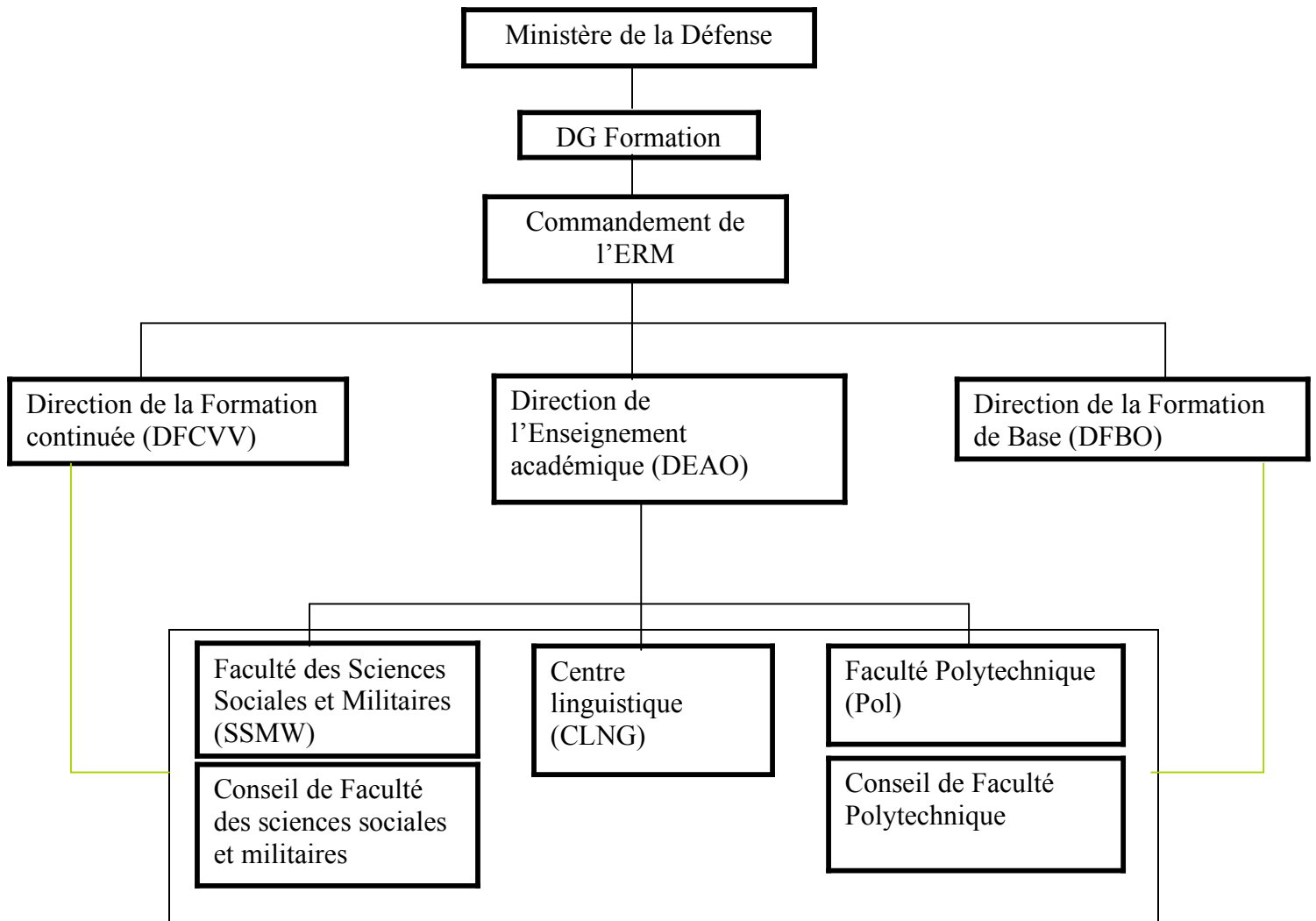
<sup>72</sup> L'Institut Royal Supérieur de Défense, qui contribue encore à la formation continuée des officiers, est devenu un « centre de réflexion dans le domaine de la sécurité et de la défense et une interface scientifique et technologique ». Voir :

<http://www.mil.be/rdc/subject/index.asp?LAN=fr&ID=428&page=2> (vérifié le 6/10/08).

<sup>73</sup> Voir organigramme ci-dessous.

<sup>74</sup> 125 enseignants environ pour la totalité du personnel de l'ERM.

Figure 1 : Structure organisationnelle de l'enseignement académique à l'ERM



Source : *Cet organigramme est établi à partir d'informations délivrées par la Direction de l'Enseignement académique DEAO<sup>75</sup>. Il vise à présenter brièvement, et au plus près de l'objectif de notre étude, la place centrale que revêtent les facultés et le centre linguistique dans l'organisation de l'ERM. Nous pouvons ainsi observer que ces structures sont utilisées aussi bien pour la formation continue que pour la formation initiale de l'officier militaire belge. Il est également à noter que le Directeur de l'Enseignement académique est assisté par des services spécialisés, notamment pour l'établissement des programmes, la guidance des études, la recherche scientifique et l'assurance-qualité de l'enseignement.*

<sup>75</sup> Ces informations peuvent être retrouvées dans les documents à consulter, mis en ligne par la Direction de l'Enseignement académique (vérifié le 10/04/08) : <http://www.rma.ac.be/RMAdotNet/deao/default.aspx?Page=2#bijbel>

La faculté Polytechnique (POL) réunit les enseignements des principales sciences de l'ingénieur et est organisée en départements académiques qui abritent des chaires :

- département de Mathématiques,
- département de Physique,
- département de Chimie,
- département Systèmes d'armes et Balistique,
- département de Construction,
- département de Mécanique,
- département de Communication Information System and Sensors (CISS) : chaires d'Electricité, de Télécommunications, d'Informatique, d'Astronomie, de Géodésie, de Topographie, d'Opto-électronique – micro-ondes – radar.

La faculté des Sciences Sociales et Militaires (SSMW) regroupe les enseignements en sciences humaines, sociales, économiques selon une organisation similaire :

- département des Sciences du Comportement (chaires de Droit, Philosophie, Psychologie, Sociologie) ;
- département d'Economie, Management et Leadership ;
- département d'Histoire et de Géographie militaires ;
- département Sécurité et Défense ;
- et un département « Opérations » (Joint, Land, Air, Marine, Medical).

## **II. Un enseignement académique moderne**

Le contexte européen de la politique de Défense pose la difficile question de l'équilibre entre les savoirs académiques et la préparation militaire. L'Ecole royale militaire a su trouver son équilibre pédagogique et fonder son identité par un enseignement favorablement orienté vers le caractère académique de sa formation.

L'Ecole royale militaire, comme mentionné plus haut, occupe une place particulière dans le schéma organisationnel de l'enseignement supérieur en Belgique. Elle est en quelque sorte la seule école « fédérale », placée sous l'autorité du Ministre de la Défense, alors que les

établissements d'enseignement supérieur en Belgique sont placés sous la responsabilité des Communautés<sup>76</sup>.

## 1 Calendrier de l'enseignement

Les années académiques à l'ERM sont organisées pratiquement de la même manière à tous les niveaux d'étude<sup>77</sup>.

La première année de formation de base, celle de l'entrée à l'ERM, est quelque peu différente des suivantes dans la mesure où les tests d'aptitude sont conduits durant l'été, en vue du recrutement. Ainsi, de mi-août à l'avant-dernière semaine de septembre les candidats ayant réussi les tests physiques, psychotechniques et académiques partent en formation militaire de base. Les candidats jugés aptes à devenir officiers entament ensuite leur cursus académique par un premier semestre qui s'achève fin décembre, aux vacances de Noël. Les autres années commencent leur premier semestre dès la première semaine de septembre. Des examens de connaissance ont lieu durant les trois premières semaines de janvier, et sont suivis par un camp d'hiver de deux semaines. Le second semestre académique reprend mi-février jusque fin mai, une semaine de congé étant octroyée à l'occasion des vacances de Pâques. Il est à noter qu'en seconde année<sup>78</sup> les élèves ont un contrôle de la maîtrise de leur seconde langue nationale – français ou néerlandais, selon – à la mi-mai. Le mois de juin est ensuite entièrement dédié au contrôle des connaissances académiques. Pendant les années de bachelor, les candidats pilotes et les candidats officiers de pont de la Composante maritime partent ensuite pour quatre semaines, au sein de leurs composantes respectives. Les autres élèves-officiers participent à une période de camp organisée par l'ERM. Après le choix de la composante, c'est-à-dire, pendant les années de master, les officiers-élèves des Composantes aérienne et maritime rejoignent leurs composantes tandis que ceux des Composantes terrestre et médicale participent à une période de camp organisée par l'ERM<sup>79</sup>. Le mois d'août, enfin, est libéré pour les congés scolaires.

Les cadets, en dehors du fait qu'ils vivent en internat dans les murs de l'Ecole royale militaire, vivent donc leur scolarité à peu près au même rythme que leurs homologues civils.

---

<sup>76</sup> Il existe trois Communautés en Belgique qui correspondent aux communautés linguistiques reconnues : germanophone, flamande et française.

<sup>77</sup> Voir annexe 1.

<sup>78</sup> 2 Ba (Bachelor) SSMW et 2 Ba Pol sur le calendrier en annexe 1.

<sup>79</sup> A l'exception des candidats pilotes et du personnel pont de la Composante maritime, les autres cadets choisissent leur composante à la fin du bachelor / au début du master.



## 2 Intégration du Processus de Bologne

Au terme de la loi du 25 novembre 2004<sup>80</sup> qui intègre le Processus de Bologne à l'ERM « peuvent porter le titre de bachelier en sciences de l'ingénieur ou en sciences sociales et militaires ou de master en sciences de l'ingénieur ou de master ès arts en sciences sociales et militaires ou de master en sciences de l'ingénieur militaire ou de master ès arts en sciences politiques et militaires ou de master ès arts en administration publique et militaire, ou de docteur en sciences appliquées ou de docteur en sciences sociales et militaires, ceux qui ont obtenu les diplômes de ces grades à l'Ecole royale militaire ». Depuis lors, les trois cycles Bachelor - Master - Doctorat sont ouverts aux futurs officiers<sup>81</sup>. Progressivement ces diplômes sont mis en place effectivement dans les cursus.

Deux bachelors sont d'ores et déjà organisés, respectivement au sein de chaque faculté :

- bachelor en Sciences sociales et militaires,
- bachelor en Sciences de l'ingénieur.

La Faculté des Sciences sociales et militaire (SSMW) offre un master en cinq ans<sup>82</sup>, soit 300 ECTS<sup>83</sup>, avec deux orientations possibles :

- management et systèmes d'armes,
- sciences politiques et militaires.

Un master est offert par la Faculté Polytechnique (Pol). Il est dispensé en cinq années et demi (11 semestres). Quatre spécialités sont proposées :

- mécanique,
- télécommunications,
- systèmes d'armes et

---

<sup>80</sup> Loi du 25 novembre 2004 publiée au Moniteur Belge le 12 décembre 2004

<sup>81</sup> Autrement appelés « élèves-officiers » durant le cursus du bachelor et « officiers-élèves » durant les cursus de master et doctorat.

<sup>82</sup> Loi du 1<sup>er</sup> Août 2006, « Loi modifiant certaines dispositions diverses relatives à l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 28 août 2006. Il est à noter que la formation en 5 ans est obligatoire pour tous les élèves ce qui a pour effet d'occulter quelque peu l'importance du Bachelor dans le cursus.

<sup>83</sup> *European Credit Transfer System* : prescrit par la Déclaration de Bologne, ce système permet la reconnaissance de la validation d'acquis obtenus dans une université ou autre établissement, favorisant ainsi la mobilité des étudiants.

- construction.

Ces derniers nécessitent 36 ECTS supplémentaires dans des matières non techniques, ce qui explique le prolongement de la scolarité d'un semestre<sup>84</sup>, pour que le polytechnicien ait les connaissances qui lui permettront d'être non seulement un technicien mais aussi un chef militaire. Les masters « polytechnique » débiteront au cours de l'année académique 2008-2009.

Il existe une école doctorale pour chaque département, à l'exception à l'heure actuelle du Département « Opérations ». Les doctorats se font toujours soit en « diplôme conjoint », c'est-à-dire un diplôme délivré par les différentes écoles ou universités dans une matière, soit en « double diplôme » quand plusieurs titres sont délivrés au diplômé, généralement un par institution concernée. La dernière solution est plus utilisée dans le cas où la matière étudiée ne correspondrait pas au même intitulé de chaire dans une autre institution.

Ainsi, la structure résolument universitaire de l'Ecole royale militaire placerait celle-ci, selon la distinction opérée plus haut, dans le modèle d'Athènes. Cela se confirme à travers certaines restructurations de cours préalablement confiés à une composante, et qui se trouvent maintenant privés de leur couleur exclusivement militaire pour être confiés aux chaires. Notamment, le cours de « Droit maritime », assuré auparavant par la composante maritime (Département Marine), s'est vu confié à la chaire de Droit de la Faculté des Sciences Sociales et Militaires.

### **3 Le contenu de l'enseignement académique de l'ERM**

Peu de cours sont entièrement dédiés à la sécurité européenne dans les programmes proposés par l'Ecole royale militaire<sup>85</sup>. Cependant, comme nous l'avons mentionné auparavant, l'officier européen doit se caractériser par une certaine flexibilité. La PESD ne se substitue pas aux dispositifs mis en place par d'autres organismes de droit international, tels l'OSCE, l'ONU et dans une autre mesure l'OTAN, mais les complète. De la même façon, la PESD n'est pas une alternative aux politiques nationales de défense. On peut donc considérer que

---

<sup>84</sup> Les étudiants de master en Sciences sociales et militaires sont diplômés en juin alors que les étudiants en master de sciences de l'ingénieur le sont en décembre.

<sup>85</sup> Voir programme des cours en annexe 2.

nombre d'enseignements qui ne sont pas au premier abord dédiés exclusivement à la PESD et la culture européenne de défense, peuvent néanmoins constituer une forme de vecteur culturel européen. La Direction de l'Enseignement académique projette de publier les attendus pédagogiques de chaque cours qu'elle propose, sur son site internet. Les publics intéressés peuvent par ailleurs consulter la « bible » de l'Ecole royale militaire, accessible à tous<sup>86</sup>, et regroupant toutes les informations concernant l'enseignement à l'ERM.

En première année de master polytechnique, un cours « Sécurité européenne » figure dans le tronc commun. En bachelor des sciences sociales et militaires, des aspects de la PESD se retrouvent dans les cours « Histoire des relations internationales », « Missions et organisation des forces armées », « Relations internationales ». Des cours de « Sécurité européenne » et « Organisations internationales » font partie du tronc commun des masters, qui peuvent être complétés par des modules au choix. Deux d'entre eux touchent aux « opérations militaires » et à l' « histoire », notamment celle de la sécurité et des affaires étrangères de la Belgique.

## **4 L'enseignement de l'Ecole royale militaire et les langues**

### ***4.1 Enseignement des langues***

L'enseignement à l'Ecole royale militaire est donné en français et néerlandais depuis 1938. Les cours à l'ERM sont donnés dans les deux langues nationales, les élèves suivant les cours dans la langue du régime linguistique auquel ils appartiennent<sup>87</sup>. La composition des forces armées belges reflète la diversité culturelle et régionale de la Belgique en droit. Des plafonds communautaires sont imposés dans le recrutement à l'entrée de l'ERM. Ainsi, 60% des officiers entrants dans chaque composante sont originaires de la Communauté flamande et 40% environ de la Communauté française. Quelques cadets sont également issus de la Communauté germanophone de Belgique mais trop peu pour « peser » dans la balance politique.

---

<sup>86</sup> La « bible » est disponible en ligne dans la documentation de la Direction de l'Enseignement académique (vérifié le 10/04/08) :

<http://www.rma.ac.be/RMAdotNet/deao/default.aspx?Page=2>

<sup>87</sup> Le régime linguistique d'un cadet est déterminé par la langue qu'il a choisie comme première langue pour présenter le concours d'admission. Certains élèves peuvent également suivre une partie de leur scolarité dans la deuxième langue nationale afin d'obtenir le brevet de connaissance approfondie de celle-ci.

L'objectif de la politique linguistique de l'ERM est de former des officiers qui seront bilingues — dans les deux langues nationales principales — pour pouvoir intégrer les corps d'armée à la sortie de leur formation. Il s'agit également d'un corollaire de la formation au *leadership* dans la mesure où un officier parfaitement entraîné se doit de montrer l'exemple au sein de ses troupes et de se faire comprendre d'elles sans la médiation d'un traducteur.

Cette tâche est confiée au centre linguistique de l'ERM. Il fournit des enseignements de néerlandais, français, allemand (les trois langues nationales) et d'anglais.

Les langues sont donc centrales dans la formation du futur officier belge, et ce dès la procédure de recrutement : un thème, une version et une rédaction dans la seconde langue sont demandés au candidat pour évaluer ses connaissances en la matière. En deuxième année de Bachelor, l'élève-officier doit passer l'examen légal sur la connaissance effective de la deuxième langue nationale. Il dispose de quatre essais, un en deuxième année de Bachelor, deux en troisième année de Bachelor et un en première année de Master. Le passage d'une année à l'autre n'est pas conditionné par le succès à l'examen légal. En revanche, l'élève-officier ne pourra pas être commissionné au grade de sous-lieutenant aussi longtemps qu'il n'aura pas réussi cet examen. Les cours dans la seconde langue ne s'arrêtent pas systématiquement à ce niveau-là et l'apprentissage peut se poursuivre dans les années supérieures. L'anglais, seconde langue « étrangère » apprise pendant ces deux premières années, devient, dans les faits, la première après ce passage obligé.

Il faut noter que les élèves ont un choix plus large que ces seules quatre langues car ils auront la possibilité de demander à choisir parmi d'autres langues proposées par des établissements extérieurs comme l'Université Libre de Bruxelles (ULB-VUB), sous forme de cours du soir.

#### ***4.2 Enseignement en langues***

La logique des enseignements en langue à l'ERM est rendue complexe par le bilinguisme de l'Ecole. Elle ne dépend d'aucune communauté et c'est donc au niveau fédéral que sa structure et son fonctionnement sont déterminés. Constituant à ce titre un symbole d'unité nationale, elle se doit de fournir ses enseignements dans les deux principales langues nationales, le français et le néerlandais, et ce pour presque chaque cours. Quelques enseignements sont toutefois dispensés en anglais depuis l'entrée en vigueur de la Loi du 2 août 2002. La liste de ces cours, pour lesquels les examens peuvent être faits en langue anglaise, est tenue à jour

annuellement par arrêté ministériel<sup>88</sup>. Cependant la proportion des enseignements tenus en anglais est plafonnée à 20% du total. Dans la formation de base, leur nombre est en fait limité<sup>89</sup>. Cette limitation peut être expliquée par le fait que l'ERM accueille un nombre important d'officiers étrangers, issus notamment de pays africains de tradition francophone, au titre d'une coopération diplomatique sur laquelle nous reviendrons.

La problématique des langues et de l'utilisation de l'anglais est extrêmement importante dans la recherche qui nous concerne. Un *leadership* en matière de diffusion de la culture européenne de sécurité et de défense ne pourrait passer outre l'utilisation de l'anglais, devenue la langue la plus usitée dans les affaires européennes et dans la mobilité étudiante. L'OTAN elle-même en avait fait un symbole de l'intégration des nouveaux Etats membres lors de son élargissement à l'Est<sup>90</sup>.

## **5 Une culture de la qualité**

### **5.1 La recherche à l'ERM**

L'Ecole royale militaire a su développer la recherche scientifique en vue de l'adaptation de son enseignement aux réalités des matières dispensées<sup>91</sup>. Chaque enseignant contribue donc, par ses apports scientifiques, à la qualité de l'enseignement. L'ERM compte donc sur la mise en place d'une « masse critique » de chercheurs et de moyens mis à sa disposition en vue d'établir des pôles de recherche scientifique.

Sept pôles thématiques sont retenus à l'heure actuelle, dont quatre pour la faculté Polytechnique :

- EURATOM (participation de l'ERM au projet ITER pour un réacteur à fusion thermonucléaire contrôlée),
- Signal and Image Centre – SIC,
- Dynamic Material Behavior for Security Applications – DYMASEC,

---

<sup>88</sup> Voir par exemple pour l'année académique 2006-2007 l'arrêté ministériel du 21 mars 2007 « fixant les matières qui peuvent être enseignées en anglais à l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 8 mai 2007.

<sup>89</sup> *Ibidem*, article 1<sup>er</sup> § d) et f).

<sup>90</sup> Toutefois, la standardisation STANAG (Standardisation Agreements) de l'OTAN prend l'anglais et le français comme langues officielles de référence.

<sup>91</sup> Prescriptions permanentes PPDEAO, Chapitre 17, « La recherche à l'ERM ». Le DEAO est assisté, pour ce faire, d'un service de recherche scientifique (RSWO).

- Mobile Intelligent Information Sensors for Security (MOBINISS) : land mobility, air mobility and sea mobility.

Et trois pôles en faculté des Sciences Sociales et Militaires :

- Ethique et déontologie,
- Sécurité européenne,
- Approche globale des opérations armées.

Pour obtenir cette masse critique, l'ERM a adopté une stratégie en trois phases<sup>92</sup> :

- niveau d'ensemencement : préparation d'un thème original de recherche soit en proposant et en préparant de nouveaux doctorats soit acquérant de nouvelles technologies,
- niveau d'incubation : c'est la constitution de la masse critique par les travaux de doctorat et la recherche de collaborations interdisciplinaires et/ou interuniversitaires,
- niveau de récolte : maturité du centre de compétence et utilisation des connaissances engrangées afin de maintenir la position de pointe obtenue, grâce aux travaux des chercheurs.

Des laboratoires peuvent aussi être créés pour optimiser la coordination et l'expérimentation des recherches.

L'ERM reçoit des crédits du ministère de la Défense ainsi que des fonds extérieurs via l'ASBL<sup>93</sup> pour la Promotion de la Recherche scientifique à l'Ecole royale militaire (ASBL Renaissance) et via un organisme de droit public : le Patrimoine de l'ERM. Depuis le janvier 2004 ce dernier reprend progressivement les activités de l'ASBL Renaissance.

## 5.2 *Le service qualité (AQKZ)*

En vue de parfaire sa politique de qualité et en l'absence de possibilité de le faire *via* une autorité nationale unique, l'ERM s'est structurée en vue de parfaire sa visibilité en la matière. Un service d'assurance-qualité<sup>94</sup> (AQKZ), sous la responsabilité du Directeur de

---

<sup>92</sup> *Idem.*

<sup>93</sup> Association Sans But Lucratif. Par exception au principe de droit budgétaire belge de non-affectation des recettes publiques, L'ERM peut légalement depuis 1926 conserver les bénéfices de ses prestations pour le compte de tiers.

<sup>94</sup> Voir sur le site de l'Ecole royale militaire (vérifié le 10/04/08) :

<http://www.rma.ac.be/RMAdotNet/deao/faculties/aqkz/default.aspx?Page=1>

l'Enseignement académique (DEAO), veille à la qualité de l'enseignement, de la recherche et des laboratoires en organisant des audits internes et externes et remet un rapport annuel sur son activité.

Une certification ISO 17025<sup>95</sup> a été obtenue depuis décembre 2004 par les laboratoires :

- ABAL (balistique),
- LAEE (analyse des effets d'explosions),
- LDMS (dynamique des structures mécaniques),
- LEM (matériaux énergétiques)

En vue de faire accréditer ses masters en sciences de l'ingénieur et en sciences sociales et militaires, l'ERM procède actuellement à une autoévaluation, préalable à l'accréditation par la Commission nationale de Titres d'ingénieurs (CTI) française et la Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie (NVAO). Il s'agit en l'occurrence de reconnaître l'équivalence des formations et compétences des ingénieurs formés par l'ERM avec celles dispensées en France. La recherche d'une logique franco-belge dans la formation des ingénieurs pourrait même apparaître comme une avancée fondamentale car les contenus de ces cursus sont habituellement très spécifiques à un pays.

### **III. Une ouverture européenne**

Outre la formation des futurs officiers de l'armée belge, l'ERM forme également des officiers luxembourgeois, tunisiens et béninois entre autres<sup>96</sup>, au profit de leurs armées nationales. Depuis la loi du 27 mars 2003, elle peut former tout citoyen européen qui se destinerait à devenir officier dans l'armée belge. Seuls la Belgique, le Luxembourg — mais sans capacité de formation propre — l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni disposent de telles législations à l'heure actuelle<sup>97</sup>.

---

<sup>95</sup> Autorité belge d'accréditation BELAC.

<sup>96</sup> Voir annexe 3.

<sup>97</sup> André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys, *La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p.382.

## 1 Les échanges avec des institutions militaires

L'ERM va au-delà de la simple coopération qui caractérise ces types d'échanges. Elle collabore également avec certains gouvernements — comme la France, elle forme des officiers luxembourgeois — avec des académies et écoles militaires étrangères.

Les échanges sont principalement liés à la rédaction de mémoires de fin d'études et de projets d'ingénieurs. Ainsi l'ERM reçoit notamment des élèves :

- des écoles de Breda (formation des officiers Air et Terre) et de Den Helder (Mer) de niveau Bachelor,
- des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (Terre), Brest (Mer) et Salon-de-Provence (Air).

L'ERM permet également à ses élèves ingénieurs de partir à Salon-de-Provence ou à Brest pour l'élaboration de leur mémoire de fin d'études. Des premiers contacts ont été pris avec l'Ecole Polytechnique de Palaiseau en vue de coopérations du même type.

Pour les élèves des sciences sociales et militaires, l'ERM explore les possibilités d'accueil à Saint-Cyr, Brest et Salon-de-Provence. Le département Opérations - appui médical a pris contact avec l'Ecole de Lyon en vue d'une coopération dans la formation de leurs élèves.

Avec les Pays-Bas, l'échange de semestres est compromis par le fait que la formation dispensée par la Nederlandse Defensie Academie (NLDA) s'arrête au niveau du Bachelor. Toutefois, en mai 2007, l'ERM s'est engagée à offrir aux bacheliers des académies néerlandaises un master en balistique, dans ses murs, à l'horizon 2008-2009. Des projets de même type ont été formulés pour l'organisation d'un master commun en « construction navale » entre l'Ecole Navale de Brest et l'ERM. A un niveau plus modeste, ces deux écoles ont cherché à mettre en place un système de vidéoconférence en vue de l'organisation de séminaires ponctuels communs. Dans le cadre de la rédaction des mémoires de fin d'études, l'axe Benelux-France, témoin des affinités traditionnelles et culturelles, est privilégié à l'heure actuelle.

L'échange de semestres est envisagé avec les universités de la *Bundeswehr* de Hambourg et Munich et, en novembre 2007, un accord de coopération a été signé avec l'Université Nationale de Défense de Roumanie.



Enfin, l'Ecole royale militaire accueille également des étudiants étrangers venus pour rédiger leur thèse de doctorat<sup>98</sup> sur base d'accords spécifiques entre les institutions.

## **2 Les échanges civils Erasmus-Socrates**

L'Ecole royale militaire a choisi le cadre Erasmus-Socrates pour intensifier ses échanges<sup>99</sup>. Sa Charte Erasmus a, à cet effet, été signée en décembre 2005 pour entrer en vigueur à partir de l'année académique 2006-2007. Elle est régulièrement renouvelée depuis. L'ERM s'engage dans un nombre croissant de ces échanges car ils reflètent l'accent porté sur la dimension résolument académique de sa politique de l'Enseignement.

En France, un accord Erasmus existe d'ores et déjà avec l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse. Il porte sur les échanges de personnels enseignants et d'élèves dans le domaine des communications. Un accord-cadre de ce type existait déjà depuis 2001 mais il a été converti en accord Erasmus en 2006-2007.

En Allemagne, un accord Erasmus a été conclu, à l'horizon 2008-2010, avec l'Université des Sciences Appliquées d'Aachen : il concerne les échanges d'élèves dans le cadre du Département de Mécanique de l'ERM.

L'ERM a également conclu un accord Erasmus avec l'Université Technique de Iasi, en Roumanie, en vue d'organiser des échanges de professeurs et d'élèves dans le domaine de la mécanique.

Un accord Erasmus a été signé avec la University of Technology and Economics de Budapest en vue de l'échange d'élèves et de professeurs dans le domaine de la mécanique mais également des communications et des matériaux à l'horizon 2008-2011.

De semblables accords ont été conclus durant l'année 2007 avec l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs des Etudes et des Techniques d'Armement (ENSIETA) et l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy (ESIL, Université d'Aix-Marseille II).

## **3 La recherche et l'enseignement**

---

<sup>98</sup> Une Estonienne, en accord avec son académie nationale, rédige actuellement sa thèse de doctorat en cotutelle entre l'ERM et la Katholieke Universiteit Leuven (KUL).

<sup>99</sup> Voir annexe 3.

La recherche est également un domaine de pointe dans les collaborations internationales et européennes de l'ERM. L'autonomie financière partielle par rapport au ministère de la Défense, grâce au Patrimoine de l'ERM, contribue à l'indépendance scientifique de l'Ecole. Quatre pôles de recherche sont organisés à la Faculté Polytechnique, trois à la Faculté des Sciences Sociales et Militaires. L'ERM peut ainsi participer à des projets scientifiques d'envergure mondiale comme ITER, dans des cadres multilatéraux comme l'EURATOM ou l'Agence Européenne de Défense. L'Ecole constitue par ailleurs, avec Saint-Cyr, le noyau dur des trois pôles de recherche d'excellence des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan<sup>100</sup>.

Elle s'appuie, dans le domaine de l'enseignement, sur la collaboration avec des réseaux d'universités belges : VUB (Bruxelles) - ULB (Bruxelles) - KUL (Leuven) dans le domaine de l'aérospatiale - UGent - ULg (Liège) dans le domaine de la construction navale, par exemple. Les universités belges, surtout bruxelloises de par la proximité géographique, participent d'ailleurs à l'enseignement de l'ERM en dehors du seul cadre linguistique : deux cours de l'ULB sont proposés aux élèves en « *organisational behavior* ».

#### **4 La participation à des forums des écoles et académies**

L'Ecole royale militaire est membre de réseaux d'écoles et d'académies militaires comme la *European Air Forces Academies* (EUAFA) et la Conférence des Superintendants des Académies Navales.

L'EUAFA est une structure qui a été initiée en 1996 à partir de la *European Air Chief's Conference* (EURAC). Elle rassemble au sein de réunions préparées par des « *working groups* », les commandants des académies et écoles des officiers de l'Air. Cette structure, à l'origine forum de communication sur les méthodes d'entraînement des officiers de l'Air, a permis de développer des échanges entre les académies et écoles dans les domaines sportifs et culturels. Actuellement, un projet de « *framework bilateral agreements* » est en gestation ; il devrait permettre à terme, après publication par chaque entité des cursus qu'elle propose, de développer des échanges bilatéraux entre les écoles.

La Conférence des Superintendants des Académies Navales, calquée sur le modèle de la *Conference of Heads of European Marines* au niveau stratégique, rassemble toutes les

---

<sup>100</sup> Voir annexe 4.

académies navales européennes ainsi que celles des Etats-Unis, de la Turquie et de la Norvège. Une présentation des cursus de chaque entité devrait être mise en place par l'intermédiaire d'un serveur internet. Cette conférence, qui se réunit tous les deux ans, est un forum de réflexion sur les formations. En 2001, à Bruxelles, le thème était d'ailleurs celui du Processus de Bologne. Sept ans plus tard, les mesures prises pour mettre en œuvre le Processus sont l'objet d'une concertation dans ce même cadre<sup>101</sup>.

#### **IV. Les défis de l'eupéanisation de l'ERM**

L'Ecole royale militaire a une structure et une philosophie de l'enseignement en phase avec la PESD. Manifestement proactive dans l'adaptation de sa structure au Processus de Bologne, l'orientation académique de la formation de l'officier à l'ERM lui permet d'être en phase avec le besoin de flexibilité qui sera l'apanage de l'officier européen. L'ouverture de son enseignement, notamment par les relations qu'elle a nouées avec les autres écoles, académies militaires et université civiles lui garantit une réelle visibilité européenne. Cependant, quelques remarques s'imposent qui nous serviront de piste dans la poursuite de cette étude.

Tout d'abord, il peut sembler logique que, par ses expériences militaires de terrain, l'officier soit formé à la dimension européenne de la sécurité et de la défense actuellement plus dans le processus de formation continuée que dans la formation de base, qui revêt une dimension plus théorique<sup>102</sup>. Les premières interactions européennes ont pu avoir lieu lors du déroulement de la carrière militaire, et une familiarisation avec les réalités de la PESD a pu s'opérer. L'approfondissement des connaissances lors de la formation continuée, surtout dans un pays de la taille de la Belgique, est l'occasion de débattre avec des intervenants spécialistes européens. Par exemple, la seconde étape de la formation continuée pour la Marine se passe pour partie avec des partenaires suédois et italiens, leur modèle de formation étant similaire au modèle belge, mais surtout avec leurs homologues néerlandais. Les dimensions régionales ou historiques ne peuvent être occultées par le besoin d'une assimilation de la PESD.

---

<sup>101</sup> « L'Ecole Navale reçoit les commandants de ses homologues européennes et américaines », *Mer et Marine*, 14 avril 2008. Disponible (vérifié le 23/04/08) : <http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=107442>

<sup>102</sup> Les cadets belges paraissent pourtant mieux assimiler les nouvelles missions de l'armée que les officiers en formation continuée. Voir « *European Defense Restructuring : military and public view* », COST Action A 10, Social Sciences, 2001.

La faculté des Sciences Sociales et Militaires a naturellement plus vocation à approfondir la PESD dans ses aspects stratégiques et conceptuels, alors que les enseignements de la Faculté Polytechnique ne sont pas touchés en substance par ces enjeux. Les chercheurs de la Faculté SSMW sont, au jour le jour, en contact avec ces aspects de la PESD, et leurs travaux, en plus d'apporter leur pierre à l'édifice de la politique européenne, alimentent les enseignements délivrés par la Faculté. Cette vocation à « coller » à l'évolution européenne apporte aux enseignements de la Faculté des Sciences Sociales et Militaires une dimension européenne intrinsèque.

A l'inverse, les rapprochements européens dans le domaine de l'armement, sous l'égide de la nouvelle Agence Européenne de Défense<sup>103</sup>, auront à terme des conséquences directes sur l'enseignement des matières hautement techniques. La Faculté Polytechnique semble s'y préparer de manière efficace par une politique coopérative accrue. Les échanges Erasmus organisés concernent principalement, à l'heure actuelle, les échanges de personnels en sciences techniques. Cela peut s'expliquer par le fait que les savoirs individuels de ces personnels sont hautement spécifiques. Les systèmes d'armes, notamment, ne représentent plus guère l'individualité d'un Etat dans le contexte d'eupéanisation des industries de l'armement. Les échanges de savoirs sont de plus en plus nécessaires dans ces domaines d'enseignement.

Les sciences sociales et militaires ne sont l'objet d'étude que dans peu d'universités civiles. Les perspectives d'échanges entre académies et écoles militaires peuvent toutefois être limitées par les arrangements structurels internes, telle l'organisation des calendriers académiques.

Que ce soit au niveau global ou spécifiquement à l'échelle de l'ERM, l'étude des concepts et valeurs dont la PESD éclôt est l'objet d'une attention toute particulière du politique, en tant que terrain potentiel d'action : l'heure est à l'analyse des concepts directeurs et de leur intégration dans les dispositifs européens et nationaux. Il serait potentiellement bénéfique d'inscrire l'enseignement de la faculté SSMW dans la même dynamique

---

<sup>103</sup> L'Agence Européenne de Défense (AED) a récemment défini, dans sa « *Long Term Vision 2006* », une stratégie industrielle et technologique visant à donner une cohérence et une logique d'ensemble aux programmes nationaux d'armements dans un contexte européen. Il s'agit notamment d'éviter les duplications potentielles dans les programmes. Ses moyens budgétaires actuellement modestes limitent la portée pratique de son action mais l'Agence demeure importante pour la réalisation du concept PESD.

d'échanges que celui de la faculté Polytechnique pour qu'il puisse entretenir dans sa forme cette perméabilité européenne.

Il nous faudra également tenir compte de l'argument linguistique lors de la recherche du développement de cette dimension européenne. L'outil vectoriel d'une « culture européenne de la défense » qu'est l'anglais représente un certain défi pour la politique de l'enseignement de l'ERM, qui est déjà marquée par ses obligations nationales.

Enfin, une piste dans laquelle nous pourrions puiser l'inspiration pour la recherche de « signes extérieurs d'européanité » dans la formation dispensée à l'ERM est celle de l'absence de coopération dans le cadre de l'entraînement militaire lors de la formation initiale. Là encore, les différences dans l'organisation des calendriers semestriels peuvent en être la raison. Certains exercices interarmées ont été proposés par des Etats comme l'Allemagne pour former leurs officiers à des mécanismes multinationaux ; et l'idée de flotte-école européenne suit malgré tout son cours, mais l'ERM ne s'inscrit pas encore à l'heure actuelle dans ces projets. Cette dimension de la formation d'un officier pourrait néanmoins être envisageable pour anticiper les évolutions auxquelles la PESD appellerait.

S'il apparaît clairement que l'Ecole royale militaire représente à l'heure actuelle un modèle de processus éducatif des officiers dans le contexte de la PESD, il nous semble néanmoins indispensable de passer par une nécessaire étude des conceptions d'autres institutions européennes afin d'approcher d'une vision « idéale » en la matière.

## **Chapitre 3 – Vers une familiarité européenne des formations initiales des officiers**

La Politique Européenne de Sécurité et de Défense est perçue de manière différente par les Etats membres. Tant du point de vue de sa genèse que de celui de son bien-fondé politique ou de ses réalisations, il n'est pas d'explication définitive basée sur son expérimentation. La PESD est née, mais le clivage parental demeure. Néanmoins, ses premières réalisations ont contribué à montrer la voie vers un rapprochement des politiques nationales de défense avec, comme corollaire, leurs conceptions de la formation des officiers (I). Des différences structurelles demeurent, mais l'étude comparative réalisée reflète une volonté commune d'ouverture (II).

### **I. Conceptions de l'éducation européenne des officiers**

La formation d'un officier dans le processus post-Bologne, bien que destinée premièrement à son service pour la Nation, semble aujourd'hui devoir suivre de plus en plus une logique multinationale, et plus particulièrement nous concernant, un « esprit » européen reflétant les missions des forces armées modernes. « *The European officer is much more likely to serve in so-called "OTW" missions than in traditional military operations* »<sup>104</sup>.

#### **1 Approche doctrinale des systèmes nationaux de formation d'officiers**

De manière générale en Europe, les formations modernes des officiers répondent à un souci socio-économique exprimé par Giuseppe Caforio : « *Enhancing the prestige and the attractiveness of the profession, and making it easier for the officer to enter the civilian labour market after leaving the service, whether by choice or necessity* »<sup>105</sup>.

La seconde moitié des années 90 a en effet été marquée par un courant de professionnalisation des armées, du moins dans beaucoup de pays d'Europe occidentale, et donc par la conquête d'un nouveau public pour les forces armées. La conscription permettait

---

<sup>104</sup> Giuseppe Caforio (ed.), *The European officer : A comparative view on selection and education*, European Research Group on Military and Society, Edizioni ETS, 2000, p.7.

<sup>105</sup> *Ibidem*, p.15.

d'entretenir un « vivier » d'esprits au sein des armées qui, une fois l'exigence du service remplie, retournaient ensuite vers les carrières civiles<sup>106</sup>, plus attrayantes pour les débouchés à long terme. La formation militaire ne représentait alors pour les engagés qu'une garantie médiocre de qualité comparée aux études et diplômes délivrés par l'enseignement supérieur et l'université, dans l'éventualité de leur départ de l'armée. Parallèlement à cette préoccupation de la reconversion post-service, la nature des missions de l'officier a elle-même été bouleversée. Des missions traditionnelles de la Guerre froide - telle la défense du territoire national - aux nouveaux types de missions - telles les OTW « *other than war missions* » -, de nouvelles compétences ont été requises d'un futur officier, qui diffèrent de moins en moins de celles nécessaires pour les fonctions civiles.

Ainsi, une catégorisation des modèles de formation des officiers militaires a été effectuée selon un critère de « convergence » (« modèle d'Athènes » dans la définition de Kirkels, Klinkert et Moelker) ou bien de « divergence » (« modèle de Sparte » dans la définition de Kirkels, Klinkert et Moelker<sup>107</sup>) avec la formation dispensée par l'Université. Une nuance doit cependant être apportée à cette classification. Celle-ci, ainsi que l'étude coordonnée par Giuseppe Caforio l'utilise<sup>108</sup>, est appliquée individuellement à l'institution responsable à titre principal de la formation des officiers alors qu'à notre sens, il conviendrait d'envisager le processus éducatif dans son ensemble<sup>109</sup>. Le modèle allemand, s'il se limite à l'université de Munich ou Hambourg, apparaît au sens de l'étude de Caforio comme essentiellement convergent : dénomination d'« université », personnel enseignant formellement civil (un professeur militaire est suspendu temporairement de son statut militaire s'il veut enseigner dans une des universités), processus décisionnel interne de type universitaire, forme des enseignements, vie sociale de l'étudiant, etc. Pourtant, le cadet ne peut devenir officier s'il n'a préalablement suivi la formation militaire de base. Celle-ci ne se déroule pas au sein de l'Université mais dans d'autres écoles, purement militaires. En ce sens, l'application de la dénomination « convergente » aux universités de la *Bundeswehr*, qui

---

<sup>106</sup> En Belgique, les étudiants appelés à remplir leurs obligations militaires pouvaient bénéficier de sursis afin de pouvoir d'abord terminer leurs études.

<sup>107</sup> Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker (eds.), op. cit.

<sup>108</sup> Giuseppe Caforio utilise les 6 critères suivants pour caractériser l'orientation du modèle étudié : procédure de sélection, personnel enseignant (civil / militaire), le curriculum (prévalence de l'académique ou du militaire), séparation chronologique (ou non des deux types d'enseignements), équivalence du diplôme délivré, type de socialisation (de l'institution « totale » à l'« étudiant officier » avec mixité potentielle avec des étudiants civils).

<sup>109</sup> Voir annexe 5.

pouvait elle-même être quelque peu relativisée du fait du contrôle même minime exercé par le ministère fédéral de la Défense sur son fonctionnement, occulte quelque peu la globalité qui caractérise la formation d'un officier. L'exigence même de la complémentarité de la formation d'un futur officier, militaire et académique, doit relativiser l'importance de la distinction « convergent - divergent »<sup>110</sup>. Ces périodes de formation militaire, dans les schémas présentés dans l'annexe 5, existent dans tous les modèles étudiés, s'ils sont pris dans leur totalité.

Néanmoins, la distinction « convergent-divergent » reste applicable d'abord dans le cas de modèles monolithiques, c'est-à-dire combinant les deux aspects de la formation de l'officier au sein d'une seule institution. C'est le cas dans notre étude des modèles belge, portugais, lituanien, roumain, et dans une autre mesure, français<sup>111</sup>. Ensuite, l'application de cette distinction, telle qu'opérée dans l'étude de Giuseppe Caforio, reste importante dans l'approche des politiques de l'enseignement des institutions retenues pour notre travail. En effet, une telle conception peut approcher l'« état d'esprit » de la formation au sein de l'institution retenue, dans la perspective de la mise en place de programmes de coopération. Ainsi, le mode de fonctionnement d'une école, académie ou université peut se rapprocher plus ou moins de celui d'une institution d'enseignement supérieur classique : organisation en semestres ou trimestres<sup>112</sup>, dénomination des formations dans un sens purement académique, calendrier semblable à celui des universités civiles, présence de civils dans le personnel enseignant, mode du processus décisionnel et représentation des étudiants, etc.

Les formations en vue de l'obtention du grade académique de Master ont tout particulièrement retenu notre attention<sup>113</sup>. Il nous semble, au regard de notre étude, que la

---

<sup>110</sup> De la même façon, le modèle britannique, analysé dans l'étude de Caforio comme relevant des exemples divergents, comporte effectivement une formation académique avant l'entrée à l'académie militaire, dans l'enseignement supérieur civil. En pratique, un élève de Sandhurst est généralement titulaire d'un Bachelor civil. Cf. Alex Alber, op. cit.

<sup>111</sup> Le modèle français ne divise pas aussi nettement que le modèle allemand peut le faire, les formations militaire et académique. Il combine les deux types en prenant comme point de départ un niveau académique supérieur aux autres écoles et académies mentionnées, celles-ci commençant généralement au niveau post-secondaire.

<sup>112</sup> L'enseignement, au sein des deux universités de la *Bundeswehr*, est organisé en trimestres en vue de « compacter » le cursus exclusivement académique, à la différence des autres établissements étudiés suivant l'organisation en semestres, mais qui souvent intègrent une part de formation militaire dans le cursus.

<sup>113</sup> Voir annexe 6.



période donnée pour cette formation est plus propice à la mise en place effective de tels programmes de coopérations internationale et européenne. La formation de base du niveau académique de Bachelor apparaît comme étant plutôt une phase d'apprentissage « national » de la défense et de ses enjeux. Des études sociologiques de défense<sup>114</sup> ont d'ailleurs démontré que la défense du territoire national reste encore à l'heure actuelle une mission perçue comme primordiale pour les forces armées. Pendant ces premières années de la formation donc, un apprentissage de la vie militaire est indispensable, ce qui ne permet pas d'envisager l'échange d'élèves, par exemple. L'apprentissage des langues, dans beaucoup de systèmes éducatifs nationaux, ne commence réellement et de manière appliquée qu'au niveau de l'enseignement supérieur. Il faut atteindre un niveau suffisant de connaissance linguistique, permettant une utilisation plus active que passive, avant d'envisager la mise en place d'échanges internationaux.

## **2 Etude comparée : démarche scientifique**

La composition de l'échantillon d'étude a suivi une double logique.

Il a été défini, en collaboration avec la Direction de l'Enseignement académique de l'Ecole royale militaire, dans la perspective de coopérations avec des institutions comparables dans la formation initiale des officiers. Celles-ci devaient avoir intégré le Processus de Bologne dans leur enseignement, ce qui, tant du point de vue de la reconnaissance des diplômes que du point de vue d'une certaine ouverture européenne suggérée par l'intégration de cet acquis, caractérise les conditions de la coopération.

Une logique plus politique ensuite à travers le projet de réunir une Conférence des Commandants des Ecoles et Académies des Armées de Terre qui se proposait d'inviter les Etats retenus pour l'échantillon dans le panel des membres. Une telle perspective, semblable dans la forme projetée à celles de l'EUFAFA et de la Conférence des Superintendants des Ecoles Navales, paraissait initier un forum potentiel de réflexion sur les échanges entre écoles et académies de formation des officiers des armées de Terre, en Europe.

Les deux forums Air et Terre déjà existants explorent eux-mêmes, à l'heure actuelle, cette dimension d'échange d'informations dans leurs composantes respectives. Finalement,

---

<sup>114</sup> Cf. Philippe Manigart, étude citée.

les écoles de formation au Master des officiers des armées de Terre de la France, l'Allemagne, le Portugal, la Lituanie, la Roumanie et la Finlande ont accepté de participer à notre étude comparative.

L'échantillon retenu est composé d'écoles d'Etats aux tailles, cultures militaires et modes d'intégration européenne diversifiés : tailles géographiques et socioéconomiques, poids militaires, Etats fondateurs de l'intégration européenne et Etats intégrés par différentes « vagues d'élargissement », Etats de culture européenne occidentale et Etats restaurés de l'après Guerre Froide, Etats non-alignés et états doté de l'arme nucléaire (EDAN).

## **II. Les systèmes européens de formation de base des officiers militaires**

Certaines « familles » peuvent être dégagées de cette étude comparative des systèmes de formation initiale des officiers militaires. Nous prendrons cependant appui sur les individualités exprimées à travers les curricula offerts<sup>115</sup>. Les contours de l'« officier européen » peuvent être dégagés en terme d'équilibre des aspects militaires et académiques de la formation (annexe 5) et d'organisation des cursus de Master (annexe 6).

### **1 Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC)**

#### ***1.1 Le contexte de la formation***

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan constituent le pôle éducatif des officiers de l'armée de Terre française. Trois écoles le composent :

- l'Ecole Spéciale Militaire (ESM)<sup>116</sup> qui forme les officiers sur recrutement et à laquelle nous nous intéresserons plus particulièrement dans le cadre de notre étude,
- l'Ecole Militaire Interarmes qui forment des officiers issus des effectifs des sous-officiers en service actif de la composante terrestre,

---

<sup>115</sup> Les informations délivrées dans le cadre de cette étude ont été obtenues à partir d'entretiens et de présentations effectuées par des officiers des institutions, lors de déplacements auprès des établissements sélectionnés pour l'échantillon. Leur contenu est retranscrit dans ce rapport mais, parfois, leur support documentaire ne peut être publié. C'est donc un travail personnel de synthèse qui a été opéré dans ces annexes.

<sup>116</sup> Nous parlerons des ESCC dans la suite de notre propos en sous-entendant l'ESM, qui est l'école comparable à l'ERM.

- l'Ecole Militaire du Corps Technique et Administratif qui forme les futurs spécialistes de l'administration des corps de l'armée de Terre.

Depuis la réforme « ESM 2002 »<sup>117</sup>, l'Ecole Spéciale Militaire a intégré les acquis du Processus de Bologne dans son enseignement. Depuis lors, cette école est habilitée à délivrer des diplômes de Master en :

- Sciences de l'Ingénieur<sup>118</sup>, diplôme complété par l'obtention du titre d'Ingénieur,
- Relations Internationales,
- Management des Hommes et des Organisations

L'ESM recrute en effet les élèves officiers sur concours après que les candidats ont obtenu un diplôme équivalent au Bachelor dans les universités civiles ou ont effectué deux années en classes préparatoires<sup>119</sup>. Il est également possible, par la voie du recrutement d'officiers dits « sur titre », qui sont déjà obtenu un diplôme de master dans une université civile, d'obtenir un diplôme de l'ESM après accomplissement d'une année de préparation militaire et passage du « grand oral » de l'ESM.

En revanche, il n'est pas encore possible à l'ESM à l'heure actuelle, de délivrer le diplôme du Doctorat. Toutefois, le développement de la recherche est un objectif fondamental des ESCC grâce au Centre de Recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC). Le CREC remplit sa mission via trois pôles d'excellence ouverts aux contributions internationales : « Ethique et déontologie », « Sécurité européenne » et « Approche globale des opérations armées »<sup>120</sup>.

La formation dispensée à l'ESM ne peut être catégoriquement qualifiée de convergente ou divergente car, même si elle forme militairement et académiquement ses élèves, son action sur le cursus dispensé aux futurs officiers est limitée. Il existe une phase importante de l'éducation qui n'est pas assumée par l'ESM et qui est, elle, exclusivement académique. La possibilité du recrutement d'officiers sur titre accentue encore un peu plus la difficulté de l'exercice.

---

<sup>117</sup> Pour une description complète du processus de réforme opéré alors : Bernard Boëne, Saïd Haddad et Thierry Nogues « *A missions nouvelles des forces armées, formation nouvelles des officiers des armes ?* », Les Documents du C2SD, n°46, octobre 2001.

<sup>118</sup> Environ 40% de l'effectif des élèves de l'ESM.

<sup>119</sup> Les élèves ayant suivi les classes préparatoires n'obtiennent pas de diplôme équivalent au Bachelor dans le système français de l'enseignement supérieur mais sont diplômés de Master à la fin de leur formation à l'ESM.

<sup>120</sup> Voir annexe 4.

## 1.2 *L'enseignement*

### 1.2.1 *Les questions européennes*

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan proposent à toutes les filières<sup>121</sup>, dès le Semestre 1, d'aborder ces enjeux européens dans le cadre du cours intitulé « Contexte international contemporain », et dans les modules de droit et d'histoire au Semestre 2.

La filière « Relations internationales et Stratégie » dispense, au Semestre 3, une unité d'étude (UE) « Sécurité européenne » et au Semestre 4 une spécialisation (UE majeure) « Europe ». D'autres matières, de par leurs intitulés, contribuent à la compréhension de la défense européenne. La filière « Management des hommes et des organisations » ne propose pas d'unité ou de cours dédié intégralement à l'étude de la sécurité européenne mais des unités d'enseignement de droit ou d'histoire qui ouvrent leurs intitulés à la connaissance de ces enjeux..

### 1.2.2 *L'utilisation de l'anglais*

Au sein des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, outre les cours généraux d'anglais, les étudiants ont, dans leur tronc commun de promotion, de l'anglais terminologique adapté à leur future profession d'officier. L'enseignement de l'anglais est très souvent appliqué aux domaines professionnels académiques et militaires. Ainsi, des cours de « civilisation américaine », d' « anglais des relations internationales » ou d' « *Operations Other Than War* » (OOTW), sont donnés dans la filière « Relations Internationales et Stratégie », lors du Semestre 3. Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ont par ailleurs institutionnalisé des « *visiting scholar's courses* » pour chaque filière et à tout niveau d'études. Il s'agit de conférences données en anglais, par des intervenants extérieurs, sur des sujets de défense qui intéressent les filières d'études. Enfin, le « Semestre international » de Saint-Cyr oblige tous les étudiants à partir étudier ou effectuer un stage à l'étranger en vue de la rédaction de leur mémoire de Master. L'anglais est alors la langue la plus usitée.

---

<sup>121</sup> Les « filières » correspondent aux cursus de Master dans le vocable Saint-Cyrien.

### 1.2.3 La politique de coopération

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan disposent des mêmes atouts que l'ERM dans leur enseignement mais ne sont pas à cette heure habilitées à délivrer des doctorats. Néanmoins, le « Semestre international » — cinquième semestre — est institutionnalisé dans le cursus du futur officier.

La recherche, organisée en pôles d'excellence, est par ailleurs en pleine phase d'expansion.

Il faut ajouter à ces coopérations de nature académique, les collaborations régulières en matière d'entraînement militaire avec des académies, écoles et universités de formation d'officiers<sup>122</sup>.

## 2 L'Université de la Bundeswehr de Munich (UBw)

### 2.1 Le contexte de formation

La formation initiale des officiers de la Bundeswehr s'effectue selon deux axes distincts et séparés : militaire et académique. L'aspect militaire de la formation est transmis au début et à la fin du cursus de l'officier :

- une formation de base d'une durée d'un an et demi afin de devenir cadet,
- la formation spécialisée d'une année en école d'application en vue de l'obtention du grade de capitaine, le choix de l'arme s'opère selon le mérite.

La diffusion des connaissances académiques est, quant à elle, assurée par les deux universités de la *Bundeswehr* situées à Hambourg et Munich, pour une période d'un peu plus de 4 ans<sup>123</sup> située entre les deux temps de la formation militaire.

Les universités de la *Bundeswehr* sont de réelles universités au sens juridique du terme. En ce qui concerne celle de Munich, les membres du corps directorial sont élus et les programmes académiques sont établis par le ministère de l'Education du Land de Bavière

---

<sup>122</sup> Voir : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php?ID=1018939> (vérifié le 10/04/08)

<sup>123</sup> Nous n'avons pu nous rendre à l'Université d'Hambourg. Le mode de formation y est cependant similaire à celui de l'Université de Munich, mis à part certains éléments comme les coopérations internationales qui, elles, sont propres à chaque institution.

avec la signature conjointe du ministère fédéral de la Défense. A l'instar de l'Ecole royale militaire de Belgique, les universités sont interarmées. Leur mode de fonctionnement suit une conception exclusivement académique autour d'un *motto* qui pourrait être : « *science can't be ordered* ». Une séparation stricte d'avec le contexte hiérarchique propre à la socialisation militaire explique notamment le fait que le personnel enseignant d'« origine » militaire soit suspendu de son statut pour la durée de son enseignement au sein des universités de la Bundeswehr. L'éducation militaire, d'ailleurs, ne représente qu'un infime pourcentage des activités au sein des universités<sup>124</sup>.

L'université de la *Bundeswehr* de Munich intègre progressivement le Processus de Bologne et devrait, à l'horizon 2009-2010, décerner des diplômes de Bachelor en trois ans, de Master en un peu plus de quatre ans<sup>125</sup>, et de Doctorat<sup>126</sup>. La reconnaissance européenne de ces diplômes pose problème en raison de la durée raccourcie des études de Master. Néanmoins, cette différence par rapport au modèle 3-5-8 s'explique par le recours au système trimestriel de l'enseignement, à la différence d'autres institutions homologues qui ont opté pour le système semestriel.

La recherche, contribuant à la qualité de l'enseignement, est développée par chaque département de l'université et les résultats sont régulièrement publiés. La recherche technologique dans des domaines de pointe est notamment assurée en réseaux :

- nanotechnologies,
- Galileo,
- Archimède (ballons – sondes de recherche sur Mars),
- voitures intelligentes...

## 2.2 *L'enseignement*

### 2.2.1 *Les questions européennes*

L'université de la *Bundeswehr* de Munich propose de nombreux cours se focalisant sur les questions européennes aux deux niveaux d'études, Bachelor et Master : « Economie

---

<sup>124</sup> Environ 1% de l'enseignement aux universités de la *Bundeswehr*, certains mercredi après-midi pouvant être, sur base volontaire, réservés pour proposer des activités sportives à connotation militaire aux étudiants.

<sup>125</sup> Y compris le diplôme de Bachelor.

<sup>126</sup> Le recours à des personnels académiques externes pour la composition du jury n'est pas obligatoire et relève de la spécificité de la matière abordée par la recherche.

européenne », « Droit européen », « Institutions européennes », « Culture européenne ». Deux cours obligatoires et donnés en anglais semblent particulièrement intéressants au regard des enjeux PESD : « *Europe on the crisis, assimilation to the future* » et « *Understandings of cultures* ». On remarquera ici que ce dernier élément témoigne de la culture nationale de l' « *innehre Führung* », le principe du « *citoyen en armes* ».

### 2.2.2 L'utilisation de l'anglais

L'université de la *Bundeswehr* de Munich, à l'instar de celle d'Hambourg, prépare ses élèves à atteindre un niveau de connaissance de l'anglais nécessaire à la participation à des conférences. L'anglais est alors la première langue et, comme à l'Ecole royale militaire, l'enseignement est confié à un centre linguistique. Des cours sont spécialement donnés en anglais (environ 2% du total des cours proposés) en ingénierie, sciences politiques et sciences sociales (les Humanités). Il est également possible, pour les étudiants, de rédiger leur mémoire de Master en anglais.

### 2.2.3 La politique de coopération

L'université de la *Bundeswehr* de Munich est exclusivement en charge de la formation académique du futur officier et n'a donc en ce sens aucune coopération structurée<sup>127</sup> en matière d'entraînement militaire. Cependant, elle collabore activement avec des institutions de formation des officiers militaires de pays européens dans le cadre académique : Saint-Cyr, Salon-de-Provence, Brest (*full studies*), Pologne (*full studies* avec la WAT Technical School and Humanities), Hongrie (*full studies* avec l'Université de Défense), Pays-Bas (séminaires) ; ou extra-européens : Etats-Unis, Thaïlande (*full studies*), Singapour, Malaisie, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mongolie (*full studies*), Chine. Ces coopérations *ad hoc* extra-européennes rentrent dans le cadre plus politique de la diplomatie bilatérale et sont initiées par le ministère des Affaires étrangères pour une période d' « essai » de 2 ans.

L'université de la *Bundeswehr* est par ailleurs habilitée, déjà depuis 10 ans, à établir des accords Erasmus-Socrates. La plupart de ceux en place à l'heure actuelle sont établis avec des établissements universitaires civils français.

---

<sup>127</sup> Dans le sens où des accords-cadres en régleraient le déroulement.

### **3 L'Académie Militaire du Portugal (AM)**

#### ***3.1 Le contexte de formation***

L'Académie Militaire du Portugal est située sur deux campus différents, à Lisbonne et Amadora, regroupés sous une entité juridique unique chapeauté par le ministère de la Défense. Elle forme uniquement les futurs officiers de l'armée de Terre et de la Gendarmerie. Deux autres académies forment les futurs officiers de l'armée de l'Air et de la Marine.

Elle est en charge de toute la formation de base militaire et académique des cadets, ainsi que de la formation continuée des officiers de la composante Terre jusqu'au rang d'officier supérieur.

L'Académie achève actuellement d'intégrer le Processus de Bologne à sa Politique de l'Enseignement et devrait décerner, à l'horizon 2008-2009, des Masters en :

- sciences de l'ingénieur (6 ans) : « Ingénierie militaire », « Ingénierie électrotechnique militaire – Transmissions », « Ingénierie électrotechnique militaire – matériel », et « Ingénierie mécanique militaire »,
- sciences militaires (5 ans) : « Infanterie », « Cavalerie », « Artillerie »,
- administration militaire (5 ans),
- sciences médicales (formation académique en université civile) : « Médecine », « Médecine dentaire », « Médecine vétérinaire », « Sciences pharmaceutiques ».

L'Académie ne propose pas de formation au doctorat à l'heure actuelle mais elle cherche à rassembler un potentiel de recherche depuis la création en 2001 d'un « Centre d'investigation » (CINAMIL). Ce centre est destiné à structurer la recherche scientifique autour du thème « sécurité et défense » par la création de pôles d'excellence et l'organisation d'activités scientifiques entre les entités nationales et internationales participantes. Il vise également à mettre en place les conditions nécessaires à une formation avancée dans les forces armées portugaises et à la contribution à la recherche au niveau du doctorat.

La formation initiale des officiers de l'armée de Terre portugaise, monolithique, pourrait laisser à penser que l'Académie Militaire est une institution « divergente » au sens donné par Giuseppe Caforio<sup>128</sup>. Les intitulés donnés aux modules de formation, la présence de nombreux

---

<sup>128</sup> Giuseppe Caforio, op. cit.



enseignants militaires dans le corps académique et la tendance initiée par les réformes de Bologne, visant à faire passer certains cours en sciences sociales vers les sciences militaires tendraient à le confirmer. Néanmoins, à l'instar de la formation des officiers britanniques, les futurs ingénieurs de l'armée de Terre portugaise suivent les cours des deux dernières années à l'université de Lisbonne, dans un contexte civil. Cet effet de décentralisation relativise le premier regard que nous pourrions porter.

## **3.2 L'enseignement**

### *3.2.1 Les questions européennes*

L'Académie Militaire du Portugal ne propose pas d'enseignement spécifique sur les questions européennes de la défense. Certains cours comme le « droit européen », dispensé aux élèves gendarmes, ou la « théorie des relations internationales » et la « sociologie » (obligatoires au niveau Master en sciences militaires), abordent ces questions dans leurs développements. L'enseignement des questions européennes est plus prononcé dans la formation continuée de l'officier, après que sa carrière professionnelle lui a donné une certaine expérience de ces enjeux.

### *3.2.2 L'utilisation de l'anglais*

L'Académie Militaire du Portugal a rendu l'apprentissage de l'anglais obligatoire durant les quatre premières années des masters en sciences militaires (Infanterie, Cavalerie, Artillerie, Administration militaire) et les deux premières années des masters en sciences de l'ingénieur, qui sont passées au sein de l'Académie Militaire. Cependant, les cours, à raison de trois heures par semaine, sont donnés en dehors de l'Académie.

Des cours d'anglais technique sont dispensés en cinquième année des Masters en sciences de l'ingénieur et des intervenants extérieurs donnent des conférences sur des thèmes spécifiques en sciences sociales ou en sciences militaires.

Les membres du personnel académique pourraient choisir de délivrer certains enseignements en anglais, s'ils en ont la capacité, après approbation du Commandement militaire et du ministère des Sciences et Technologies.

### 3.2.3 *La politique de coopération*

L'Académie Militaire du Portugal coopère ponctuellement dans le cadre de l'entraînement militaire avec d'autres institutions militaires étrangères (Espagne, Brésil, France, Etats-Unis, Royaume-Uni, Italie, et naguère Belgique), sous forme de visites principalement. Le choix des partenaires est motivé par l'intérêt mutuel et le besoin d'une connaissance du fonctionnement de l'autre.

Aucune coopération de type académique, tel Erasmus, n'est à l'heure actuelle structurée, mais des intervenants extérieurs viennent cependant délivrer ponctuellement leurs enseignements sous forme de conférences.

## **4 L'Académie Militaire de Lituanie (MAL)**

### **4.1 *Le contexte de formation***

L'Académie Militaire de Lituanie est, elle aussi, une académie « joint » en charge de la formation initiale des futurs officiers des forces armées lituaniennes. Elle est également, depuis 2000, responsable d'une partie de la formation continuée. Elle est établie à Vilnius, la capitale. L'Académie forme les cadets en fonction des dimensions militaires et académiques de leurs futures fonctions au sein des forces armées<sup>129</sup>. Elle a intégré les acquis du Processus de Bologne dans ses *curricula* et propose ainsi huit formations de niveau Bachelor en quatre ans :

- Management des sciences du transport,
- Management du personnel,
- Relations internationales,
- Aéronefs (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Contrôle aérien (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Aéromécanique (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Ingénierie électronique (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius),
- Automatique et contrôle (études spéciales en collaboration avec l'Ecole Technique de Vilnius).

---

<sup>129</sup> La répartition en temps des deux formations respecte les deux proportions suivantes : environ 60% académique, 40% militaire. Le temps dédié à la formation militaire dans les semestres académiques est de 25% environ.

Depuis 2002, l'Académie Militaire de Lituanie propose des formations de niveau Master qui rentrent dans le cadre de la formation continuée en vue de l'obtention du grade de capitaine. Ceci est toutefois optionnel et un officier peut être promu grade sans avoir obtenu ce diplôme<sup>130</sup>. Les orientations proposées pour ces masters en deux ans sont :

- Management du personnel,
- Diplomatie militaire.

Le reste de la formation continuée, outre quelques formations ponctuelles de « développement professionnel » - notamment en anglais appliqué – est effectué au sein du Baltic Defence College, des académies de l'OTAN et du Collège de l'OTAN.

L'Académie Militaire de Lituanie ne décerne pas de doctorat à l'heure actuelle mais il peut être permis par le ministère de la Défense à un officier d'en effectuer un au sein d'universités partenaires avec lesquelles l'Académie participe à des programmes communs de recherche, notamment en « histoire militaire ».

L'importance du temps réservé à l'entraînement militaire dans cette formation monolithique tendrait à classer le modèle lituanien dans la catégorie « divergente ». Cependant, l'Académie Militaire de Lituanie se prépare à réorganiser ses cursus, actuellement proches dans la forme de ceux de l'ERM, pour une plus grande ressemblance avec le modèle Saint-Cyrien. L'objectif serait de « dégager » sept semestres académiques pour le Bachelor avec seulement une semaine d'entraînement par période, ainsi qu'un semestre entièrement militaire à la fin du cursus. Ce projet permettrait d'envisager de développer de véritables échanges de semestres pour l'Académie Militaire de Lituanie.

## 4.2 *L'enseignement*

### 4.2.1 *Les questions européennes*

L'Académie Militaire de Lituanie, au niveau du Bachelor, propose entre autres, dans sa filière « Relations internationales », des cours de droit international, d'études de l'Europe occidentale et de l'Europe centrale, d'histoire des cultures (optionnel), d'études de l'Union européenne (optionnel), de « NATO and European security ». Dans sa filière « Management du personnel », elle propose également, toujours au niveau Bachelor, un cours intitulé

---

<sup>130</sup> Il est cependant très probable que l'obtention d'un diplôme de Master ait des répercussions positives sur l'évolution de la carrière de l'officier.

« Euro-Atlantic integration ». La dimension otanienne de la défense européenne est ici, on aura pu le noter, plus importante que dans les modèles précédemment étudiés.

Au niveau Master, celui de « Diplomatie militaire » est, dans son ensemble et par son intitulé, susceptible de recouper les domaines touchant à la défense européenne. Ainsi, des modules d'« histoire de la diplomatie », de « droit international » et des « organisations internationales », d'« analyse des politiques étrangères », d'« études régionales » ou de « diplomatie », ainsi que les cours de « théorie des relations internationales », offrent matière à l'étude des enjeux européens de la défense.

#### *4.2.2 L'utilisation de l'anglais*

Au sein de l'Académie Militaire de Lituanie, l'anglais est enseigné lors de la formation de base de façon à atteindre un haut niveau de compréhension de la langue. Des cours en anglais sont également donnés dans la formation continuée. Cependant, malgré la présence du Master dans cette dernière, les quelques cours en anglais en « administration publique », « économie » et « sciences politiques », sont réservés aux étudiants étrangers et ne sont dispensés qu'au niveau des cours de la promotion au grade de capitaine, séparés en substance de la formation Master. Le personnel enseignant de l'Académie Militaire de Lituanie, académiquement libre, choisit cependant parfois de délivrer quelques enseignements, pour partie, en anglais. Les enseignements en langue anglaise pourraient être développés à l'avenir sur l'initiative de ce personnel académique.

#### *4.2.3 La politique de coopération*

L'Académie Militaire de Lituanie, elle aussi, est habilitée à conclure des accords Erasmus avec d'autres universités. Elle n'a jusqu'à maintenant pas exploité cette possibilité. Ses coopérations avec des institutions militaires n'ont pour objet que l'entraînement militaire, de façon non structurée : Suède, Finlande, Danemark, Norvège, France (Semestre international), Pays Baltes. Elle coopère également de la même façon avec des institutions extra-européennes au Canada et aux Etats-Unis (échange de deux étudiants pour le cursus complet à West Point). Deux types de liens semblent ainsi être mis en avant dans le choix des collaborateurs actuels : le lien historico-régional et le lien transatlantique. Cependant, l'ouverture européenne est une préoccupation majeure dans la recherche actuelle de partenariats pour l'Académie.

## **5 L'Université Nationale de Défense de Roumanie (NDU)**

### **5.1 Le contexte de formation**

Le système roumain de formation des officiers comprend cinq institutions spécialisées :

- l'école de la composante Terre, qui délivre un diplôme de Bachelor en « Management des organisations » en trois ans,
- l'école de la composante Air, qui délivre un diplôme de Bachelor en « Management des organisations » en trois ans,
- l'école de la Marine, qui délivre un diplôme de Bachelor en quatre ans,
- l'école Technique, qui délivre un diplôme de Bachelor en cinq ans et de Master en deux ans après le Bachelor,
- l'Université Nationale de Défense de Roumanie, qui délivre un diplôme de Master en deux ans après le Bachelor.

Le diplôme de Master fait partie intégrante de la formation continuée de l'officier. Les cours et le diplôme sont délivrés par la Faculté « Commandement et Personnel » de l'Université dans les matières suivantes :

- Défense et sécurité nationale,
- Gestion de crises et opérations multinationales,
- Gestion de l'éducation militaire,
- Gestion des ressources de défense,
- Relations publiques dans le domaine militaire,
- Army leadership,
- Navy leadership.

L'Université délivre également des diplômes de docteur, en 3 ans en moyenne, en « sciences militaires » grâce à l'appui d'un institut<sup>131</sup> qui oriente la recherche selon trois axes :

- Etudes de sécurité,
- Politiques de Défense,
- Histoire militaire.

L'Université agit comme un « pôle » de la formation continuée de l'officier roumain. Son organisation en « Collèges »<sup>132</sup> lui permet en effet d'organiser de nombreux cours de niveau

---

<sup>131</sup> L'Institut « héberge » le Centre d'Etude du partenariat pour la paix (NATO PfP) pour la région de la Mer Noire.

post-graduat relatifs à la sécurité et la défense. Certains enseignements sont également accessibles aux civils, comme ceux du Collège National de Défense<sup>133</sup>.

## **5.2 L'enseignement**

### *5.2.1 Les questions européennes*

L'Université Nationale de Défense de Roumanie, à l'instar de l'Académie Militaire du Portugal, propose des Masters sous la dénomination de Masters en sciences militaires. Parmi les masters ouverts à la participation de civils, trois modules sont susceptibles de constituer un forum de réflexion sur les questions de défense européenne : « NATO Senior Executive Master Course », « Law of Armed Conflicts and International Relationships » et « Crises and Multinational Operations Management ». La dimension OTAN dans la conception roumaine des enjeux de défense européens est nettement marquée. L'Union européenne représente, à cet égard, un forum plus privilégié en matière économique que sécuritaire.

### *5.2.2 L'utilisation de l'anglais*

L'Université Nationale de Défense de Roumanie, qui délivre les diplômes de Master, est physiquement séparée des académies militaires qui dispensent la formation de base de l'officier. Cependant, un haut niveau de compréhension de l'anglais est requis pour suivre la formation au Master qui, notamment durant des conférences, peut être partiellement donnée en anglais. Un centre linguistique est d'ailleurs rattaché à la structure de l'Université. L'anglais est plus usité, voire même exclusif (Crisis Management and Peace Support Course), lors d'autres formations continuées, souvent centrées sur la dimension otanienne de la

---

<sup>132</sup> « War College », « Defence Intelligence College », « Crisis Management and Multinational Operations College », « Education Sciences, Acquisition and Defence Resources Management College ». Ils correspondent aux intitulés des Masters délivrés car le choix du Master n'est pas obligatoire dans le système de formation de l'officier roumain. Celui-ci peut donc ponctuellement choisir de suivre des enseignements relatifs sans poursuivre la formation entière. Il est, selon toute vraisemblance, tenu compte toutefois de la délivrance du diplôme de Master dans l'évolution de la carrière de l'officier.

<sup>133</sup> Le Collège National de Défense dispense des enseignements relatifs à la défense et à la sécurité aux civils et militaires, roumains et étrangers, qui visent de hautes fonctions publiques dans le domaine. 3 modules principaux « Introductory », « Main Course » et « High level » sont donnés, partiellement en anglais, et complétés par des cours ponctuels basés sur l'actualité des enjeux de défense.

défense. Le personnel académique pourrait également choisir de développer ses enseignements en langue anglaise.

### *5.2.3 La politique de coopération*

L'Université Nationale de Défense de Roumanie n'a pas pour objet de former militairement ses étudiants et n'est, à l'heure actuelle, pas signataire de la Charte Erasmus. L'Ecole Militaire Technique, qui délivre le diplôme de Master aux ingénieurs militaires est en revanche déjà habilitée à établir de telles conventions.

L'Université Nationale de Défense coopère avec d'autres centres de recherche dans le cadre du programme « Sciences pour la Paix » de l'OTAN et héberge la direction du centre de recherche de la région « Mer Noire ». Elle reçoit dans ses murs des étudiants d'Europe centrale et orientale et de Jordanie ainsi que des intervenants dans le cadre de conférences ou séminaires, issus de divers pays.

## **6 L'Université Nationale de Finlande (FNDU)**

### ***6.1 Le contexte de formation***

L'Université Nationale de Défense de Finlande (FNDU), basée à Helsinki, est une institution militaire « joint », responsable des formations de base et continuées des cadets et officiers des forces armées finlandaises dans leurs aspects prioritairement académiques et partiellement militaires. Des « écoles d'application » sont en charge de l'entraînement militaire dans chaque composante.

La FNDU a récemment intégré le Processus de Bologne dans la conduite de ses *curricula* et devrait délivrer des diplômes de Bachelor, Master et Doctorat à l'horizon de l'année académique 2008-2009.

7 départements académiques constituent la FNDU :

- Etudes stratégiques,
- Tactique et opérations,
- Technologie,
- Leadership,
- Histoire de la Guerre,

- Education,
- *Behavior*.

Elle ne délivre qu'un seul diplôme de Bachelor en « études militaires », mais avec des orientations académiques majeures, en 3 ans :

- Art de la Guerre,
- Leadership et gestion,
- Pédagogie militaire,
- Technologie.

Deux Masters sont délivrés par la FNDU en 2 ans :

- Sciences militaires,
- Etudes militaires, à orientation vers l'une des 4 majeures proposées au niveau Bachelor.

Le Master n'est pas obligatoire mais il ne peut être rangé pour autant dans la formation continuée de l'officier car il est possible pour un élève diplômé de Bachelor de poursuivre directement son cursus par des études de Master sans auparavant effectuer son service en régiment<sup>134</sup>. Il est néanmoins difficile de le ranger dans la formation initiale car il n'est pas obligatoire<sup>135</sup> et ne fait donc pas partie du corpus « nécessaire » de connaissances à intégrer pour l'officier Finlandais.

La notion de « corps professoral » s'est développée depuis 1999 pour réunir aujourd'hui des enseignants tant civils que militaires. Ceux-ci contribuent au développement de la qualité de l'enseignement de la FNDU par les recherches qu'ils mènent respectivement au sein de leurs départements et le Doctorat peut maintenant être délivré par l'Université. En outre, il est accessible aux étudiants civils.

Il est aujourd'hui particulièrement difficile de vouloir caractériser la formation délivrée par la FNDU selon la distinction de Giuseppe Caforio car, si la formation militaire de base est effectuée *a priori* — grâce à la conscription — et *a posteriori*, l'enseignement qui y est délivré n'est jamais totalement exempt de pratiques de type militaire ; il est en outre régulièrement « parsemé » de modules délivrés au sein des « écoles d'application ». La forme

---

<sup>134</sup> Si toutefois l'officier effectue cette période en régiment il lui est possible de continuer sa formation académique à distance grâce au développement d'un système de *e-learning*.

<sup>135</sup> La Politique de l'Enseignement de l'Université pousse toutefois à une reconnaissance croissante de l'importance du Master dans la formation initiale de l'officier finlandais.



de l'enseignement rapproche le système du modèle convergent, alors que le fond conserve des aspects de modèle divergent.

## **6.2 L'enseignement**

### *6.2.1 Les questions européennes*

L'Université Nationale de Défense de Finlande, donne également des intitulés militaires à « son » ou « ses » futur(s) Master(s), qui sont fonction des « majeures » proposées. La politique européenne de sécurité n'est pas spécifiquement étudiée, mais la FNDU insiste tout particulièrement sur la nécessité d'assortir son enseignement théorique d'une véritable expérience pratique sur le plan militaire. Ainsi, certains cours relatifs à l'étude des cultures ou des religions se rapprochent de l'apprentissage du corpus de valeurs de l'officier européen. Une approche comparative est également favorisée dans l'enseignement de la FNDU, notamment dans les projets de cours de Master du Département de Pédagogie militaire. Il reste donc difficile, à la lumière de cet ultime exemple, de définir un corpus unique ou une base de connaissances qui caractériseraient une conception partagée unanimement du rôle de l'officier militaire dans la défense européenne.

### *6.2.2 L'utilisation de l'anglais*

Le système éducatif finlandais est un système qui accorde une place importante à l'apprentissage de l'anglais et en anglais, tant au niveau de l'enseignement supérieur que du secondaire. Les cadets ont, dès leur entrée à la FNDU, un niveau de connaissance active et passive élevé. D'autre part, le régime linguistique de la Finlande est similaire au partage culturel belge, avec deux langues nationales : le finnois et le suédois. Cependant, il n'existe pas de séparation communautaire et le finnois prime dans l'enseignement.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun cours donné en anglais mais la transition vers l'organisation du Master et la préparation des futures formations qui seront données dans ce cadre, offrent une opportunité à la réflexion, notamment pour le Département de Pédagogie militaire. Aucun obstacle ne semble se poser et les volontés exprimées lors de notre étude vont dans le sens d'une plus grande utilisation de l'anglais.

### 6.2.3 *La politique de coopération*

L'Université Nationale de Défense de Finlande envisage d'élargir son ouverture extérieure. A l'heure actuelle, elle ne coopère pas de manière structurée dans le domaine de l'enseignement académique sur le plan international, mais bien ponctuellement. Elle coopère sur le plan militaire avec des institutions de formation des officiers en Europe, en favorisant l'approche régionale et historique. Ainsi, elle entretient un contact permanent avec ses contreparties scandinaves et baltes. Cependant, la FNDU et son réseau d'écoles satellites militaires et spécialisées collaborent avec les universités civiles finlandaises. La FNDU peut juridiquement accueillir des étudiants civils dans ses murs, et pourrait envisager de demander son habilitation à conclure des accords Erasmus.

## **Chapitre 4 – Synthèse des facteurs favorables et obstacles à l'intégration croissante des cursus**

De notre étude comparative, nous devons à présent dégager les éléments susceptibles de favoriser l'intégration des *curricula* dans une logique européenne et d'en identifier les obstacles. D'ores et déjà, deux dimensions émergent : l'une bilatérale, avec la mise en place de programmes de coopération pour l'Ecole royale militaire en point de mire, et l'autre européenne au sens large, avec la mise en place d'un cadre structurant.

### **I. Les calendriers**

Il ressort de l'étude comparative menée dans le cadre de cette recherche que l'organisation des cursus de formation de base des officiers suit une logique différente d'un système à l'autre. La formation de premier cycle - au niveau du Bachelor - est moins facilement envisageable pour la mise en place de coopérations dans le cadre académique, car elle est soit absente de l'éducation militaire en tant que telle, soit concentrée sur les enjeux de formation à la dimension nationale de la défense. Nous nous sommes donc focalisés sur la formation au Master, pour laquelle le dépassement du seul aspect national est plus aisé.

Les formations de niveau Master sont organisées de manières très différentes — voir annexe 6 — d'un système à l'autre et plusieurs problématiques, dans l'optique de futures coopérations, s'en dégagent.

#### **1 La durée de la formation**

La durée du volet académique de la formation au Master est variable d'un système national à l'autre. L'apprentissage suit donc un rythme différent selon la partition nationale. Il convient, afin de préciser cette comparaison, de soustraire de ces périodes celles d'évaluation des connaissances et de congés. Nous gardons cependant dans cette synthèse les périodes destinées à la rédaction de mémoires de fin d'études car elles relèvent plutôt d'un prolongement de l'apprentissage.

Figure 2 : Organisations des périodes académiques dans les écoles de l'échantillon d'étude :

	Ecole royale militaire de Belgique	Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) / Ecole Spéciale Militaire (ESM)	Université de la <i>Bundeswehr</i> de Munich	Académie Militaire du Portugal	Académie Militaire de Lituanie	Université Nationale de Défense de Roumanie	Université Nationale de Défense de Finlande
<b>Temps d'apprentissage académique (approximation en semaines)</b>	61 – 62 en SSMW 70 – 71 en Pol	78 - 79	76	66 – 67 (Sciences militaires) 97 – 98 (Ingénieurs) <sup>136</sup>	57	39 - 40	66 - 67
<b>Organisation des enseignements académiques</b>	Semestres (4 en SSMW, 4,5 en Pol)	Semestres (4)	Trimestres (5)	Semestres (4 en Sciences militaires, 6 en Sciences de l'ingénieur)	Semestres (3)	Semestres (2)	Semestres (4)

De ce tableau synthétique ressortent quelques grandes conceptions de la formation de Master même si des données doivent être nuancées. Il existe tout d'abord une grande disparité dans les durées de la formation, qui vont du simple au double. L'Université Nationale de Défense de la Roumanie et l'Académie Militaire de Lituanie offrent en effet les cursus les moins longs tant en termes de temps d'enseignement qu'en termes de semestres. Ce fait peut certainement être expliqué par la conception nationale de la place de la formation au Master dans le contexte général de la formation des officiers : le Master relève de la formation continuée de l'officier et une somme de connaissances a déjà pu être accumulée par l'élève lors de l'exercice préalable de sa fonction dans le cadre professionnel.

<sup>136</sup> L'Académie Militaire du Portugal ne distingue pas spécifiquement la formation Bachelor de la formation Master mais son intégration du Processus de Bologne sous la forme 3-5-8 pour les études en sciences militaires nous ont conduit à ne souligner que les 2 dernières années de cette formation et les 3 dernières années correspondantes pour les études en sciences de l'ingénieur.

La différence en termes de « semaines » académiques est également « faussée » par le contenu substantiel des enseignements proposés dans ce cadre. L'ESM Saint-Cyr propose un certain nombre de formations et d'entraînements à caractère militaire qui peuvent croiser des enseignements académiques<sup>137</sup>. L'ESM est d'ailleurs dotée d'infrastructures qui lui permettent de prévoir plus pragmatiquement la mise en place de ce type d'exercices ponctuels, ce que ne pourrait faire l'ERM en centre-ville de Bruxelles. Le nombre de « semaines académiques » ne signifie donc pas que soient enseignées uniquement des matières purement académiques et scientifiques.

## **2 Les termes de la formation**

Les formations au Master ne suivent pas le même calendrier d'un système à l'autre<sup>138</sup> et certains obstacles pourraient surgir notamment dans la perspective d'échanges d'étudiants.

L'Ecole royale militaire organise sa rentrée académique début septembre, de même que l'Université Nationale de Défense de Finlande et les académies militaires portugaise et lituanienne. L'ESM commence ses semestres 3 et 5 à cette même période. Toutes ces institutions achèvent ce premier semestre de l'année académique avec la période de vacances de décembre. Concernant le second semestre, seul le calendrier de l'Académie Militaire du Portugal concorde de manière quasi parfaite avec celui de l'Ecole royale militaire.

Le problème réside dans l'organisation des formations dans cette période : un élève de l'ERM ne pourrait pas suivre les enseignements de l'Académie Militaire de Lituanie de manière optimale dans la mesure où il aurait manqué 3 semaines de cours à cause du camp militaire d'hiver en Belgique. En revanche, si le problème ne porte que sur le terme final de la période académique, il peut y être remédié par la poursuite du séjour de l'étudiant jusqu'à la fin de la période d'évaluation des connaissances car le terme est alors similaire pour toutes les institutions étudiées.

L'identification de périodes déterminées, propices aux échanges d'élèves entre les institutions est un défi majeur qu'il conviendra de relever au cas par cas. Il ne peut être, à l'heure actuelle, envisagé de « réserver » un créneau offert à toutes les institutions de manière multilatérale.

---

<sup>137</sup> Cela souligne d'ailleurs le problème de la cohabitation de l'enseignement académique avec l'enseignement militaire. Cf Alex Alber, op. cit, p. 202.

<sup>138</sup> Voir annexe 6.

L'Ecole royale militaire a toutefois un potentiel non négligeable de discussion concernant les échanges d'étudiants sur une base bilatérale.

### **3 Le mémoire de fin d'études**

Le mémoire de fin d'études synthétise les connaissances acquises lors de la formation au Master selon les mécanismes de la démarche scientifique inculquée pendant l'apprentissage. Si toutes les formations étudiées sont sanctionnées par la rédaction d'un tel mémoire, la conception de ce travail varie d'un système à un autre<sup>139</sup>.

Les programmes peuvent comporter des périodes réservées au mémoire exclusivement : ESM<sup>140</sup>, Académie Militaire de Lituanie, Université Nationale de Défense de Roumanie. Des cours académiques peuvent jouxter ces périodes, comme c'est le cas pour l'Ecole royale militaire, l'Université de la *Bundeswehr* de Munich et l'Université Nationale de Défense de Finlande

Il s'agit là d'un obstacle aux échanges d'étudiants. En effet, si un élève de l'Ecole royale militaire partait dans une institution étrangère afin de rédiger son travail, il devrait également suivre des cours dans l'établissement d'accueil et les dissensions relatives aux calendriers ressurgissent alors. Même dans le cas d'une période libérée aux fins de cette rédaction, l'accès aux ressources académiques et scientifiques dans l'établissement d'accueil et les périodes de congés peuvent poser des obstacles.

### **4 La question de l'entraînement militaire**

Les établissements en charge de la formation initiale des officiers militaires se singularisent par la spécificité de leur mission militaire. L'articulation entre formations militaire et académique est, comme nous l'avons vu, au centre des enjeux des politiques de l'enseignement des institutions nationales, et pose certains problèmes à l'intégration des cursus de Master.

---

<sup>139</sup> Nous n'avons pu recueillir ces données concernant la rédaction du mémoire au sein de l'Académie Militaire du Portugal.

<sup>140</sup> Néanmoins, les élèves de l'ESM, dans le cadre du « Semestre international » peuvent choisir de suivre des enseignements quand ils partent dans des établissements d'enseignement supérieur.

La problématique de l'entraînement militaire au sein de la formation au Master des officiers ne se pose pas pour l'Université de la *Bundeswehr*, exclusivement académique, ni pour les cursus de Master entrant dans la catégorie de la formation continuée – Académie Militaire de Lituanie et Université Nationale de Défense de Roumanie – car les élèves exercent déjà leurs fonctions militaires. En revanche, il s'agit là d'un problème essentiel pour l'Ecole royale militaire de Belgique, l'Académie Militaire du Portugal, l'Ecole Spéciale Militaire, et même plus encore pour l'Université Nationale de Défense de Finlande.

Que faire en effet des élèves étrangers accueillis lors des camps militaires ou des exercices ponctuels organisés ? Comment, à l'inverse, envisager qu'un officier-élève ne participe pas à ces exercices dans son propre système national ?

La PESD développe de plus en plus les exercices multinationaux, interarmées et même « inter -personnels » avec l'utilisation des moyens civils et militaires à sa disposition. Elle aurait donc beaucoup à gagner à la participation de ses futurs officiers à des entraînements dans d'autres pays européens. De plus, l'entraînement militaire fait partie intégrante du processus de socialisation des établissements de formation d'officiers et de « transmission de codes comportementaux propres à cet environnement »<sup>141</sup>. La mise en situation de stress opérationnel accroîtrait encore un peu plus le fondement de cet échange.

Il faudra, dans la réflexion ultérieure sur les échanges entre institutions militaires, chercher à conserver cette distinction par rapport aux échanges civils entre établissements d'enseignement supérieur, tels que nous pouvons déjà les connaître par le prisme de l'Erasmus-Socrates.

## **II. L'utilisation de l'anglais**

L'enseignement de l'anglais s'est rapidement développé lors de la dernière décennie dans les institutions de formation de base des officiers militaires pour arriver aujourd'hui à un niveau de connaissance passive élevé. Par la mise en place de structures spécialisées comme des centres linguistiques ou de simples cours techniques, les langues sont devenues un des enjeux majeurs du développement d'une dimension européenne et internationale à leurs formations.

---

<sup>141</sup> Alex Alber, op. cit, p.88.

Certaines formations sont proactives en la matière et orientent souvent leurs étudiants vers l'apprentissage de plusieurs langues européennes. Ceci est d'une importance capitale dans la perspective des échanges entre institutions. Il faut toutefois garder à l'esprit le déséquilibre important entre les attraits de l'apprentissage des langues car le potentiel d'un « marché d'échange » pour les étudiants portugais apprenant le finnois est relativement limité. Pour ouvrir ce « marché », il faudra insister sur une langue principale, l'anglais étant une perspective à favoriser.

Les établissements civils d'enseignement supérieur ont montré la voie dans ce domaine en ouvrant certains de leurs enseignements à l'anglais, car il s'agissait alors de donner à leurs étudiants les « ficelles » techniques de leur professionnalisation et pour eux d'attirer les étudiants étrangers vers un enseignement spécifique. Les cursus de formation des officiers commencent également à suivre cette voie en intégrant dans leurs enseignements des cours techniques en langue anglaise. Ces initiatives semblent suivre une logique plus utilitariste : accueil d'intervenants extérieurs, enseignements réservés aux étudiants étrangers, nécessités techniques de la matière étudiée. L'attrait de l'extérieur est une motivation plus récente mais qui semble recevoir un accueil favorable dans les institutions avec lesquelles nous avons pu établir ce contact. Des stratégies se mettent lentement en place, visant à faire de l'anglais un véritable vecteur éducatif et un argument des politiques de l'enseignement.

Le bastion des langues nationales n'est, à notre sens, pas menacé par l'utilisation de l'anglais mais il a fort à gagner de cet argument pour renforcer sa visibilité internationale. La proposition conjointe aux étudiants nationaux et internationaux de tels enseignements ne pourrait que renforcer cette socialisation européenne voulue par les écoles de formation des officiers. Cependant, le processus peut être plus ou moins long selon les modes administratifs de décision et les éventuelles résistances internes. Une évaluation préalable des capacités à transmettre certains savoirs en anglais doit être, à cet égard, opérée.

### **III. Les cultures de coopération**

Les différents systèmes nationaux étudiés ont employé des outils variés pour étendre leur visibilité externe. Des « stratégies » ont été adoptées par les institutions en vue d'échanger les



connaissances et les élèves, et de faire partager leur culture nationale de la défense. Pourtant, il n'existe pas encore à l'heure actuelle d'instrument d'harmonie dans le cadre des échanges entre formations.

Le modèle civil de l'université — et des établissements d'enseignement supérieur en général — a pu trouver son équilibre dans les programmes structurés Erasmus-Socrates depuis 1987. Malgré une lente assimilation par leurs homologues militaires, ces types d'échanges ne constituent pas, à l'heure actuelle, la référence en matière d'interactions entre institutions militaires.

Les échanges d'intervenants scientifiques ou académiques sont les plus courants en termes de quantité car les implications financières sont relativement modestes comparées aux échanges de plusieurs étudiants. Les élèves officiers sont un investissement conséquent pour les forces armées nationales en termes de formation. En conséquence, la confiance qui doit être accordée à l'institution partenaire est grande car le savoir dispensé à l'extérieur doit apporter un réel « plus » à la qualification du futur officier. De plus, l'accueil d'étudiants extérieurs coûte relativement cher à l'institution qui les reçoit, notamment en termes d'hébergement et de droits de scolarité.

Les échanges Erasmus-Socrates sont relativement limités. Trois institutions seulement dans notre échantillon d'étude avaient déjà signé leur Charte Erasmus<sup>142</sup> et aucun accord bilatéral n'est encore intervenu entre des écoles de formation initiale d'officiers militaires dans ce cadre. De surcroît, un fort accent est mis, dans les accords signés par l'Ecole royale militaire de Belgique, sur les échanges de personnels académiques, et ce pour une durée relativement courte. D'ailleurs, un essai en matière d'échanges de ce type entre écoles militaires reste encore à mettre en place. Cependant, les universités de défense de Finlande et de Roumanie, ainsi que l'Académie Militaire du Portugal, semblent également vouloir s'orienter vers cette voie d'échanges déjà reconnue par la culture européenne. Si ces intentions venaient à se confirmer, l'Erasmus pourrait devenir un vecteur fondamental des échanges entre les formations initiales d'officiers militaires.

---

<sup>142</sup> L'Ecole navale de Brest, qui ne faisait pas partie de cet échantillon d'étude, ainsi que les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ont établi des premiers contacts avec l'agence nationale française de l'Erasmus en vue d'établir leur charte. Source : directions des Affaires internationales des ESCC et de l'Ecole navale.

L'ESM Saint-Cyr demeure une particularité dans le paysage des échanges européens. L'organisation du « Semestre international » permet en effet une réelle flexibilité dans les interactions, car les étudiants qui se déplacent n'ont pas l'obligation de suivre des enseignements et, s'ils ont cette obligation quand ils choisissent de partir dans un établissement d'enseignement supérieur, ils n'ont pas impérativement besoin des crédits<sup>143</sup> qui y sont attachés. Cependant, ce système est difficilement transposable à la Politique de l'Enseignement de l'Ecole royale militaire dans la mesure où son coût financier est élevé. Il reste néanmoins un exemple sur lequel une réflexion peut être conduite dans le cadre de la rédaction des mémoires de fin d'études et/ou de la fin de la scolarité académique<sup>144</sup>.

#### **IV.L'académisation des cursus observés : dynamique de convergence**

Les modes de formation de base des officiers militaires que nous avons pu observer dans la conduite de cette recherche se retrouvent dans la dynamique d'académisation que Giuseppe Caforio appelait notamment de ses vœux : « *the trend towards a convergence of officers' basic educational processes with university appears generalised in Europe and destined to continue, at least in the medium term* »<sup>145</sup>. La place réservée à la connaissance académique prend en effet de plus en plus d'importance au fil des décennies, selon des voies différentes d'un système à l'autre : la demande de prestations de formations de rang supérieur pour certains officiers néerlandais, la décentralisation de certains cours vers l'université civile pour les officiers ingénieurs portugais, le développement généralisé de la recherche scientifique au sein de pôles civils et militaires, etc. Toutes ces évolutions en cours contribueront de manière certaine au développement de l'excellence académique et scientifique des formations, autrefois centrées sur l'aptitude militaire.

L'intégration en leur sein des prescriptions du Processus de Bologne est encore plus révélatrice du besoin de reconnaissance de ces cursus par leurs équivalents civils. L'harmonisation des diplômes, certes selon des durées variables, est d'ores et déjà en excellente voie. L'adoption du système ECTS devrait à court terme permettre de considérer

---

<sup>143</sup> ECTS : European Credit Transfer System.

<sup>144</sup> Cependant, il ne peut être envisagé d'assimiler ce précédent dans la politique de l'enseignement de l'ERM que pour la formation au Master SSMW car le Master POL ne suit pas la même organisation dans la rédaction du mémoire de fin d'études et l'accès aux ressources académiques et scientifiques pourrait être limité.

<sup>145</sup> Giuseppe Caforio, op. cit, p.15.

des connaissances acquises à l'extérieur comme équivalentes à celles fournies par les enseignements nationaux. Enfin, l'assurance de qualité de l'enseignement devient une préoccupation majeure des institutions.

La spécificité militaire de leurs missions fait de l'ensemble des institutions de formation initiale des officiers militaires un marché restreint et cohérent sur lequel les échanges ne peuvent avoir lieu qu'à partir de la reconnaissance mutuelle des compétences. Si cette reconnaissance intervient, il est alors probable que l'offre et la demande en termes de formation se rencontreront d'elles-mêmes. Les formations civiles en sont aujourd'hui un exemple concret et vérifiable. Néanmoins, elles-mêmes ont bénéficié de la mise en place d'un outil structurant comme l'Erasmus pour faciliter la création de ce marché. Un outil similaire ou égal permettrait potentiellement aux formations initiales des officiers de continuer à entretenir le dynamisme dont elles ont fait preuve jusqu'alors, et ainsi d'évoluer de concert avec la Politique Européenne de Sécurité et de Défense.

## **Chapitre 5 – Perspectives et projets de mise en réseau des processus éducatifs nationaux**

Suite à cette partie de l'étude, une « feuille de route » est proposée à l'Ecole royale militaire en vue d'adapter sa Politique de l'enseignement aux évolutions qu'appelle la Politique Européenne de Sécurité et de Défense. Il s'agira pour nous, non seulement d'appeler à des évolutions internes à l'ERM, mais également et peut-être surtout de transformer sa dimension de pointe à l'heure actuelle (I) en un moteur européen de l'intégration des cursus de formation initiale des officiers militaires (II).

### **I. Accroître la « *readiness* » de l'Ecole royale militaire à l'ouverture européenne des formations**

#### **1 Accueillir les cultures européennes de défense**

L'Ecole royale militaire de Belgique bénéficie d'une certaine aura à l'échelle européenne au vu des réformes structurelles qu'elle a engagées au cours de la dernière décennie et de l'attraction de son enseignement d'excellence. Elle s'est intégrée en un laps de temps relativement court à l'espace européen de l'enseignement supérieur, et se prépare aujourd'hui à délivrer des diplômes reconnus par les universités civiles et les Etats membres selon le modèle 3-5-8, largement reconnu. Des améliorations structurelles internes qui contribuent à regarder l'ERM comme un pôle de qualité dans l'enseignement et la recherche scientifique sont à saluer. Cette réputation est aujourd'hui favorablement sanctionnée par le développement de son ouverture vers l'extérieur, et ce, selon une orientation résolument européenne et internationale. Le savoir-faire et le savoir être dispensés en son sein sont un gage de qualité reconnu par ses pairs civils et militaires dans les domaines de la formation académique et des nécessités militaires. Elle cultive en conséquence la coopération avec des acteurs belges et étrangers dans un esprit résolument européen de consensus, qui caractérise globalement la Politique de la Belgique. Tout en étant le reflet de sa tradition, elle s'ouvre aux nouvelles formes d'enseignement et aux nouvelles disciplines des politiques de défense. Elle

se propose aujourd'hui d'ouvrir ces savoir-faire et savoir être aux autres cultures de défense européennes pour contribuer au développement d'une culture européenne de défense.

Certains développements pourraient cependant être optimisés dans le cadre de son ouverture européenne. Concernant l'utilisation de l'anglais tout d'abord. Le potentiel attractif de l'Ecole pourrait être développé par un recours accru à cette langue comme vecteur de l'enseignement académique. La culture linguistique de l'Ecole royale militaire est fondamentalement marquée par le reflet de la société et de la politique belges. Le français et le néerlandais sont des atouts de l'attrait de son enseignement d'abord pour la Belgique mais également vis-à-vis de l'extérieur. Cette politique lui confère un avantage certain à faire valoir vis-à-vis de ses partenaires néerlandais, pour lesquels elle va organiser le Master en balistique, mais également de ses partenaires africains, pour lesquels elle forme des officiers à titre diplomatique. Il n'est pas concevable d'endommager ce potentiel par un recours accru à l'anglais comme langue d'enseignement mais il n'est pas non plus inadéquat d'en souligner la portée. Les officiers néerlandais auront fait l'expérience d'un processus de socialisation militaire dans lequel l'anglais avait une place importante avant d'arriver à l'ERM et les cadets d'origine africaine suivent généralement l'entièreté de leur formation au sein de l'ERM et ont pu, par conséquent, bénéficier des enseignements du centre linguistique.

L'Ecole royale militaire ayant légalement un plafond quantitatif en termes d'enseignements donnés en anglais, il serait indispensable de définir des priorités éventuelles quant à ceux qui pourraient être dispensés dans cette langue. Cette préparation devrait nécessairement être précédée d'une consultation parmi le personnel enseignant pour évaluer les possibilités d'initiative en la matière.

Conjointement se pose la problématique du choix des enseignements à proposer aux étudiants accueillis. En effet, l'ouverture de la Politique de l'enseignement de l'ERM aux évolutions que pourraient appeler la PESD ne concerne pas seulement les cours relatifs à cette politique européenne mais, au-delà, un « esprit PESD », un objectif culturel PESD. Les enseignements relatifs aux matières techniques sont compris dans cet objectif tant il est important que cette culture se diffuse vers et depuis tous les futurs officiers. La logique d'ouverture résonnerait alors plus efficacement en termes de modules que de cours, afin de préserver la cohérence d'excellence de l'Enseignement de l'Ecole royale militaire. En plus de ces enseignements « vitrines », il serait également possible pour l'Ecole royale militaire de promouvoir les deux langues nationales principales en proposant aux étudiants accueillis des

enseignements régulièrement donnés en français ou en néerlandais. Le français, seconde langue de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, est d'ailleurs une des langues étrangères les plus étudiées dans les institutions militaires européennes.

De telles mesures contribueraient de façon importante à l'attraction de l'école pour les élèves officiers étrangers. L'assimilation culturelle européenne au sein de l'ERM se verrait également renforcée par un flux inverse de diffusion de ses savoirs être et savoir-faire.

## **2 Diffuser une culture de défense européenne**

L'Ecole royale militaire peut aujourd'hui structurer ses échanges selon une stratégie de projection à plusieurs échelles : bilatérale et multilatérale.

### **2.1 Echelle bilatérale**

L'ERM a d'ores et déjà entamé son processus d'ouverture aux institutions partenaires de l'enseignement supérieur. L'échange de personnels enseignants ou de chercheurs représente une dimension importante de sa stratégie grâce à l'emploi d'outils reconnus comme l'Erasmus-Socrates. Il serait fondamental, en l'état d'avancement que nous avons décrit préalablement, d'entretenir cette dynamique :

- en promouvant la signature de chartes Erasmus par ses partenaires potentiels,
- en multipliant les accords Erasmus-Socrates ou Tempora bilatéraux,
- en étendant ces accords à une mobilité accrue des élèves officiers pour arriver à une optimisation des séjours à l'étranger,
- en étendant dans la mesure du possible les durées d'échanges pour correspondre aux bases communes que sont les semestres, ou dans certains cas les trimestres,
- en orientant cette recherche d'échanges vers les institutions de formation initiale des officiers militaires quand la possibilité existe,
- en élargissant le spectre des domaines d'enseignement pour que le plus grand nombre de « filières » ait accès à cette mobilité,
- en entretenant la synergie de groupe concernant les sujets de coopération, au sein des fora d'institutions dont elle fait partie : Conférence des Superintendants des Ecoles Navales, EUAFA, ainsi que la future conférence des commandants des écoles des armées de Terre qui devrait voir le jour prochainement.

Les expériences de l'Erasmus-Socrates sont une preuve de qualité de la mobilité des étudiants européens qu'il faut utiliser au maximum des opportunités. Ces accords présentent en outre l'avantage de répondre partiellement aux questions d'ordre financier que nous avons déjà mentionnées.

Dans la mesure où les partenaires potentiels ne connaissent pas, ou pas encore, l'Erasmus-Socrates dans leurs politiques de l'enseignement, il convient de laisser faire, dans un esprit assez libéral, le jeu de l'offre et de la demande en matière de savoirs car les personnels enseignants et scientifiques doivent être utilisés comme catalyseurs de ce marché. C'est d'ailleurs ainsi que se forment déjà les liens extérieurs de l'ERM. En revanche, il est du ressort de tous les acteurs institutionnels de l'ERM – personnels enseignants, laboratoires de recherche, Direction de l'Ecole – de promouvoir et d'informer les tiers des potentialités représentées par l'Enseignement de l'Ecole royale militaire et des outils qu'elle a expérimentés en matière d'échanges. Là encore, il n'y a pas lieu de forcer un mécanisme qui sait déjà se montrer efficace, mais d'entretenir une visibilité informative extérieure. Il sera certainement nécessaire, depuis l'ERM, d'amorcer la dynamique et l'intérêt des publics concernés, en vue d'une participation optimale à ces programmes, en informant ceux-ci et en définissant à l'avance les modes de valorisation dans le sens d'une incitation à l'échange.

Dans un second temps et dans un esprit d'intégration renforcée des cursus européens, l'Ecole royale militaire pourrait proposer de mettre en commun son offre de formation par le partage de certains modules d'enseignement ou de cours. De manière bilatérale tout d'abord pour éventuellement arriver à un échange multilatéral ensuite. L'ERM pourrait en effet proposer à des écoles partenaires de bénéficier de certains de ses enseignements pour lesquels l'offre à l'échelle européenne est plus faible, en les intégrant dans leurs propres programmes, éventuellement sous forme de cours optionnels, et selon un principe de réciprocité. L'objectif serait alors de partager l'excellence qui caractérise l'Ecole dans certains domaines, de donner une certaine visibilité à celle-ci, et de compléter son offre d'enseignement en intégrant les enseignements extérieurs à son propre programme. Il serait, dans cette optique, certainement adéquat de favoriser l'emploi des nouvelles technologies de vidéoconférence et d'apprentissage à distance pour que le cours soit donné sans étendre la charge de travail du personnel enseignant. Il est clair qu'une telle option demandera une synchronisation des calendriers de cours entre l'ERM et son partenaire. Des arrangements devront être pris, de manière générale, pour que les enseignements qui ne sont pas délivrés par l'Ecole royale

militaire se voient reconnaître la même valeur que ceux qui le sont, dans le cursus de l'officier-élève.

## 2.2 *Echelle multilatérale*

Dans un cadre multilatéral, l'ERM pourrait, de sa propre initiative et grâce au savoir-faire qui la caractérise, s'intégrer dans des programmes de collaboration comme l'Erasmus-Mundus.

Le programme Erasmus-Mundus a été créé en décembre 2003 par une Décision européenne<sup>146</sup> en vue d'entretenir la visibilité de l'excellence européenne en matière d'enseignement supérieur<sup>147</sup>. Il consiste en la proposition de thématiques scientifiques et académiques pour des pôles d'établissements d'enseignement supérieur européens. Ces établissements collaborent dans une formation de niveau Master ouverte à leurs étudiants et à des étudiants de pays tiers de l'Union. Les étudiants sélectionnés suivent alors des modules au sein des établissements participants durant les deux années du Master. Les études sont sanctionnées par un diplôme commun ou conjoint délivré par les institutions participantes. Ils ont notamment été créés en vue de « contrer » l'attraction des masters américains au profit d'un recentrage européen. Après quatre années de fonctionnement, ils ont prouvé leur valeur et leur attraction. Politiquement, ce programme a été souligné comme un instrument visant à entretenir l'économie européenne de la connaissance dans la Stratégie de Lisbonne. Son développement, particulièrement rapide, a constitué un argument de poids dans cette reconnaissance.

L'ERM, en tant qu'établissement reconnu d'enseignement supérieur et ayant intégré pleinement le Processus de Bologne, pourrait postuler à la participation à un tel programme car elle a des atouts et des moyens à faire valoir, notamment dans les enseignements en matière hautement techniques des sciences de l'ingénieur. Les propositions sont en effet souvent concentrées autour de thématiques techniques<sup>148</sup>. En revanche, les matières des

---

<sup>146</sup> Décision n° 2317/2003/CE du Parlement Européen et du Conseil du 5 décembre 2003 établissant un programme pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et promouvoir la compréhension interculturelle au travers de la coopération avec les pays – tiers « Erasmus-Mundus ».

<sup>147</sup> Pour de plus amples informations sur les programmes Erasmus-Mundus voir sur le site : [http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/programme/back\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/programme/back_fr.html) (vérifié le 10/04/08).

<sup>148</sup> Voir liste des actions commanditées jusqu'à cette date (vérifié le 10/04/08): [http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/projects/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/projects/index_en.html) .



sciences militaires ne présentent pas le même attrait en raison de leur spécificité pédagogique moins partagée par les milieux civils.

Le programme Erasmus-Mundus a néanmoins pour objet d'attirer un public de pays tiers, ce qui nous éloigne quelque peu du cadre de notre étude, et d'engager les étudiants pour la durée du Master. Ce dernier élément n'est *a priori* pas envisageable dans le cadre de nos suggestions car l'élève est avant tout formé dans l'optique de son service professionnel auprès de son armée nationale. La durée d'un Master représenterait une perte trop longue du « contrôle » sur sa formation. Pourtant, cet esprit de coopération pourrait être retranscrit dans le paysage de la formation initiale des officiers militaires selon un schéma que nous dévoilerons plus avant.

## **II. Projections expérimentales de l'intégration européenne des cursus de formations initiales**

### **1 Les projets de la Présidence française de l'Union européenne**

Le ministère français de la Défense a décidé de mettre en place, en septembre 2007, une structure interne visant à étudier la faisabilité et les développements du concept d'« Erasmus militaire » en vue de faire des propositions à un cadre européen lors de la Présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008. Les stratégies qui commencent à se dégager en vue de la concrétisation de ce projet soulèvent formellement et substantiellement les points que nous avons pu évoquer dans cette étude.

La stratégie du ministère français de la Défense s'articule autour de deux axes majeurs : politique et individuel, c'est-à-dire à l'échelle des écoles volontaires. Un « cahier des charges » est donc en cours d'élaboration en vue d'une préparation négociée.

#### ***1.1 L'axe politique***

Lors de nos contacts avec le ministère français de la Défense, plusieurs nécessités ont été exprimées. Elles recourent nos axes d'études.

- L'intégration du Processus de Bologne est une nécessité formelle sans laquelle la discussion commune ne peut avoir de langage de référence.
- Une négociation doit avoir lieu sur les arrangements financiers des échanges potentiels. Le ministère français préconise la mise en place d'un fonds commun européen destiné à couvrir ces dépenses, comme c'est déjà le cas pour l'Erasmus civil, ou l'adoption du principe de réciprocité dans les arrangements pratiques (hébergement, frais de scolarité, etc.).
- La logique de noyau dur doit être favorisée dans un premier temps et s'ouvrir à mesure de l'intégration de ces « charges » par les partenaires potentiels.
- Des centres « de référence » devraient être définis selon les domaines d'action.
- Des pôles d'excellence, dans la même logique, doivent être dégagés afin de favoriser la mutualisation des formations. Ce principe doit s'appliquer également à l'entraînement militaire dans la formation.
- Les enseignements doivent prendre la forme de modules afin de faciliter les échanges.
- Une langue de référence doit être adoptée au sein des modules.
- Les échanges, pour être plus consensuels, doivent être limités dans la durée. Le semestre paraît, à cet égard, une limite raisonnable.
- Les normes nationales concernant la structure des modules d'enseignement doivent être harmonisées pour faciliter l'interchangeabilité.
- Les flux d'information entre les écoles doivent être facilités, notamment par la mise en place d'une base de données commune.
- Les échanges d'enseignants ou de cadres doivent être développés quantitativement.
- Les systèmes nationaux de formation initiale doivent faciliter le recours aux double-diplômes.

## ***1.2 L'axe individuel***

Les éléments de convergence, au niveau des écoles, académies et universités de défense sont globalement l'application directe des principes définis précédemment :

- favoriser les échanges par semestres entre les institutions qui ont préalablement intégré les dispositions du Processus de Bologne,
- s'appuyer sur la flexibilité offerte par la « boîte à outils » Erasmus en encourageant, dans un premier temps, les établissements concernés à établir leur charte,

- ouvrir aux partenaires les séminaires de recherche, comme les ESCC l'ont déjà fait pour leurs pôles de recherche,
- faciliter les échanges en matière de stages en entreprises<sup>149</sup>, d'enseignement, ainsi que les échanges culturels et sportifs<sup>150</sup>,

développer l'ouverture des modules d'enseignements aux partenaires européens.

### ***1.3 La préparation et la négociation de ce cadre***

Le ministère français de la Défense compte étendre la philosophie de l'Erasmus au domaine militaire. La Présidence française compte établir une feuille de route en vue de préciser la forme d'une formation européenne à la PESD.

Le Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD) peut être un socle institutionnel à favoriser. L'appui de son Comité académique exécutif dans la définition des modules à « communautariser » serait alors demandé. Il faudrait inventorier préalablement les différentes formes de partenariats déjà expérimentées par les écoles et que celles-ci aient pris les dispositions nécessaires à la reconnaissance mutuelle des modules ou des semestres.

Avec l'accord du Conseil de l'Union européenne, le CESD agirait comme « chambre de compensation » (*clearing house*) afin d'auditer les échanges entre écoles, de réfléchir sur les périodes d'échanges adéquates et de répertorier les discussions sur la philosophie des échanges. Il pourrait également être envisagé de l'intégrer, à titre d'institution experte, dans un réseau thématique<sup>151</sup> Erasmus rassemblant les écoles de formation initiale dans leur ensemble ou par composante militaire, autour des enjeux de l'éducation. Dans cette stratégie, plusieurs angles sont ouverts à son action pour lesquels le CESD :

- ouvrirait les compétences de son Comité académique exécutif aux discussions sur les problématiques liées aux échanges entre institutions,
- hébergerait un forum informel des directeurs et commandants des institutions responsables de la formation de base des officiers,
- aiderait à la définition des objectifs à atteindre en termes d'échanges,
- initierait la mise en place d'une base de données sur les échanges,
- et contribuerait à définir la valorisation des enseignements conjoints.

---

<sup>149</sup> Cf « semestre international » des ESCC.

<sup>150</sup> Les échanges et activités communes de type culturel ou sportif ont été les premiers éléments d'une politique d'échange au sein de l'EUAFSA. Cf, chapitre 1.

<sup>151</sup> Chapitre 1.

Le CESD agirait globalement comme une autorité en matière de définition des modules et de transmission de ces connaissances en langue anglaise. Il s'agirait de rapprocher l'Erasmus militaire, dans ce volet « formation combinée », des objectifs visés dans son cours d'orientation, au niveau de la formation continuée. D'autre part, les Etats membres garderaient leur autonomie de décision en matière d'enseignement, les réseaux académiques et scientifiques déjà formés garderaient leur cohésion.

## **2 Contribution de l'étude au développement du concept d' « Erasmus militaire »**

### ***2.1 Appréhension de l'ensemble***

L'étude que nous avons menée reflète globalement les mêmes réflexions quant aux problématiques soulignées par le projet de la Présidence française à venir. Quelques ajouts ou points de débat nous viennent néanmoins à l'esprit. Nous ne distinguerons d'ailleurs pas les conditions politiques de celles incombant directement aux écoles car nous appuyons nous-même notre réflexion sur le modèle du système belge. Au sein de celui-ci, les formations de tous les officiers sont rassemblées dans l'ERM.

### ***2.2 La formation militaire***

L'objectif de l'Erasmus militaire dans son aspect « formation combinée » concerne à notre sens plus le volet académique des formations initiales des officiers que le volet strictement militaire. Cela ne veut pas dire que la mutualisation des compétences de formation militaire doit être mise de côté pour autant, mais plutôt qu'elle doit être discutée en parallèle de la négociation, voire même, dans un premier temps, dans un cadre bilatéral. La mobilisation des enjeux logistiques liés à l'organisation d'exercices communs semble en effet trop lourde au regard des possibilités actuelles. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, il est possible et même fort probable qu'une institution organise ponctuellement ou régulièrement des activités militaires durant la période pendant laquelle les échanges pourraient avoir lieu. En conséquence, il nous paraît important d'anticiper la question de la participation des élèves étrangers à ces exercices. A l'inverse, la période d'échange peut être mal placée pour un élève qui se déplacerait à l'étranger et des arrangements internes doivent être prévus.

Néanmoins, la flexibilité qui caractérise l'Erasmus dans son volet « échange » pourrait, et devrait dans l'absolu, être mise à contribution dans la perspective des périodes de formation ou des éventuels enseignements militaires ponctuels. Il ne semble pas exister de réel obstacle à la participation d'officiers étrangers à des exercices militaires nationaux. L'enrichissement culturel des élèves échangés par l'expérience d'un environnement étranger n'en serait que renforcée. Toutefois, cet aspect de la formation est soumis à des impératifs d'ordre national, telle la langue, et il serait préférable que les élèves accueillis possèdent les connaissances nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur seront demandées dans ce cadre. Des arrangements dans la négociation bilatérale du cadre de l'échange devront être discutés pour en prévoir les modalités pratiques.

### **2.3 *La langue***

D'ores et déjà, à notre sens, il convient de s'accorder sur la langue qui sera utilisée dans les échanges afin de l'intégrer dans la préparation des modules d'enseignement. Ici encore nous insisterons sur la nécessité, dans un cadre multilatéral, de l'utilisation de l'anglais comme langue de référence pour des raisons d'opportunité. Le développement de ces enseignements est déjà amorcé ou sur le point de l'être, notamment au sein des institutions que nous avons pu étudier. La participation d'acteurs comme le CESD dans la préparation de l'Erasmus militaire confirme cette nécessité pour se conformer à l'esprit des cours d'orientation.

### **2.4 *Les ingénieurs***

La question de la participation des officiers-élèves des domaines techniques comme l'ingénierie à la formation commune à la PESD va, à terme, se poser. Ils auront en effet intérêt à assimiler la Politique Européenne de Sécurité et de Défense dans la perspective de l'exercice de leurs fonctions militaires. Or, l'impact potentiel d'une formation combinée calquée sur le cours d'orientation du CESD risque d'accorder la priorité aux étudiants directement intéressés par un enseignement scientifique de cette politique.

Il pourrait être envisageable de dupliquer cet Erasmus militaire pour un tel public avec un appui de l'Agence Européenne de Défense. Cette autorité agirait alors comme un catalyseur des demandes de formations relatives aux sciences techniques toujours dans un esprit européen.

## ***2.5 La participation d'un public civil***

Faut-il déjà ouvrir la porte de l'Erasmus militaire dans son option de formation combinée au public civil ? Cette question se posera inévitablement à terme au vu de l'organisation des cours d'orientation par le CESD et le recours toujours croissant de la PESD aux instruments civils. Il s'agit là d'un point de débat sur lequel nous nous positionnerons pour un « pas encore ». La participation d'étudiants civils aux modules de formation contribuerait à alimenter les discussions sur la PESD et ses réalisations au sein du public, et ne contredirait en rien l'esprit PESD que ces échanges initieraient. Ce sont des raisons formelles qui nous poussent au « pas encore » car la mise en place de l'Erasmus militaire nécessitera de nombreuses préparations, voire des réformes, qui conduiront certainement les écoles militaires à profiter de leurs réalisations propres avant d'élargir leur offre. Plus symboliquement, les structures d'accueil ne sont pas toutes adéquates, notamment quant à l'application des normes ERP européennes, en vue de l'hébergement éventuel d'étudiants civils.

Néanmoins, des instruments déjà existants comme le programme européen Léonardo – qui vise à la mobilité des étudiants dans le cadre de stages notamment – pourront être, à terme, utilisables dans ce contexte.

## ***2.6 L'organisation du diplôme***

L'organisation de modules communs d'enseignement relatifs à la PESD, sanctionnée par la délivrance d'un diplôme spécifique est, comme nous l'avons déjà remarqué, une excellente option. Calquer cette formation spécifique sur le modèle des cours d'orientation du CESD est à cet égard un gage de qualité et un facteur d'adaptation aux réalités toujours changeantes de la PESD. Cependant, il faut garder les potentiels académiques et scientifiques des écoles, académies et universités participantes en utilisant, autant que faire se peut, leurs ressources propres en tant qu'ensemble cohérent. En s'appuyant donc sur une définition préalable des objectifs de la formation en collaboration avec le CESD, les Etats membres et les écoles garderaient leur autonomie en matière de définition des programmes. Néanmoins, pour maintenir la diversité européenne dans l'enseignement, des intervenants extérieurs devraient être sollicités, notamment dans les matières où les ressources nationales seraient limitées. Les vecteurs d'enseignement pourraient être tant physiques que virtuels, c'est-à-dire avec l'emploi des moyens modernes de communication comme la vidéoconférence.

Dans le même esprit de socialisation et de rencontre avec de nouvelles cultures de défense européennes, nous suggérerions que l'organisation de ces modules soit tournante et à la charge des institutions participantes, ainsi que les *advanced courses* du CESD sont organisés. La durée de la formation que nous prévoyons - un semestre au maximum - est trop courte et représenterait un coût disproportionné par rapport aux objectifs à atteindre si nous confiions une partie de la formation à chaque école. Nous pourrions proposer par conséquent d'organiser annuellement la formation dans une école différente. De même, l'effectif des participants doit être raisonnable au regard de l'esprit de cette formation spécialisée et des capacités d'hébergement des écoles, et réparti selon les institutions participantes. Nous pourrions préconiser pour ce faire une multiplication des offres concernant ce module. En effet, pour garder un esprit cohérent avec - dans la meilleure optique - 27 Etats membres et leurs écoles, on ne pourrait centraliser la formation au risque de ne pouvoir accueillir que 2 ou 3 élèves maximum par établissement. En adoptant un raisonnement en « noyaux durs »<sup>152</sup> et en fonction d'une diversité culturelle, nous pourrions augmenter la quantité de participants par institutions partenaires.

L'organisation serait donc tournante et permettrait même, par le processus de socialisation, de diffuser une culture européenne de défense parmi le public non participant de l'école organisatrice.

L'évaluation des connaissances pourrait se faire via un jury de mémoire spécifique et le diplôme serait décerné par le CESD ou conjointement par les institutions participantes selon des règles à déterminer. A cet égard, il conviendrait que les institutions participant à l'Erasmus militaire dispensent toutes la formation au Master avec un volume académique suffisant<sup>153</sup>.

Il faut également souligner la problématique soulevée par le projet français, qui suggère d'intégrer le module européen de formation à la PESD dans l'organisation du cursus national. Chaque institution devra en effet, préalablement et selon un calendrier qui sera commun à tous les partenaires de la formation, fixer la valeur qu'elle accorde à ce module dans son

---

<sup>152</sup> De 4 ou 5 Etats membres ou institutions.

<sup>153</sup> Néanmoins, il faudra trouver une porte de sortie pour les formations nationales qui n'ont pas de cadre pour le Master – par exemple les Pays-Bas et le Royaume-Uni – car leur participation est également importante à la compréhension de la PESD.

cursus<sup>154</sup>, ce qui représentera un travail important de négociation au vu de l'étude comparative menée.

## **2.7 La question de la structure directrice**

Il pourrait être envisagé, selon nous, de confier la direction pratique de cet Erasmus militaire ou des pôles thématiques aux institutions participantes grâce à une « présidence tournante » de la formation<sup>155</sup>. Celle-ci pourrait être mieux à même de l'organiser, notamment dans ses dispositions pratiques comme l'hébergement, que le CESD par exemple. De plus, le CESD n'a pas vocation, par son mandat, à chapeauter l'ensemble de l'organisation. En revanche, son autorité morale et pédagogique en fait un garant tout désigné de l'assurance de qualité de l'enseignement qui serait délivré pendant cette formation. Son intégration dans le réseau thématique Erasmus sur la formation à la PESD serait un atout, si celui-ci venait à être effectivement mis en place.

D'autre part, l'inclusion informelle des forums d'institutions de formation de base des officiers militaires au corps du CESD pourrait être débattue dans la mesure où les forums existants sont des références de composantes et n'ont pas de vocation académique. De surcroît, ces forums, s'agissant des écoles de Marine et de l'Air, comprennent également des Etats non membres de l'Union et sont donc décentrés des problématiques PESD. Cela reviendrait, à notre sens, à poser la question de la présence de pays tiers dans la formation, comme c'est le cas pour l'Erasmus-Mundus civil. C'est d'ailleurs ici une des caractéristiques intéressantes du concept d'« Erasmus militaire » que de se rapprocher autant d'un objectif de formation commune que d'une extension du recours aux instruments de l'Erasmus, preuve s'il en est besoin de la notoriété du dispositif. D'ailleurs, dans la mesure où la signature de la Charte devrait vraisemblablement précéder l'organisation des modules communs, nous sacrifierions volontiers à la tradition de dénomination de l'Erasmus en proposant le terme d'« Erasmus-Athena » pour cette formation commune à la PESD.

---

<sup>154</sup> Notamment sa place dans les matières optionnelles ou obligatoires du cursus.

<sup>155</sup> A terme multipliée par autant de « noyaux durs » que nécessaires à une offre de participation adéquate.



## **CONCLUSION**

Les politiques de l'enseignement des formations initiales d'officiers et la PESD font partie toutes deux de ces dynamiques pour lesquelles les adaptations sont, par nature, incessantes : l'une aux réalités de l'autre et l'autre aux réalités des géopolitiques modernes.

L'Ecole royale militaire remplit son rôle en tant qu'établissement de formation de niveau universitaire et en tant qu'institution militaire, en se rapprochant toujours plus de l'excellence dans ces deux fonctions. Ses efforts en la matière sont constamment entretenus par une politique de l'enseignement dynamique et volontaire. Cependant, il est difficile d'harmoniser les savoir-être et savoir-faire tant les systèmes européens de formation initiale des officiers militaires sont variés et les cultures de défense sensibles aux évolutions et demandes externes.

Pourtant, ces systèmes européens se rejoignent bien souvent dans leur quête de reconnaissance d'excellence et se sont tous retrouvés dans le processus d'académisation de leurs cursus. Ils se trouvent aujourd'hui différemment prêts à « communautariser » leurs enseignements, mais tous sont marqués par une volonté indéfectible de trouver leur place dans le paysage de l'enseignement supérieur européen. Deux axes doivent être pris en compte pour rencontrer les demandes que pourrait faire émerger l'évolution de la PESD au regard de l'enseignement : un axe formel visant à agir sur le contexte des formations délivrées par les institutions et un axe normatif visant à agir sur la somme des connaissances diffusées par les institutions.

L'avenir de leurs cursus, qui se préparent nationalement, réside dans leur rapport à l'extérieur et leur intégration d'un esprit européen particulier à cet ensemble. Le principe est aujourd'hui consensuel et les arrangements de fond et de forme se posent comme des enjeux fondamentaux. Leur monopole est certes protégé, car l'existence d'une école européenne unique de formation des officiers d'une armée européenne reste une utopie, mais l'attraction de leurs formations subit la concurrence grandissante des cursus civils qui garantissent une liberté dans la mobilité professionnelle. L'équilibre entre éducation académique et militaire demeure par nature l'apanage des politiques de l'enseignement et caractérise la dualité d'un officier moderne. La spécificité du métier d'officier n'empêche pas l'existence d'une grande diversité dans les *curricula* et c'est sur cette diversité, caractéristique d'une Europe de la

défense, que les institutions veulent s'appuyer pour rechercher l'optimisation de leurs savoir-faire et savoir-être.

La recherche d'instruments de coopération est en cours et l'utilisation des outils créés pour les établissements civils d'enseignement supérieur doivent être privilégiés car ils ont prouvé leur valeur. Néanmoins, la spécificité du métier d'officier moderne nécessite, quand les instruments civils ne sont pas adéquats, de trouver des solutions adaptées au milieu. L'Erasmus militaire est un de ces instruments prometteurs qui permettront bientôt le développement d'une culture commune de défense dès le début de la carrière professionnelle. Deux volets seront à souligner dans cette logique de socialisation : les échanges bilatéraux entre institutions et la formation commune à des problématiques d'actualité. Les arrangements et les avancées respectives de chaque pôle d'enseignement sont à définir et à évaluer. Néanmoins, les écoles militaires — entendues au sens large — ont d'ores et déjà prouvé leur capacité de réaction et d'adaptation, à l'instar de l'évolution rapide de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense. L'Ecole royale militaire est bien avancée dans cette optique et elle peut aujourd'hui consacrer quelques forces à la construction d'une culture européenne de la défense au profit de tous.








*ANNEXES*

## Annexe 1

### L'année académique à l'ERM

Le document présenté ci-dessous est le calendrier des activités de formation organisées par l'Ecole royale militaire de Belgique pour l'année académique 2007-2008. Il distingue l'enseignement académique (en orange et pêche), la formation militaire (en marron et vert) et les périodes d'examens (en violet et parme). La semestrialisation des enseignements est une des caractéristiques de la formation à l'ERM ; l'intégration de l'académique et du militaire en est une autre.

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ba SSMW												
1 Ba Pol												
2 Ba SSMW												
2 Ba Pol		C										
3 Ba SSMW		O										
3 Ba Pol		N										
1 Ma SSMW		G										
1 Ma Pol		E										
2 Ma SSMW												
2 Ma Pol												
3 Ma Pol Ric												

Source : Direction de l'Enseignement Académique DEAO, avril 2008

## *Annexe 2*

### Les enseignements académiques à l'Ecole royale militaire

Programmes approuvés par le Conseil de perfectionnement du 7 décembre 2007 pour l'année académique 2008-2009

 : Enseignements ayant trait à l'étude de l'Europe de la Défense

Les documents ci-dessous présentent les contenus académiques de l'enseignement à l'Ecole royale militaire. Les programmes des Bachelors et des Masters des facultés Polytechnique (POL) et des Sciences Sociales et Militaires (SSMW) sont abordés dans leur détail et proposent un large choix de modules et d'options. Les enseignements ayant trait à la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, à partir des disciplines qui l'étudient, ont été pointés.

**POL 1.0 : Global overview**

BACHELOR POL1.0		MASTER POL1.0			
180 ECTS	Language (18)	Language (8)			
	Non technical (12) (Full Shopping SSMW)	Non technical (24) (Shopping SSMW for 20 ECTS)			
	Technical (144)	Technical (12) (TC) + Sust. DevptD (1)			
		MECA	TELECOM	WPN SYS	COBO
		Module (18) MECA	Module (18) TELECOM	Module (18) WPN SYS	Module (18) COBO
		Module (18) MECA	Module (18) TELECOM	Module (18) WPN SYS	Module (18) COBO
		Opt B (6)	Opt B (6)	Opt B (6)	Opt B (6)
		THESIS (27) MECA	THESIS (27) MECA	THESIS (27) MECA	THESIS (27) MECA
		Project (6)	Project (6)	Project (6)	Project (6)
		Module (18)			
Opt B (6)		Opt B (6)	Opt B (6)	Opt B (6)	
Opt B (6)		Opt B (6)	Opt B (6)	Opt B (6)	
Multidisciplinary Project (6)					

**POL 1.0 : Bachelors**

BACHELOR 1 POL1.0 60 ECTS			BACHELOR 2 POL1.0 59 ECTS			BACHELOR 3 POL1.0 61 ECTS		
Introduction to Higher Mathematics	100	4	Probability Theory	104	4	Chemistry IV	121	3
Analysis - Part1	101	6	Statistics	162	3	Chemistry V	122	3
Engineering skills I	153	3	Analysis - Part3	105	3	Measurements, automation and control basics	151	3
Engineering skills II	160	3	Numerical analysis	161	3	Cinematics and dynamics of machines and engines	170	4
Physics I	130	3	Chemistry I	124	4	Fluid Mechanics	171	5
Physics II	131	6	Chemistry II	123	3	Signals & Systems	192	6
Analysis - Part2	102	6	Physics III	132	5	Geodesy	202	3
Chemistry I	120	3	Physics IV	133a	3	Threat and protection in armed conflicts	201	4
Theoretical mechanics	140	4	Physics V	133b	3	Air Conditioning	172	4
Programming languages and data structures	150	3	Geometry and techniques of optimisation	106	3	Introduction to materials science	182	5
Linear Algebra	103	4	Database technology	162	3	Analog and Digital electronics	191	3
Citizenship	303	3	Theoretical & Experim. study of Mechanical Syst.	173	3	Optronics & radar	203	3
Introduction to law	301	3	Theory of strength of materials	180	6	Basic principles of telecommunication	204	3
Critical approach of sources	302	3	Power Electricity	190	5	Multidisciplinary Project	210	5
2d Language		6	2d language		6	Land/Air/Nav Comp.: Shopping SSMW 308A,B,C	308	3
			3d Language		2	Language		4
Startdate : Sep 05		60	Startdate : Sep 06		59	Startdate : Sep 07		61

**POL 1.0 : Master common**

Common to all students	Tech	TWMA 163 : Operational research (3)	
		COBO 181 Fundamentals of finite elements (3)	
		ELEC 193 : Automatic control (3)	
		TSCA 200 : Energetic Materials (3)	
	Lang	LANGUAGE (8)	Sust.dev. (1)
	Non Tech (S)	Shopping SSMW - 304 : Military sociology (3)	
	Shopping SSMW - 305 : Military and Human. Law (2)	Industriel law (1) (no shopping)	
	Shopping SSMW - 306 : European security (3)		

**POL 1.0 : Non-technical lectures (18+18 ECTS)**

**JOINT :**

**Shopping in SSMW by POL Program (POL 1.0) - COMMON Non Tech COURSES :**

N°	Fac	TITRE	ECTS	COURS	TP-LAB	VISITE	TOTAL	CHAIRE	TITULAIRE	SEM. POL	SEM SSMW
Communs											
301	SSMW	Introduction to law	3	30	0	0	30	ORRE	F.THOMAS	BA11	BA11
302	SSMW	Critical approach of sources	3	30	0	0	30	HAPO	JM STERKENDRIES	BA11	BA11
303	SSMW	Citizenship	3	30	0		30	LM,M	J. MARSSIA	BA12	BA12
304	SSMW	Military Sociology	3	30	0		30			MA111	BA211
305	SSMW	Hum. Mil criminal and industrial law	3	30	0		30		F.THOMAS	MA221	MA121
306	SSMW	European security	3	30	0		30			MA222	MA222
			18								

**PER COMPONENT :**

**Shopping in SSMW by POL Program (POL 1.0) for all but PIL and MAR :**

N°	Fac	TITRE	ECTS	COURS	TP-LAB	VISITE	TOTAL	CHAIRE	TITULAIRE	SEM. POL	SEM SSMW
LAND											
307A	SSMW	History of the art of war	3	30	0		30		STERKENDRIES	MA211	BA21
308A	SSMW	Mission and organization of the Armed Forces	3	30	0	0	30	ATDP	J-P BOURGEOIS	BA322	BA322
309A	SSMW	Military leadership	3	30			30			MA112	BA212
310A	SSMW	Introduction to Psychology	3	30			30			MA122	BA122
311A	SSMW	Free	3	30			30			MA212	
312A	SSMW	Economy	3	30			30			MA221	BA121
			18								

**"AIR ACADEMICS" shopping in SSMW by POL Program (POL 1.0) for PIL ONLY :**

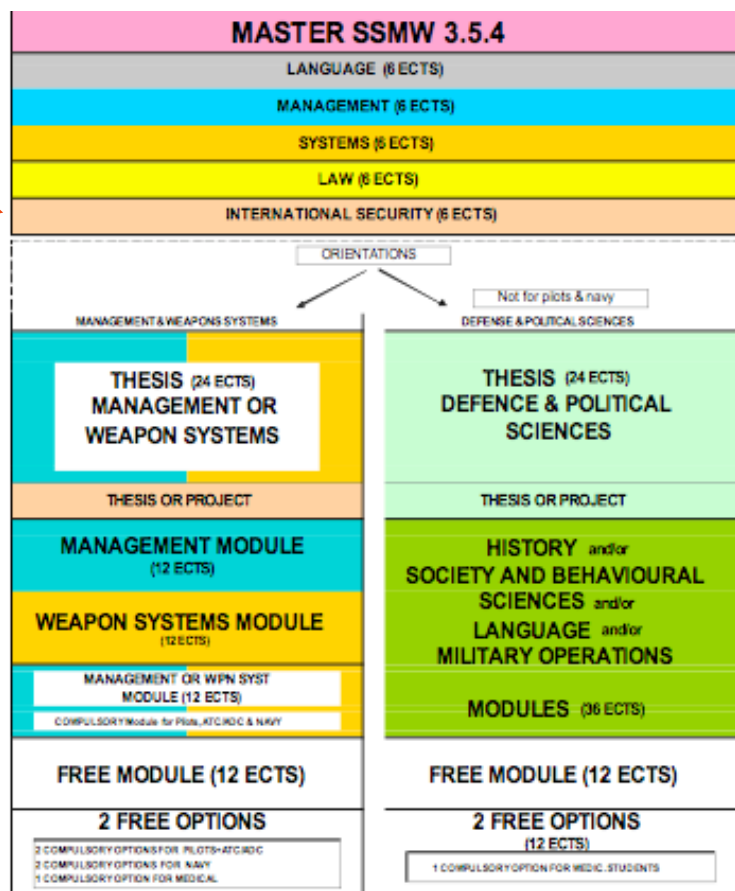
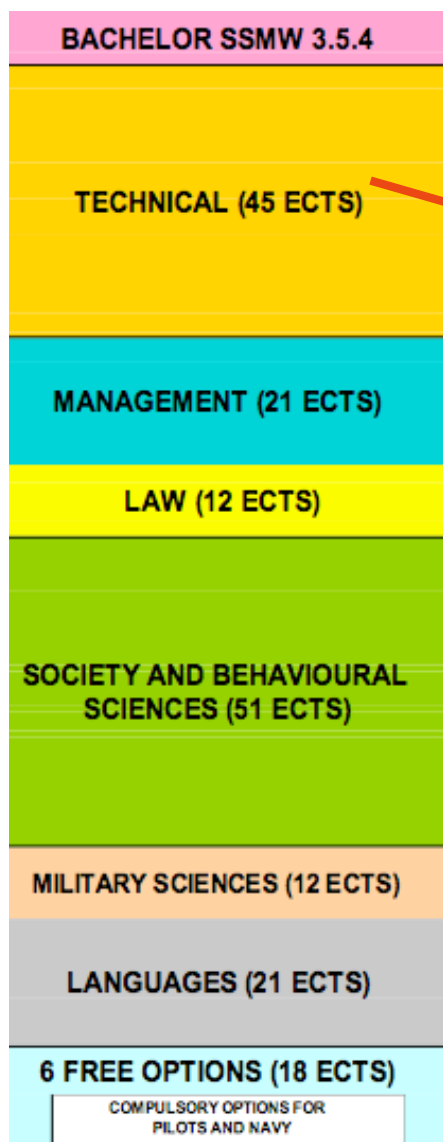
N°	Fac	TITRE	ECTS	COURS	TP-LAB	VISITE	TOTAL	CHAIRE	TITULAIRE	SEM. POL	SEM SSMW
AIR (PIL)											
307B	SSMW	History of Airwarfare	3	30	0		30		STERKENDRIES	MA211	MA111
308B	SSMW	Air Doctrine and Operations	3	30	0	0	30	DAir	J. BECKERICH	BA322	BA322
309B	SSMW	General Meteorology	3	30			30	DAir	J. BECKERICH	MA112	BA312
310B	SSMW	Aviation Psychology	3	30			30	DAir	J. BECKERICH	MA122	MA122
311B	SSMW	Aviation Physiology	3	30			30	DAir	J. BECKERICH	MA212	MA112
312B	SSMW	Climatology	3	30			30	DAir	J. BECKERICH	MA221	MA121
			18								

**"Navy Course" shopping in SSMW by POL Program (POL1.0) for MAR ONLY :**

N°	Fac	TITRE	ECTS	COURS	TP-LAB	VISITE	TOTAL	CHAIRE	TITULAIRE	SEM. POL	SEM SSMW
NAVY											
307C	SSMW	History of maritime warfare	3							MA12	MA12
308C	SSMW	Naval Operations : Legal Aspects	3							BA322	BA322
309C	SSMW	General Meteorology	3	30			30	DAir	J. BECKERICH	MA112	BA312
310C	SSMW	Free	3						A. MULS	MA122	
311C	SSMW	Free	3	30			30			MA212	
312C	SSMW	Naval Operations : Environmental aspects	2							MA221	BA321
313C	SSMW	Maritime Doctrine and Naval Ops	3							MA12	MA12
			20								

- Notes : Lectures opened for shopping :
- 308 Military Leadership I, Sociology of Work, Inventory and Materials Management, Political Sociology
  - 309 Logic and argumentation II, Studies in Ethical problems
  - 310 Military Leadership I, Sociology of Work, Inventory and Materials Management, Study of Military Operations
  - 311 Economic I, Marketing and communication, Decision Aid, Crisis Psychology





**SSMW 3.5.4 : GLOBAL OVERVIEW**

SSMW 3.5.4 : Bachelors

BACHELOR 1 SSMW 3.5.4		ECTS
Mathematics		6
Quantitative Reasoning for Technical Applications		3
Computer Science and Technology		3
Basic Electricity & Telecommunication		3
Mechanics and Mobility		3
Economics I		6
Economics II		6
Introduction to Law *		6
Constitutional Law		3
Study of the World Geography		6
Research Methodology		6
Logic and Argumentation I		6
Introduction to Psychology *		6
Introduction to Sociology		6
Critical Approach of Sources *		6
History of International Relations		6
Citizenship *		6
Military Ethics		6
2d Language		6
<b>Total :</b>		<b>60</b>

BACHELOR 2 SSMW 3.5.4		ECTS
Descriptive Statistics & Probability		6
Inferential Statistics		6
Electronics & EM Waves Propagation		6
AC/DC Driven Systems		6
Financial Management		6
Human Resources Management		3
Economic Policy		6
Administrative Law		6
International Law		6
History of the Art of War before 1973		3
Citizenship		6
Military Sociology I *		6
Military Sociology II		3
Missions and Organization of the Armed Forces *		6
Military Leadership I *		6
Military Leadership II		6
2d Language		6
English		3
<b>Total :</b>		<b>60</b>

BACHELOR 3 SSMW 3.5.4										ECTS	
Introduction to Remote Sensing										5	
Military Remote Sensing										3	
Information Management										3	
Propellants, Explosives and Pyrotechnics										3	
Fire Power & Protection										3	
Evaluation of Weapon Systems										3	
Management Methods and Tools										6	
Principles of Management										3	
International Relations										3	
History of the Art of War from 1973										3	
Sustainable Development										3	
Dialectics										3	
2d Language										6	
English										18	
OTHERS	PERS	DEF	GENE	RENS	MECA	TELECOM	ATC	ADG	PILOT	NAVY	OPTIONS
FREE	FREE OPTIONS										OPTIONS

LC	AC	BACHELOR 3 OPTIONS LIST : Students are to choose 2 options A, 2 options B, 2 Options C						AC					
GENE	ATC ADG Rens Meca	Telec	OPTIONAL COURSES BA3 SSMW 3.5.4			COMPULSORY PLS OPTS (Open to all students)			PI	ATC ADG MST	Rens Meca Telec	Dif	Pers
		X	Complementary remote sensing & electronics (3) C2	General meteorology (3) [with Navy] A2 **	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Air Conditioning & Environmental Control Systems (3) A1	Air Doctrine and Operations (3) C1 **	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Technology of construction materials (3) A2	Principles of flight - Aerodynamics (3) A1	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Shopping PDL: Prog. Languages & Data structures (2) B2	Astronomical geometry (1) [with Navy] B1	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Shopping PDL : Forensic sciences (3) C2	Instrument and flight management systems (5) B1-2 **	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Shopping PDL : Operating System (3) C2	Mapping, projection and navigation (3) [with Navy] C2	X	X	X	X	X	X	X	X	
X			Mat. & Structures I : Basics of material sciences (3) B2										
X			Mat. & Structures II : Basics of structural analysis (3) C										
			Cost calculation (3) A										
			Marketing and communication (3) B2 *	COMPULSORY NAVY (Open to all students) :									
			Creativity (3) B2	Astronomical geometry (1) [with Air] B2a	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Civil Law (3) A	Naval Operations - Environmental aspects (2) B3b	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Communication psychology (3) B1	Mapping, projection and navigation (3) [with Air] C2	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Sociology of work (3) A2 *	General meteorology (3) [with Air] A2	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Logic and argumentation II (3) C1 *	Naval Operations - Legal aspects (3) C1	X	X	X	X	X	X	X	X	
			German (3) A	Naval Platforms - Electrical Systems (3) B1	X	X	X	X	X	X	X	X	
X	X		English (3) B	Naval Platforms - Mobility (3) A3	X	X	X	X	X	X	X	X	
			Studies in ethical problems (3) C3 *										

SSMW 3.5.4 : Masters and orientations

Master of Arts in Social and Military Sciences SSMW 3.5.4 : GLOBAL OVERVIEW

LANGUAGE (6) (2d Language (3) - English (3))

PUBLIC AND DEFENCE MANAGEMENT (6)

SYSTEMS (6) (Information systems (3) - Integrated Weapons Systems (2) - Embedded System (1))

LAW (6) (Military criminal law (3) - Humanitarian law (3))

INTERNATIONAL SECURITY (6) (European Security (3) - International Organisations (3))

Management and Weapons Systems

THESIS (24)  
Management and Weapons Systems

THESIS OR PROJECT (6) - Management and Weapons Systems

INF	TANK	RECCS	Air C	AlpAA	GENE	CS	Log M	Log R	ATC	ADC	DEF	Int	METSO	MECA	TELEC	PEIS	PILOT	POOF	WAFV	WAFV	
MODULE 4 or 5: Management (12)																					
2	2	2	2	2	1	3	1	1	1	2	1	1	2	2	3	1	2	2	2	1	
4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	4	4	4	4	4	4	2	2	3	4	
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	3	3	3	3	5	
Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	6B	6B	Free	7	Free	Free	Free	Free	6A	Free	Free	Free	
8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8E	8E	Free	2	Free	Free	Free	Free	8A	8B	8C	8C	
Free but not 9AC					3	but not 9A			9C	9C	Free					9A	9B	9C	9C	9C	9C

Defense and Political Sciences

THESIS (24)  
Defense and Political Sciences

THESIS OR PROJECT (6) - Defense and Political Sciences

INF	TANK	RECCS	Air C	AlpAA	GENE	CS	Log M	Log R	ATC	ADC	DEF	Int	METSO	MECA	TELEC	PEIS	PILOT	WAFV	WAFV		
7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
2	2	2	2	2	Free	3	5	5	2	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	Free	
8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	8D	
Free but not 9AC					3	but not 9A					Free	2	Free					Free	Free	Free	Free



*SSMW 3.5.4 : Available modules*

<b>AVAILABLE MODULES (54 ECTS to choose)</b>	
<b>Module 1 WS : Vehicle Technology</b>	Dynamics and acoustics of Vehicles and Systems (3) Piston Engines (3) Turbo Engines (6)
<b>Module 2 WS : Weapon and Defense Technology</b>	Ballistics (3) Non Guided Weapons (3) Armament (3) Guided Weapons (3)
<b>Module 3 WS : CIS</b>	Telecommunication principles (3) Networks in a C4I environment (3) Distributed systems in a C4I environment (3) PC Security and cryptography (3)
<b>Module 4 MGT : Modelling</b>	Operations research (3) Inventory- and materials management (3) * Decision aid (3) * Project management (3) *
<b>Module 5 MGT : Management &amp; Economics</b>	Defence economics (3) Modern tendencies in management (3) Logistical support and materials management (3) Current issues in economic policy (3)
<b>Module 6A : Air**</b>	History of the Air Warfare (3) 1 sem Aviation physiology (3) 1 Sem Climatology (3) 2 Sem Aviation psychology (3) 2 Sem
<b>Module 7 : Military Operations</b>	Missions & organization of armed forces - complements & applications (3) Study of military operations (3) * Engaging the armed forces in crisis management operations (3) Military sociology III (3)
<b>Module 8 : DP History</b>	Historical criticism and its applications (3) History and security policy of Belgium (3) Foreign Policy of Belgium (3) International politics tested by history (3)
<b>Module 9 : DP Behavioral Sciences</b>	Social philosophy (3) Political sociology (3) * Crisis psychology (3) * Organisational psychology and human relations (3) *
<b>Module 10 : DP Contended approach of international relations</b>	Disarmament law (3) Complementary international law (3) Religious cultural history and laicization (3) Structural problems of developing countries (3)
<b>Module 6B : ATC/ADC** (only for ATC/ADC) partial synergy with Mod 6A</b>	History of the Air Warfare (3) 1 sem ATC English I (3) 1 Sem Aviation Law I (3) 2 Sem Aviation psychology (3) 2 Sem



### SSMW 3.5.4 : Available options

<b>AVAILABLE OPTIONS</b> (54 ECTS to choose)	
Option 1 WS : Advanced weapon system concepts	
	Shopping POL (087-1,2): Chemical propulsion (3)
	Shopping POL (087-3,4) : Non conventional weapons (3)
Option 2 WS : Image interpretation	
	Shopping POL (081-1,2): Automatic Image interpretation I (3)
	Shopping POL (081-2,3): Automatic Image interpretation II (3)
Option 3 WS : Intervention Engineering	
	Shopping POL (085-1): Intervention engineering I (3)
	Shopping POL (085-2): Intervention engineering II (3)
Option 4 MGT: Business Processes	
	Computer simulation (3)
	Business process Management (3)
Option 5 MGT: Organisational Behaviour	
	Organisational Behaviour I (3)
	Organisational Behaviour II (3)
Option 7A DP : English skill	
	Advanced english (3)
	Advanced english (3)
Option 7B DP : German Skill	
	German (3)
	Advanced German skill (3)
Option 7C DP : Other language - outsourcing	
	Outsourcing (3)
	Outsourcing (3)
Option 7D DP : Thorough knowledge of 2d language	
	2d language (3)
	2d language (3)
Option 8A WS : Air** (Compulsory students pilots) **	
	Navigation Systems (3) 2 Sem
	Navigation (2) - Power distribution (1) 2 Sem
Option 8B DP : Naval Operations (compulsory Naval Students)	
	History of the Maritime Warfare (3)
	<b>Maritime Doctrine and Naval Operations (3)</b>
Option 8C WS : Med (Compulsory Medical students)	
	Hospital management I (3)
	Hospital management II (3)
Option 8D WS : Land Operations (compulsory LC Students)	
	Land Operations I
	Land Operations II
Option 8E : WS Air ATC/ADC I** (Compulsory ATC/ADC - NOT for others)	
	Navigation Systems (3) 2 Sem with 9A
	Navigation (2) - Power distribution (1) 2 Sem with 9A
Option 9A WS : Air II** (compulsory students pilots) **	
	Principles of flight : Aircraft performances and Stability (3)
	Airframes and systems (3)
Option 9B WS : Naval Platforms (compulsory Naval Students)	
	Naval Platforms : Mechanical Systems (3)
	Naval Platforms : Architecture (3)
Option 9C : WS Air ATC/ADC II** (compulsory ATC/ADC - NOT for others) <span style="color: red;">in MA2 only **</span>	
	Aviation Law II (3)
	Aviation Law III (3)
* = shopping by POL possible	
** = Synergy Prom PIL or ATC	

**SSMW 3.5.4 : Trans 07-08 Available modules**

<b>AVAILABLE MODULES (54 ECTS to choose)</b>	
<b>Module 1 WS : Vehicle Technology</b>	Dynamics and acoustics of Vehicles and Systems (3) Piston Engines (3) Turbo Engines (6)
<b>Module 2 WS : Weapon and Defense Technology</b>	Ballistics (3) Non Guided Weapons (3) Armament (3) Guided Weapons (3)
<b>Module 3 WS : CIS</b>	Telecommunication Principles (3) Networks in a C4I environment (3) Distributed Systems in a C4I Environment (3) PC Security and Cryptography (3)
<b>Module 4 MGT : Modelling</b>	Operations Research (3) Inventory- and materials management (3) Decision Aid (3) Project Management (3)
<b>Module 5 MGT : Management &amp; Economics</b>	Defence Economics (3) Modern Tendencies in Management (3) Logistical Support and Materials Management (3) Current Issues in Economic Policy (3)
<b>Module 6A WS : Air **</b>	Aerodynamics (3) 1 Sem 1 avec BA3 (last year of effectiveness in MA) History of Aviation Warfare (3) 1 Sem 2 Aviation Physiology (3) 2 Sem 1 Aviation Psychology (3) 2 Sem 2
<b>Module 7 : Military Operations</b>	Mil Sociology III Study of military operations (3) Engaging the Armed Forces in Crisis Management Operations (3) Military Sociology III (3)
<b>Module 8 : DP History</b>	History and Security Policy of Belgium (3) History of Aviation Warfare (3) 1 Sem 1 Foreign Policy of Belgium (3) International Politics Tested by History (3)
<b>Module 9 : DP Behavioral Sciences</b>	Social Philosophy (3) Studies in Ethical Problems (3) Crisis Psychology (3) Organisational Psychology and Human Relations (3)
<b>Module 10 : DP Normes et réalités Internationales</b>	Disarmament Law (3) Complementary International Law (3) Religious Cultural History and Laicization (3) Structural Problems of Developing Countries (3)
<b>Module 11 : WS Navy (compulsary/only available to naval students) last year of effectiveness</b>	Naval operations: Legal Aspects (3) Naval Platforms: Mobility (3) Naval Platforms: Electrical Systems (3) Navy: Project (3)
<b>Module 6B : ATCIADC (ATCIADC ONLY) ** partial synergy with Mod 6</b>	Aerodynamics (3) 1 Sem 1 avec BA3 History of the Air Warfare (3) 1 sem2 Aviation Law I (3) 2 Sem1 Aviation Psychology (3) 2 Sem2





**SSMW 3.5.4 : Trans 07-08 Available options**

<b>AVAILABLE OPTIONS (12 ECTS to choose)</b>	
Option 1 WS : Advanced weapon system concepts	
	Shopping POL TBC : Chemical propulsion (3)
	Shopping POL TBC : Non conventional weapons (3)
Option 2 WS : Intervention Engineering	
	Shopping POL TBC : Intervention engineering I (3)
	Shopping POL TBC : Intervention engineering II (3)
Option 3 WS : Image interpretation	
	Shopping POL TBC : Image interpretation I (3)
	Shopping POL TBC : Image interpretation II (3)
Option 4 : Business Processes *	
	Computer Simulation (3)
	Business Process Management (3)
Option 5 : Organisational Behaviour	
	Organisational Behaviour I (3)
	Organisational Behaviour II (3)
Option 7A : DP English skill	
	Advanced English (3)
	Advanced English (3)
Option 7B : DP German Skill	
	German (3)
	Advanced German Skill (3)
Option 7C : DP Other language - outsourcing	
	Outsourcing (3)
	Outsourcing (3)
Option 7D : DP Connaissance approfondie 2 <sup>ème</sup> langue	
	2 <sup>d</sup> Language (3)
	2 <sup>d</sup> Language (3)
Option 8A : WS Air (Compulsory pilots )	
	Advanced english (3)
	Principles of flight : Aircraft stability (3)
Option 8B DP : Navy	
	N/A
	N/A
Option 8C : WS Med (Compulsory Medical students)	
	Hospital Management I (3)
	Hospital Management II (3)
Option 8E** : WS Air ATC/ADC I (Compulsory ATC/ADC - NOT for others) in Ma 1 (in Ma 2 for 143 SSMW)	
	Thesis* (3) (1st part of 1 Sem) (will be completed with AVIATION LAW III (3) during 2 <sup>d</sup> Sem)
	Navigation Systems (3) 2 Sem with 9A (2 <sup>d</sup> part of 1 Sem)
Option 9A** : WS Air Operations (Compulsory Pilots - Not for others)	
	Climatology (3)
	Navigation (2) - Power Distribution (1) 2 <sup>d</sup> sem with 9C
Option 9B : DP Naval Operations (compulsory/ONLY Naval Students 143 SSMW)	
	Maritime Doctrine and Naval Operations (3)
	Naval Platforms : Architecture (3)
Option 9C** : WS Air ATC/ADC II (compulsory ATC/ADC - NOT for others)**	
	Aviation Law II (3) 2 Sem
	Navigation (2) - Power Distribution (1) 2 Sem with 9A

Source : Direction de l'Enseignement Académique DEAO

**BESOINS ET REALITE DES ECHANGES DES ECOLES,**  
**ACADEMIES ET UNIVERSITES DE DEFENSE**  
**EUROPEENNES DANS LA FORMATION DE BASE DES**  
**OFFICIERS**

L'appendice ci-dessous est un recensement non exhaustif des coopérations vécues par ces établissements de formation des officiers au Master. Il s'agit de mettre en exergue les stratégies d'échanges et les politiques suivies par ces établissements en termes de coopérations ou collaborations, selon les données recueillies lors de l'étude comparative. Il est assez difficile, méthodologiquement parlant, de procéder à un inventaire parfaitement exhaustif du fait de la « personnalisation des échanges », c'est-à-dire de la multiplicité des référents responsables de ces échanges au sein d'une même institution. Nous pouvons néanmoins, à travers ce document, témoigner de la grande diversité des formes de coopérations expérimentées par ces établissements.



## **I Besoins exprimés en terme de formation de base des officiers :**

Les besoins et ambitions concernant le développement des relations internationales d'une école, académie ou université de défense, peuvent être exprimés à travers deux types de vecteurs : l'action proactive interne et la demande politique.

La grande majorité des écoles, académies ou universités de l'échantillon d'étude comprenaient au sein de leur organisation interne un département ou un référent pour les relations internationales de l'institution : Ecole royale militaire, Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, Université de la Bundeswehr de Munich, Université Nationale de Défense de Roumanie, Université Nationale de Défense de Finlande, Académie Militaire de Lituanie. L'Académie Militaire de Lisbonne cherche actuellement à structurer cette « politique extérieure » et pourrait nommer prochainement un référent en charge de l'organisation des relations internationales.

La présence de référents institutionnels en charge des relations internationales au sein de ces écoles est un signe fort de l'intérêt porté à la recherche de coopérations ou collaborations et, bien souvent, ils précisent par leurs intitulés les priorités en la matière. Ainsi, des référents spécifiques pour la gestion des échanges Erasmus-Socrates existent au sein de L'Ecole royale militaire, des Universités de la Bundeswehr ainsi que de l'Académie Militaire de Lituanie. De manière générale cependant, la « politique extérieure » des institutions retenues et étudiées pour l'échantillon est fortement centrée sur les relations européennes.

La demande politique est, elle, plus difficile à percevoir en l'absence de discours d'incitation concernant l'ouverture européenne des écoles. En l'occurrence, seul le discours prononcé par le Haut Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune M. Javier Solana, à l'occasion de l'inauguration de l'année académique de l'Ecole royale militaire en 2004, nous fournit un précédent notable. Nos entretiens ne nous pas permis de retrouver des prescriptions similaires dans les discours politiques. Cependant, si l'on retrace non pas l'origine politique des liens extérieurs mais le résultat, nous pouvons analyser les priorités à partir desquelles ces développements des relations se sont effectués. Ainsi, nous pouvons noter qu'aucune des écoles, académies ou universités de défense étudiées n'a motivé sa politique d'ouverture par l'existence de la PESD. Les liens créés sont traditionnels, « diplomatiques », mondiaux, régionaux, transatlantiques, mais — à l'exception des rares échanges Erasmus-Socrates mentionné ci-dessous — jamais exclusivement scientifiques. La Politique Européenne de

Sécurité et de Défense ne « fédère » pas encore les institutions de formation de base des officiers.

Pourtant, le ministère français de la Défense semble aujourd'hui vouloir en faire un nouveau ciment des relations entre ces écoles à travers le développement du concept d'« Erasmus militaire » et de plus en plus de ces établissements, d'après nos entretiens dans le cadre de la recherche comparative, envisagent de structurer et développer leurs relations dans un cadre Erasmus-Socrates.

## **II.1 La formation académique et scientifique**

*Dans cette section, nous décrirons les échanges menés dans le cadre « civil » de l'action des écoles, académies et universités de défense, dans le cadre de notre étude comparative sur les systèmes européens de formation de base des officiers militaires. Il s'agit de rapporter la diversité rencontrée notamment sous ses aspects organiques (Qui ou quoi est échangé ?), substantiels (Quel est le but de cet échange ?) et relationnels (Avec qui ?). Il est à noter que la forme de l'échange a été prise en compte également lors de l'établissement de cette typologie, selon le degré de formalisme accordé à l'échange. Ainsi, un échange ponctuel d'enseignants rentre dans la catégorie des échanges d'intervenants (II.1.1) alors qu'un échange de professeurs dans le cadre du programme Erasmus-Socrates a été placé, en raison du formalisme présent autour de la coopération, dans la catégorie des échanges d'étudiants.*

### **II.1.1 Les échanges d'intervenants et d'informations, la recherche:**

<b>Institution</b>	<b>Description de la coopération</b>	<b>Période et durée</b>	<b>Destinations</b>	<b>Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents</b>
Ecole royale militaire (Belgique)	Participation à des programmes internationaux de recherche	Variable	ITER (projet mondial)	Scientifique
	Participation à des programmes internationaux d'enseignement à distance (e-learning)	Variable	OIC-R3-D2 (projet Union Européenne – Etats-Unis)	Académique et linguistique
Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ESCC (France)	Pôles de recherche d'excellence pour les scientifiques	Variable	Ouverture sur base volontaire. Le Pôle « Sécurité européenne » est	Développement de la recherche scientifique dans les 3 pôles institués à

			partagé avec l'Ecole royale militaire <b>(Belgique)</b>	présent
Académie Militaire du Portugal	Accueil d'intervenants scientifiques extérieurs sous forme de conférences	Variable	France, Espagne Etats-Unis	Contribution à l'enseignement
Académie Militaire de Lituanie	Accueil et envoi d'intervenants notamment scientifiques avec des académies et écoles militaires étrangères	Variable	Europe : Pologne, Lettonie, Danemark, Suède, Estonie, <b>Finlande</b> , Allemagne (Institut Sociologique de l'Ecole de Dresde) Monde : Norvège, Etats-Unis (Institut Militaire de Virginie)	Contribution à l'enseignement. Le lien régional est prééminent.
Université Nationale de Défense de la Roumanie	Accueil d'intervenants extérieurs dans le cadre de conférences et séminaires. Non structurée.	Séminaires, conférences, publications	Europe : <b>environ tous les pays membres</b> Monde : Turquie, Chine, Indonésie, Egypte, Afrique du Sud, Canada, Etats-Unis, Russie, Ukraine... Notamment	Contribution à l'enseignement. Le lien transatlantique et « otanien » est mis en avant malgré une ouverture géographique large.
	Accueil et envoi d'intervenants de façon structurée. Protocoles de partenariats en place avec des institutions de formation d'officiers.	Séminaires, conférences, publications...	Europe : Hongrie, <b>Lituanie</b> , Bulgarie Monde : Collège de Défense de l'OTAN	Académique et scientifique. Dimensions régionale et transatlantique soulignées.

## II.1.2 Les échanges d'élèves à fin de rédaction de travaux de fin d'études (TFE) :

Institution	Description de la coopération	Période et durée	Destinations / Provenances	Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents
Ecole royale militaire (Belgique)	Envoi et accueil d'étudiants officiers. « Semestre international » de l'ESCC Saint-Cyr (France)	2 <sup>ème</sup> année de Master (Semestre 10). 1 semestre	<b>France</b> : ESCC Saint-Cyr (Terre) Salon-de-Provence (Air) Brest (Marine) <b>Pays-Bas</b> : NLDA (Air et Terre), Den Helder (Marine)	Visées principalement scientifiques (incidemment linguistiques)
	Accueil de doctorants officiers	Doctorat	Académie Militaire d'Estonie	Echanges scientifiques
Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ESCC (France)	Envoi d'étudiants officiers : le « Semestre international » Accueil	3 <sup>ème</sup> année de Master (Semestre 5). 3 mois	Europe (inclus <b>ERM, Académie Militaire de Lituanie, Académie Militaire du Portugal, Université Nationale de Défense de Roumanie, Université Nationale de Défense de Finlande, Universités de la Bundeswehr</b> ) et Monde, selon les accords de partenariat existants.	Linguistiques et scientifiques
Académie Militaire de Lituanie	Accueil d'étudiants des ESCC (France) dans le cadre du « Semestre international »	3 mois	ESCC Saint-Cyr ( <b>France</b> )	Scientifiques et linguistiques
Université	Accueil	3 mois	ESCC Saint-Cyr	Scientifiques et

Nationale de Roumanie	de de	d'étudiants des ESCC (France) dans le cadre du « Semestre international »		(France)	linguistiques
Université Nationale de Finlande	de de	Accueil d'étudiants des ESCC (France) dans le cadre du « Semestre international »	3 mois	ESCC Saint-Cyr (France)	Scientifiques et linguistiques
Universités de la Bundeswehr (Allemagne)		Accueil d'étudiants	Variable	France : ESCC Saint-Cyr (France, Terre) dans le cadre du « Semestre international », Brest (France, Marine), Salon-de-Provence (France, Air)	Scientifiques et linguistiques

### II.1.3 Les échanges d'étudiants pour une période académique :

#### II.1.3.1 Avec des institutions civiles :

Institution	Description de la coopération	Période et durée	Destinations	Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents
Ecole royale militaire (Belgique)	Envoi d'étudiants pour des cours dans les universités nationales	Variable, dans le cadre des cours	Belgique : ULg (construction navale), KUL - VUB - ULB (navigation aéronautique et spatiale), ULB (organizational behavior).	Formation aux matières de haute technologie. Mise en commun des ressources pédagogiques
	Doctorats conjoints. Etudiants civils et militaires	Doctorat	Belgique : UCL, UGent, ULg, KUL, VUB, ULB, UA France : Ecole Centrale de Lyon, ENSup Telecom, Ecole Polytechnique	Scientifique

			Palaiseau	
	Echanges Erasmus	Variable	France (Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse), Roumanie (Université Technique de Iasi), Allemagne (Université des Sciences Appliquées de Aachen), Hongrie (University of Technology and economics de Budapest)	Académique et incidemment linguistique
Académie Militaire Technique de Bucarest (Roumanie) <sup>156</sup>	Erasmus. L'Académie Militaire Technique de Bucarest est l'institution en charge de la formation des officiers ingénieurs.	Variable	France principalement (Toulouse, Paris, Nantes...) mais également Pays-Bas, Italie, Espagne, Allemagne.	Académique et linguistique
	Erasmus - Mundus	Période 2004-2008		Réseau académique
Universités de la Bundeswehr (Allemagne)	Echanges Erasmus	Variable	Universités civiles européennes (France, Royaume-Uni, Lituanie...). Elles sont différentes selon les 2 universités de la Bundeswehr.	Académique et linguistique
Académie Militaire de Lituanie	Echanges Erasmus. Habilitation obtenue	Variable	Aucun accord n'a encore été conclu	Académique et linguistique
	Envoi d'étudiants pour le doctorat. Les étudiants gardent leur	Doctorat	Universités civiles lituaniennes : Université de Vilnius, Magnus University	Recherche scientifique

<sup>156</sup> Source : site internet de l'Académie : <http://www.mta.ro/international.php> (vérifié le 10/04/08)

	statut de militaire.		(Kaunas), Université Pédagogique de Vilnius, Université Technique de Vilnius, Université Technologique de Kaunas	
	Projets scientifiques communs	Variable	Universités civiles lituaniennes : Université de Vilnius, Magnus University of Kaunas (Histoire militaire), Université Pédagogique de Vilnius, Université Technique de Vilnius, Université Technologique de Kaunas (Simulation de tir)	Recherche scientifique
Université Nationale de Défense Roumanie	Accueil de civils et de ressortissants étrangers comme étudiants dans les formations dispensées	Master, Doctorat	Europe : Bulgarie, Slovaquie Monde : Moldavie, Albanie, Serbie, Croatie, Azerbaïdjan, Géorgie, Jordanie	Académique. Lien régional proéminent.
Université Nationale de Défense Finlande	Accueil et envoi (JOO flexible agreement for learning) d'étudiants depuis et vers des universités civiles nationales	Variable	Universités finlandaises : Helsinki, Tampere, Turku	Académique. Ouverture à la dimension civile de l'enseignement.

II.1.3.2 Avec des institutions de formation des officiers militaires :

<b>Institution</b>	<b>Description de la coopération</b>	<b>Période et durée</b>	<b>Destinations / Provenances</b>	<b>Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents</b>
Ecole royale militaire (Belgique)	Echanges de semestres (cours + rédaction TFE)	1 semestre	<b>France</b> : Salon-de-Provence (Air), Brest (Marine)	Académique et scientifique (incidemment linguistique)
Universités de la Bundeswehr (Allemagne)	Accueil d'étudiants	Variable	Europe : ESCC (Saint-Cyr, <b>France</b> ), Salon-de-Provence ( <b>France</b> ), Université de Défense de Brno (République Tchèque) Monde : Etats-Unis, Singapour, Malaisie, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Chine	Motivation diplomatique : les échanges sont initiés par le ministère fédéral des affaires étrangères avec une « période d'essai » de 2 ans pour les échanges extra-européens.
	Organisation de cours communs	Courte période (celle du cours)	<b>Pays-Bas</b> , Etats-Unis	Coopération académique
Université Nationale de Défense de Roumanie	Accueil d'étudiants	Variable	Selon les partenariats. Europe centrale et orientale Monde : Jordanie	Académique. Dimension régionale mise en avant.
Université Nationale de Défense de Finlande	Accueil d'étudiants – officiers étrangers	Variable	Scandinavie, <b>Pays Baltes</b> , Russie	Académique. Dimension régionale mise en avant.
Ecole Navale de Brest (France) <sup>157</sup>	« Erasmus – Columbus » entre académies de Marine	1 semestre	Italie : Livourne Etats-Unis : Anapolis	Académique. Echanges cependant entre écoles de la même composante

<sup>157</sup> Source : Séminaire Interarmées des Grandes Ecoles Militaires (SIGEM), Table ronde « Vers un Erasmus militaire », Paris, 13 mars 2008.



## II.1.4 Les échanges d'étudiants en full cursus :

Institution	Description de la coopération	Période et durée	Destinations / Provenances	Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents
Universités de la Bundeswehr (Allemagne)	Accueil de cadets internationaux	Cursus complet	Europe : Pologne (WAT Technical School and Humanities), Hongrie (Université de Défense) Monde : Thaïlande, Mongolie.	Pour les coopérations extra-européennes, la motivation est diplomatique : elles sont initiées par le ministère fédéral des affaires étrangères avec une « période d'essai » de 2 ans.
	Echange de deux étudiants (EFENA concernant la Marine)	Cursus complet (également la formation militaire)	Ecole Navale de Brest ( <b>France</b> ) et ESM Saint-Cyr (France).	Diplomatique : renforcement du lien (décision du Conseil Franco-Allemand de Sécurité)
Académie Militaire de Lituanie	Envoi de 2 étudiants	Cursus complet	Westpoint (Etats-Unis)	Lien transatlantique

## II.1.5 La prestation de formation pour le compte d'un pays tiers :

Institution	Description de la coopération	Période et durée	Destinations / Provenance	Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents
Ecole royale militaire (Belgique)	Formation des officiers Luxembourgeois (pour moitié des effectifs)	Cursus complet	Luxembourg	La formation est la même que celle délivrée aux futurs officiers Belges
	Master en balistique pour les élèves bachelier de la NLDA (Pays-Bas) à partir de 2008-2009	Master	<b>Pays-Bas</b>	Enseignement de matières hautement techniques à un niveau Master
	Formation des officiers de la garde nationale Tunisienne (gendarmerie)	Cursus complet	Tunisie	Coopération diplomatique (accords internationaux bilatéraux entre gouvernements)
	Formation d'officiers pour le compte de pays africains	Cursus complet	Bénin, Gabon, République Démocratique du Congo, Congo, Cameroun, Rwanda, Burundi, Niger	Coopération diplomatique (accords internationaux bilatéraux entre gouvernements). Lien historique.
Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ESCC (France)	Formation des officiers Luxembourgeois (pour moitié des effectifs)	Cursus complet	Luxembourg	La formation est la même que celle délivrée aux futurs officiers Français
	Formation d'officiers pour le compte de pays africains	Cursus complet	Notamment : Côte d'Ivoire, Sénégal	Coopération diplomatique (accords internationaux bilatéraux entre gouvernements). Lien historique.

## II.2 La participation à des forums d'écoles, académies et universités d'officiers :

Institution	Description de la coopération	Période et durée	Destinations	Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents
Ecole royale militaire (Belgique)	Membre de la « Conference of Superintendents of Naval Academies » (Marine)	Réunions de la Conférence biannuelles	17 membres invités : Belgique, Danemark, Espagne, États-unis, <b>Finlande</b> , <b>France</b> , Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, <b>Pays-Bas</b> , Pologne, <b>Portugal</b> , Turquie, <b>Allemagne</b> et Suède.	Discussion des politiques en matière d'enseignement des académies d'officiers de Marine autour de thèmes (ex : le Processus de Bologne, en 2001 à Bruxelles)
	Membre des « European Air Force Academies » EUAFA (Air)	Réunions annuelles : working groups (délégués des commandants) et conférence des commandants	19 membres invités : Autriche, <b>Belgique</b> , République Tchèque, Danemark, <b>Finlande</b> , <b>France</b> , <b>Allemagne</b> , Grèce Irlande, Italie, Norvège, Pologne, <b>Portugal</b> , Espagne, Suède, Suisse, <b>Pays-Bas</b> , Turquie, Royaume-Uni.	Discussion des politiques en matière d'enseignement des académies d'officiers de l'Air autour de thèmes (ex : le développement des échanges entre académies, en juin 2007). Organisation d'activités communes (sportives ou culturelles) sur une base bilatérale
Université Nationale de Défense de Finlande	Partnership for Peace Consortium of Defence Academies and Security Studies Institutes	Variable	Répartition en working groups thématique. Etats-Unis, Canada, Suisse, Bulgarie, <b>Roumanie</b> ,	Recherche scientifique et renforcement du lien stratégique entre l'OTAN et les pays tiers

	Initiée dans le cadre de l'OTAN		Croatie, Autriche...	
Université Nationale de Défense Roumanie	Partnership for Peace Consortium of Defence Academies and Security Studies Institutes Initiée dans le cadre de l'OTAN.	Variable	Répartition en working groups thématiques. Etats-Unis, Canada, Suisse, Bulgarie, <b>Finlande</b> , Croatie, Autriche...	Recherche scientifique et renforcement du lien stratégique entre l'OTAN et les pays tiers. L'Université Nationale de Défense de Roumanie héberge le centre d'étude sur la Mer Noire.

## II.3 La formation militaire

*Il est à noter que dans cette catégorie, seuls sont pris en compte les échanges substantiels. Ne seront pas mentionnées en effet les simples visites de forme « diplomatique », c'est-à-dire sous forme de délégation, dont le formalisme ne suffit pas à les prendre en compte comme des « échanges » à proprement parler. De plus, il faut replacer dans leur contexte l'ensemble des échanges mentionnés dans ce document par rapport à l'entièreté de la formation de base d'un officier national. Ainsi, l'absence des universités de la Bundeswehr dans les échanges ayant pour objet la formation militaire s'explique par la séparation quasi-absolue d'avec l'enseignement académique qui régit le modèle allemand de formation.*

<b>Institution</b>	<b>Description de la coopération</b>	<b>Période et durée</b>	<b>Destinations / Provenances</b>	<b>Objectifs pédagogiques ou caractères sous-jacents</b>
Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ESCC (France)	Entraînement dans le domaine militaire (parachutiste, commando...)	Variable	Europe : <b>Allemagne</b> , Royaume-Uni, Italie... Monde : Inde, Etats-Unis	Formation des officiers aux aspects multilatéraux de leurs missions
Académie Militaire de Lituanie	Entraînement dans le domaine militaire (coopération non structurée)	Variable	Europe : Suède, <b>Finlande</b> , Danemark, <b>France</b> Monde : Canada, Etats-Unis, Norvège	Formation des officiers selon deux dimensions essentielles: régionale et transatlantique.
	Envoi d'étudiants pour les études militaires (excepté le diplôme).	Variable	Europe : <b>Allemagne</b> (Marine), Norvège (Marine), Suède (Marine), Danemark (Marine) Monde : Etats-Unis (Westpoint + Air Force Academy + Naval Academy + Coast Guard Academy)	Renforcement des liens régionaux et transatlantiques mis en avant

Sources : *Entretiens et présentations dans les institutions comprises dans l'échantillon de l'étude comparative*

Allemagne : Service des Relations publiques de l'Université de la Bundeswehr, Munich

Belgique : Direction de l'Enseignement académique de l'Ecole royale militaire, DEAO

Finlande : Département de Pédagogie Militaire de l'Université Nationale de Défense de Finlande

France : Direction des Affaires Internationales des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC),

<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php?ID=1019012> (vérifié le 10/04/08)

Lituanie : Directeur Adjoint et Chef du Personnel de l'Académie Militaire de Lituanie ; Coordinateur Erasmus de l'Académie Militaire de Lituanie

Portugal : Commandement de l'Académie Militaire du Portugal ; Département des Etudes et de la Planification.

Roumanie : Université Nationale de Défense de Roumanie ; Collège National de Défense.

## *Annexe 4*

### *L'Ecole royale militaire et les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan : Pôle de recherche sur la « Sécurité européenne »*

La présentation suivante est une présentation délivrée par l'équipe de recherche à l'occasion des « Journées de la défense » belges qui se sont déroulées à Coxyde les 30 juin et 1 juillet 2007. Elle introduit les motivations d'une coopération franco-belge dans le cadre de la recherche scientifique et d'une intégration croissante des enjeux de sécurité à l'échelle supra nationale.



Ecoles de  
Saint-Cyr Coëtquidan

# L'ECOLE ROYALE MILITAIRE ET LES ECOLES DE SAINT-CYR COËTQUIDAN: POLE DE RECHERCHE SUR LA SECURITE EUROPEENNE



Rege duce, pro jure et honore

## DANS LE CADRE DE LA DEFENSE EUROPEENNE

Les relations privilégiées qu'entretiennent les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan et l'Ecole royale militaire sont, au-delà de la coopération entre écoles militaires, l'héritage des liens historiques entre la France et la Belgique qui ont permis le développement d'une **communauté d'idées**, malgré les différences entre leurs forces armées.

La France et la Belgique partagent une **vision commune et des attentes semblables** quant au développement d'une défense européenne, qui ont mené à des **initiatives politiques** dans la construction des instruments de sécurité commune lors de la Réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement d'Allemagne, de France, du Luxembourg et de Belgique sur la Défense européenne (Bruxelles 29 avril 2003), et plus récemment lors du Sommet de Berlin à l'occasion du cinquantenaire du Traité de Rome, le 25 mars 2007.



Source : Service audiovisuel de la Commission européenne, 2004.

## Une approche commune des formations

### • Une origine commune :

L'Ecole militaire a été fondée à Bruxelles en 1834, pour assurer la formation des officiers de l'artillerie et du génie sur le modèle de l'Ecole Polytechnique de Paris. A partir de 1849, les officiers de l'infanterie et de la cavalerie y ont été formés comme à Saint-Cyr.

### • Un niveau universitaire :

Les deux écoles ont développé leur **identité propre** sans s'éloigner de leur **logique commune** combinant la formation militaire et sportive et la formation académique.

L'Ecole royale militaire a été dotée d'une structure de l'Enseignement plus proche de l'Université moderne : **facultés** Polytechnique et des Sciences Sociales et Militaires.

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan ont développé des **filières** « Relations Internationales - Stratégie », « Management des Hommes et des Organisations » et « Sciences de l'Ingénieur » selon des critères universitaires.

Les structures des enseignements ont intégré le cadre du « **Processus de Bologne** » : les deux établissements délivrent des Masters aux sous-lieutenants qui ont réussi leur formation, la scolarité est semestrialisée, le système ECTS est d'application et l'internationalisation des cursus est la règle.

Depuis 2004 l'Ecole royale militaire **accueille** des « Saint-Cyriens » qui viennent à Bruxelles rédiger leur mémoire de Master dans le cadre de leur « semestre international ».

Les élèves de l'Ecole royale militaire peuvent également **partir** rédiger leur mémoire de Master dans les écoles militaires françaises.

## Les pôles de recherche d'excellence :

Les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan et l'Ecole royale militaire partagent la conviction que c'est la recherche qui permet de maintenir la qualité de l'enseignement, qui donne le goût de la curiosité et celui du courage intellectuel ainsi que la capacité à inventer. **Toutes ces qualités doivent être le propre d'un officier tout au long de sa formation, de sa vie et de son engagement.** Les deux écoles partagent la logique des « pôles d'excellence » tant en termes de méthodologie qu'en termes de contenu. Ils partent de l'individu et de son groupe, s'élèvent à la dimension européenne pour aboutir à la dimension mondiale, celle des opérations de rétablissement, maintien et reconstruction de la paix.

En second lieu, cette organisation de la recherche va du moral, l'éthique, pour passer ensuite au doctrinal et au stratégique, voire à l'institutionnel, pour atteindre enfin le degré de l'opérationnel qui est la finalité de la formation des jeunes officiers.

1. Pôle « **Ethique et déontologie** » : comment rendre l'emploi et la maîtrise de la force conformes aux valeurs des états démocratiques.
2. Pôle « **Sécurité européenne** » : entièrement partagé entre l'ERM et Saint-Cyr, il a pour ambition d'être un centre de rencontre européen et de contribuer au renforcement de l'identité européenne des écoles militaires participantes. Il s'articule autour de trois axes majeurs :
  - **Coopération de défense européenne** : de la prévention des conflits à l'utilisation de l'outil militaire dans les domaines historique, juridique, politique, managérial et sociologique.
  - **Coopération industrielle et technologique** : réalisation d'outils d'aide à la décision pour améliorer la sécurité.
  - **Intelligence économique et stratégique** : étudier le lien entre dépendance économique et sécurité pour une approche globale du monde contemporain.
3. Pôle « **Action globale et forces terrestres** » : aider tous les acteurs (forces armées, ONG, états, entreprises) engagés sur des théâtres de crise à améliorer les opérations de rétablissement et de maintien de la paix et de reconstruction post-conflit.

## Un dynamisme, des perspectives :

Le pôle « Sécurité européenne » est appelé à s'élargir progressivement à d'autres écoles et académies militaires des états-membres de l'Union Européenne et à des centres de recherches comme l'Institut d'Etudes Stratégiques de l'Union Européenne.

Les axes de recherche pourront évoluer en fonction de l'extension du réseau, en conformité avec les développements de la **Politique Européenne de Sécurité et de Défense**.

Vont être organisés : un **séminaire à Saint-Cyr en novembre 2007** sur le « **Management of defence organizations in a multilateral and international framework** », et un **colloque à Bruxelles en mars 2008** sur « **The European Union, new actor of crisis management and conflict resolution in the world ?** ».



POLITIQUE SCIENTIFIQUE FEDERALE





## *Annexe 5*

### **Modèles européens de formation des officiers**

Cet appendice, élaboré à partir des contacts que l'équipe de recherche a pu nouer dans le cadre de l'étude comparative avec des institutions en charge de la formation, est destiné à balayer l'organisation des cursus nationaux des officiers militaires jusqu'à la sortie du diplôme de Master. Il faut cependant noter que, pour suivre l'objectif de la recherche d'échanges au niveau Master, il nous a été nécessaire de dépasser le seul cadre de la formation initiale de l'officier. Le diplôme du second cycle d'études supérieures, en effet, n'est pas délivré dans ce cadre dans les systèmes lituanien, roumain et, dans une autre mesure, finlandais, mais dans la formation continuée de l'officier. Cette présentation est donc destinée à replacer la formation au niveau Master dans le contexte de la formation globale d'un officier militaire. D'autre part, dans la constitution de l'échantillon d'étude, seules les formations des officiers des armées de Terre et leurs institutions ont été retenues pour des raisons liées à l'organisation de la présente recherche et en accord avec l'institution demanderesse. Cette sélection présente néanmoins l'avantage de faciliter le travail de comparaison car les systèmes étudiés répondent à des objectifs similaires énoncés par des composantes similaires.

#### **Légende :**

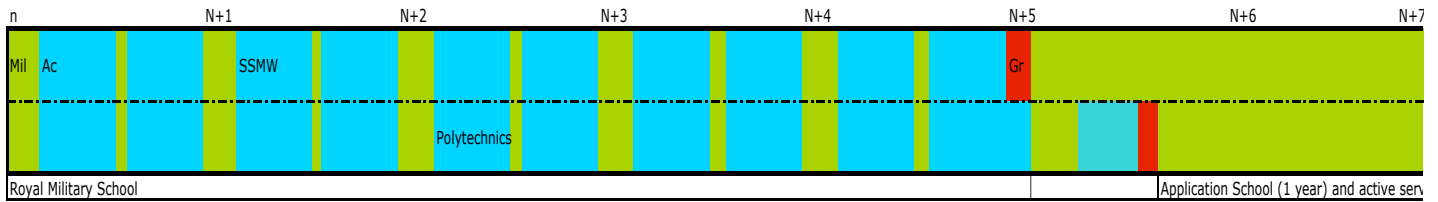
**Mil** Military training period

**Ac** Academic period

**Gr** Graduation exam

**TD** Particular time dedicated to thesis drafting (if applicable)

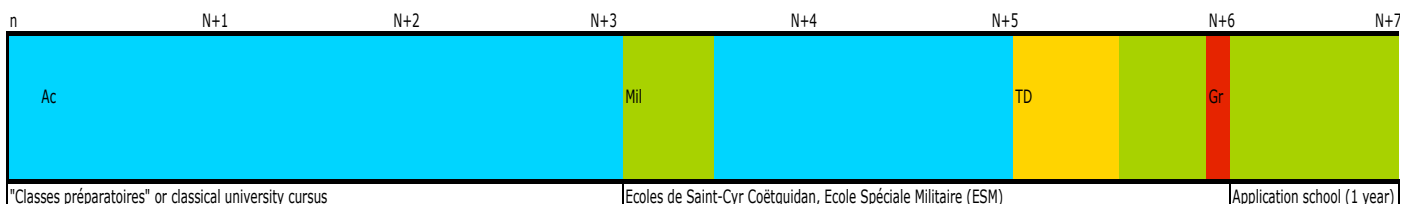
**Pr** Practice, Stage



Formation académique: Bachelor (3ans) + Master (2 ans et 2,5 pour polytechniciens) + possibilités de Doctorat + recherche  
 Formation militaire: intégrée dans le cursus. Les semestres académiques restent néanmoins entiers  
 Collaborations: Erasmus dans le domaine académique et recherche. L'ERM "libère" des semestres entièrement académiques  
 Remarques : N/A

Source: Direction de l'Enseignement Académique DEAO

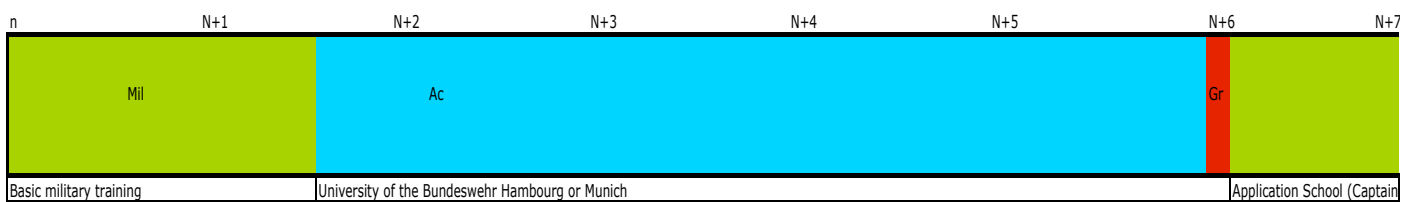
**France**



Formation académique: Master (3 ans) + développement de la recherche  
 Formation militaire: séparée des semestres académiques (début et fin de cursus)  
 Collaborations: pôles de recherche, collaborations dans le domaine militaire et "semestre international"  
 Remarques : les ESCC forment au Master mais certains étudiants, issus des classes préparatoires, n'ont pas le grade de bachelier.

Source : Direction des Affaires Internationales des ESCC, site web des ESCC : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/>

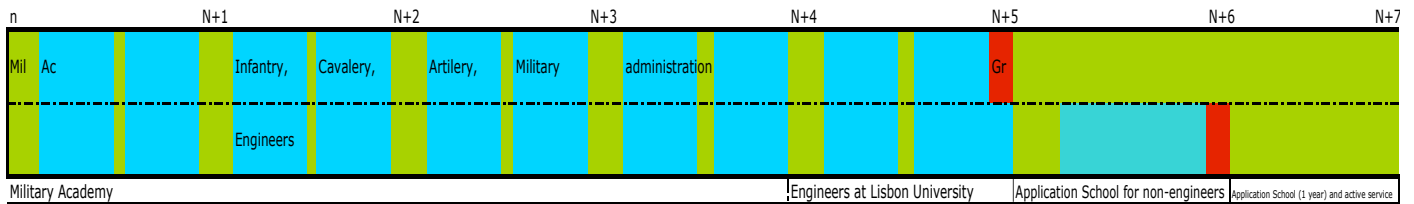
**Allemagne**



Formation académique: Bachelor (3 ans) + Master (1,5 ans) + possibilités de doctorat + développement de la recherche  
 Formation militaire: séparée géographiquement des semestres académiques (début de cursus)  
 Collaborations: Erasmus dans le domaine académique, recherche, coopérations extra-européennes. Accueil d'étudiants étrangers en "I"  
 Remarques: Les universités de la Bundeswehr ont un statut reconnu d'universités allemandes et sont ouvertes au

Source : Services des Relations Publiques de l'Université de la Bundeswehr de Munich(Briefing)

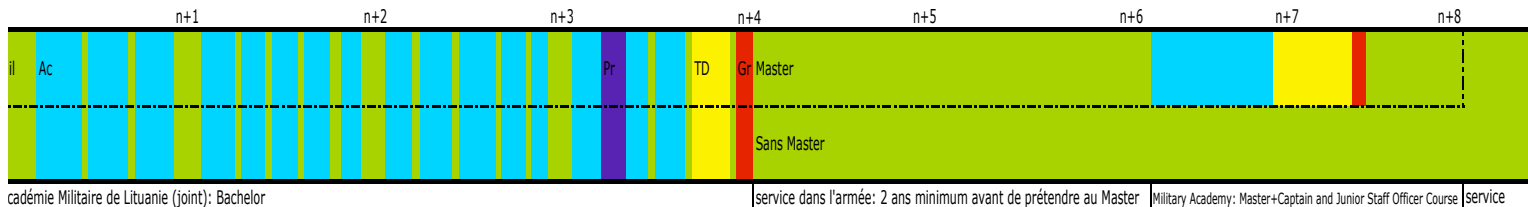
**Portugal**



Formation académique: Bachelor (3 ans) + Master (2 ans et 3 pour les ingénieurs)  
 Formation militaire: similaire au modèle de l'ERM  
 Collaborations: oui surtout dans le domaine militaire. Collaboration avec l'Université de Lisbonne pour les "sciences dures"  
 Remarques: Le modèle Portuguais de formation est très similaire à celui de l'ERM

Source : Département des Etudes et de la Planification de l'Académie Militaire du Portugal (Briefing)

**Lituanie**

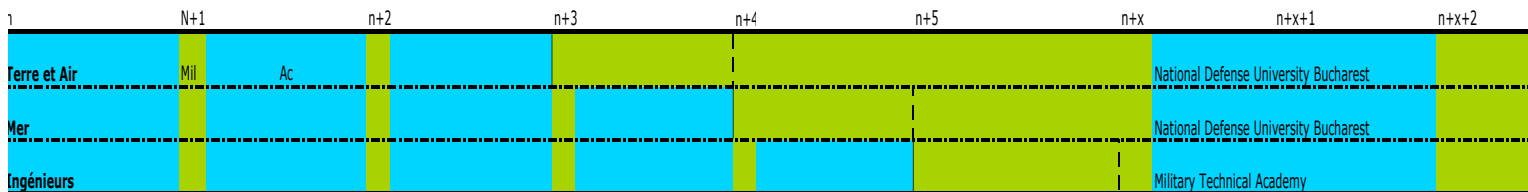


Académie Militaire de Lituanie (joint): Bachelor | service dans l'armée: 2 ans minimum avant de prétendre au Master | Military Academy: Master+Captain and Junior Staff Officer Course | Service

Formation académique: Bachelor (4ans) + possibilité Master (1,5 ans) + recherche (2 centres: Histoire et Stratégie)  
 Formation militaire: intégrée dans le cursus. Les semestres académiques restent néanmoins entiers  
 Collaborations: Erasmus et coopérations militaires nombreuses (basic et advanced courses) européennes et extra-européennes.  
 Remarques : le Master relève de la formation continuée.

Source : Directeur Adjoint et Chef de Personnel de l'Académie Militaire de Lituanie (Briefing), Calendrier des études pour l'année 2007-2008 (<http://www.lka.lt/index.php/en/112898/>)

**Roumanie**

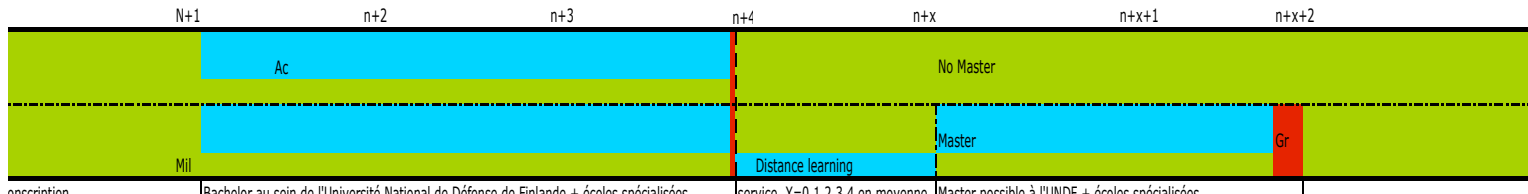


Bachelor dans les académies: Sibiu (Terre), Brasov (Air), Constanta (Mer), technique militaire Bucharest (ingénieurs). 9 mois en école d'application puis service actif | Master possible (même emplacement pour doctorats éventuels)

Formation académique: Bachelor (3, 4 ou 5 ans) + possibilité Master (2 ans) + possibilité doctorat. Le Master est conseillé (Lt-Col).  
 Formation militaire: résiduelle dans le cursus et le Master fait partie de la formation continuée. Les semestres académiques restent néanmoins entiers  
 Collaborations: coopérations militaires non structurées nombreuses de la NDU mais pas de coopération structurée type Erasmus pour l'académique.  
 Remarques : le Master relève de la formation continuée.

Source : Université Nationale de Défense de Roumanie (Briefing)

**Finlande**



Description | Bachelor au sein de l'Université National de Défense de Finlande + écoles spécialisées | service. X=0,1,2,3,4 en moyenne | Master possible à l'UNDF + écoles spécialisées

Formation académique: Bachelor depuis 2006 (3 ans) + possibilité Master en 2009 (2 ans) + possibilité doctorat.  
 Formation militaire: L'UNDF et les 13 écoles spécialisées assument les formations théorique et pratique comme un tout inséparable.  
 Collaborations: coopérations militaires non structurées de l'UNDF mais pas de coopération structurée type Erasmus pour l'académique. Coopérations ponctuelles.  
 Remarques : le Master relève tout de même de la formation de base car il peut être effectué dès l'obtention du Bachelor. Pas d'école d'application. La préparation à la rédaction des TFE est intégrée à l'enseignement académique.

Source : Université Nationale de Défense de Finlande, Département de Pédagogie Militaire (Briefing)

## Annexe 6

### Organisations des formations au Master dans les systèmes européens étudiés

Cette présentation est destinée à synthétiser les informations délivrées par les institutions de formation d'officiers militaires concernant l'organisation des Masters en leur sein. Certains ne seront effectivement proposés qu'à l'horizon 2009-2010.

Il s'agit de zoomer sur ce volet de la formation qui est logiquement plus propice à la constitution de programmes d'échanges avec des institutions partenaires. La présentation en forme de calendrier permet de visualiser les points communs et les freins potentiels aux échanges. Les points que nous pourrions considérer comme importants pour la mise en place d'une « culture PESD » dans l'enseignement des institutions responsables sont étudiés en note d'accompagnement.

#### Légende :

- Ac Academic teachings period (semester or trimester)
- Mil Military training period
- TD Period dedicated to Master thesis drafting (if applicable)
- Gr Thesis defense and graduation
- Ex Academic examination period
- Va Vacation period

Active service periods not including Master education military training

#### Belgique : Ecole royale militaire

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma SSMW	Mil	Va	Ac	Ac	Ac	Ac	Ex	Mil	Ac	Va	Ac	Ex
2 Ma SSMW	Mil	Va	TD	TD	TD	TD	Ex	Mil	TD	TD	TD	Gr
1 Ma POL	Mil	Va	Ac	Ac	Ac	Ac	Ex	Mil	Ac	Va	Ac	Ex
2 Ma Pol	Mil	Va	TD	TD	TD	TD	Ex	Mil	TD	TD	TD	Gr
2 bis Ma Pol	Mil	Va	TD	TD	Gr							

Les Masters: Polytechnique "Mécanique", "Communications", "Construction", "Systèmes d'armes"; SSMW "Management des systèmes d'armes", "Défense et sciences politiques"  
Matières européennes: "Sécurité européenne" obligatoire pour tous les Masters. Cours génériques: "histoire", "relations internationales", "opérations militaires".  
Cours en anglais: Cf Premier rapport de recherche

Source : Calendrier des études à l'ERM pour l'année 2007-2008 (annexe 1), Direction de l'Enseignement académique DEAO

**France : Ecole Spéciale Militaire Saint-Cyr**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	
1 Ma			Mil					Ac					
2 Ma	Va							Ex					
3 Ma			TD										
3 Ma (fin)	Gr												

Les Masters: "Sciences de l'ingénieur", "Relations internationales et Stratégie", "Management des hommes et des organisations"

Matières européennes: "Contexte international contemporain", droit international, histoire, une UE "Sécurité européenne", une spécialisation possible "Europe"

Cours en anglais: Enseignement de l'anglais, "civilisation américaine", "anglais des relations internationales", "operations other than war", "visiting scholar's courses"

Source : Année académique 2007-2008, Direction des Affaires Internationales des ESCC (Briefing) et programme (site web des ESCC) : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php?ID=1016750>

**Allemagne : Université de la Bundeswehr de Munich**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	
1 Ma							Va	Ac					
2 Ma									TD				
3 Ma			Gr										

Les Masters: Commencement en 2010. "civil engineering and environmental studies", "Electrical engineering and information technology", "Computer Science", "Information management"

"Aerospace engineering", "Political sciences and social sciences", "economics and organizational sciences", "Computer-aided engineering" (Master in English at College of applied sciences)

Matières européennes: économie européenne, culture européenne, droit européen, institutions européennes, "Europe on crisis, assimilation to the future", "understandings of cultures"

Cours en anglais: 2% du total des cours proposés (ingénierie, sciences politiques, sociales notamment). Possibilité de rédiger le TFE en anglais.

Source : Projet de calendrier 2009-2010, Services des Relations Publiques de l'Université de la Bundeswehr de Munich (Briefing)

**Portugal : Académie Militaire du Portugal**

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	
1 Ma SM	Mil	Va	Ac					Ex					
2 Ma SM										Gr			
1 Ma Ing+transm													
2 Ma Ing+transm													
3 Ma Ing+transm													

Les Masters: "Ingénierie militaire" (4 options), "Infanterie", "Cavalerie", "Artillerie", "Administration Militaire". Commencement en 2008.

Matières européennes: droit européen, théorie des relations internationales, sociologie

Cours en anglais: Intervenant extérieurs ponctuels. Volonté politique présente pour leurs développements (selon les capacités des personnels enseignants).

Source : Departement des Etudes et de la Planification (Briefing), programme pour l'année 2007-2008 : <http://www.academiamilitar.pt/gca/index.php?pai=166>

### Roumanie : Université Nationale de Défense de Roumanie

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma Army officers				Ac			Va	TD				
2 Ma Army officers	Ex	Gr										
1 Ma Navy officers												
2 Ma Navy officers												
1 Ma SND												
2 Ma SND												
2 Ma SND (bis)												
1 Ma PM												
2 Ma PM												
1 Ma PR												
1 Ma PR												

Les Masters (Université Nationale de Défense): "Army officers", "Navy officers", "Défense nationale et sécurité" (SND), "Management de projet" (PM), "Relations publiques" (PR)

Les périodes de vacances incluent également les temps laissés pour les "études individuelles".

Matières européennes: "NATO senior executive master course", "Law of armed conflicts and international relationships", "Crises and multinational operations management".

Cours en anglais: La formation continuée demande une compréhension poussée de l'anglais. Le développement de cours en anglais est probable.

Source : Calendrier des Masters pour l'année 2007-2008, Section du Management Educatif de l'Université Nationale de Défense de Roumanie

### Lituanie : Académie Militaire de Lituanie

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma	Mil			Ac			Va	Ex				
2 Ma							Gr					

Les Masters: "Management du personnel", "Diplomatie militaire"

Matières européennes: droit international, études de l'Europe occidentale, centrale, de l'Union européenne, "Nato and European security", "Euro-Atlantic integration"

Cours en anglais: Aucun enseigné entièrement en anglais. Intervenants extérieurs. Quelques cours, de l'initiative des enseignants, sont donnés pour partie en anglais

Source : Calendrier des études pour l'année 2007-2008 : <http://www.lka.lt/index.php/en/112898/>

Contenu des programmes pour l'année 2007-2008 : <http://www.lka.lt/index.php/en/112792/>

### Finlande : Université Nationale de Défense de Finlande

	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN
1 Ma	Distance learning			Ac								
2 Ma	Mil			TD			Va					
2 Ma (bis)												

Les Masters: Commencement en 2009 (l'organisation des cursus change). Un seul titre générique "Military Studies": 2 sujets dont un majeur parmi "Art of war", "leadership and management", "Military pedagogy" et "Technology" (les majeures sont celles choisies pour le Bachelor).

Matières européennes: Le Master en "pédagogie militaire" inclura un cours sur l'étude des cultures et un cours de "comparative educational research".

Cours en anglais: Actuellement en transition. Des cours dans les futurs masters seront donnés en anglais.

Source : Projet de calendrier 2008-2009, Département de Pédagogie Militaire, Université Nationale de Défense de Finlande (Briefing)

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- **Alex Alber**, *La formation initiale des officiers : Une comparaison européenne*, thèse de doctorat de l'université de Saint – Quentin – en – Yvelines, 27 novembre 2007.
- **André Dumoulin, Philippe Manigart, Wally Struys**, *La Belgique et la Politique Européenne de Sécurité et de Défense : une approche politique, sociologique et économique*, Bruxelles, Bruylant, 2003.
- **André Dumoulin, Raphaël Mathieu, Gordon Sarlet**, *La politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD) : De l'opérateur à l'identitaire*, Bruxelles Bruylant, 2003.
- **André Dumoulin** (contribution Francis Gevers), *L'Union de l'Europe Occidentale : la déstructuration (1998-2006)*, Bruxelles, Bruylant 2005.
- **Bernard Boëne, Saïd Haddad et Thierry Nogues**, *A missions nouvelles des forces armées, formation nouvelles des officiers des armes ?*, Les Documents du C2SD, n°46, octobre 2001.
- **Franck Petiteville**, *La politique internationale de l'Union européenne*, Les presses de Sciences Po, 2006.
- **Giuseppe Caforio** (ed.), *The European officer : A comparative view on selection and education*, European Research Group on Military and Society, Edizioni ETS, 2000.
- **Harry Kirkels, Wim Klinkert, René Moelker** (eds.), *Officer Education : The road to Athens !*, NL Arms, Netherlands Annual Review of Military Studies, 2003.
- **Niagalé Bagayoko-Penone**, *Les officiers français et la construction européenne : l'eupéanisation du point de vue des acteurs de la défense*, Les Documents du C2SD, n°77.
- **Sonia Lucarelli and Ian Manners** (Eds), *Values and Principles in European Union's Foreign Policy*, Routledge, 2006.
- **Sylvain Dufeu**, *Valeurs et constitutions européennes, Une identité politique entre deux mythes : universalisme et frontière*, Questions contemporaines, L'Harmattan, 2005.

### Articles scientifiques

- **André Dumoulin**, « Valeurs et politique européenne de défense », *Défense et Sécurité Internationale*, n°30, octobre 2007.
- **André Dumoulin**, « Le zéro-mort, le moindre mort : vers une assimilation européenne ? », *Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne*, N° 469, juin 2003.
- **Antonio Missiroli** (ed.), « Bigger EU, wider CFSP, stronger ESDP ? The view from Central Europe », *Occasional Papers of the European Union Institute for Security Studies*, n°34, avril 2002.
- « European Defense Restructuring : military and public view », *COST Action A 10, Social Sciences*, 2001.
- **Oliver Bracht, Constanze Engel, Kerstin Janson, Albert Over, Harald Schomburg and Ulrich Teichler**, « *The Professional Value of ERASMUS* »

*Mobility* », International Center for Higher Education Research (INCHER-Kassel), Université de Kassel, Kassel, Allemagne.

- **Philippe Manigart**, « l'Opinion publique et la défense de l'Europe », communication préparée pour le symposium *Opinion publique et défense de l'Europe : convergence ou divergence ?* des 3 et 4 avril 2001.

### **Textes législatifs et politiques**

#### **Belgique :**

- Arrêté ministériel du 21 mars 2007 « fixant les matières qui peuvent être enseignées en anglais à l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 8 mai 2007.
- Loi du 25 novembre 2004, « Loi modifiant la Loi du 11 septembre 1933 sur la protection des titres d'enseignement supérieur en ce qui concerne les grades académiques conférés par l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 12 décembre 2004.
- Loi du 1<sup>er</sup> août 2006, « Loi modifiant certaines dispositions diverses relatives à l'Ecole royale militaire », *Moniteur Belge*, 28 août 2006.

#### **Union de l'Europe Occidentale (UEO) :**

- Assemblée de l'UEO, *Recommandation n°724*, « Le développement d'une culture de sécurité et de défense dans le cadre de la PESD », document A/1816, 3 juin 2003, rapporteur : Mme Katseli.
- Assemblée de l'UEO, *Recommandation n°741* « sur l'Europe de la défense : unir et renforcer les capacités nationales et européennes », 3 décembre 2003.
- Conseil des ministres de l'UEO, *Déclaration de Petersberg du conseil des ministres de l'Union de l'Europe Occidentale* (UEO), Bonn, 19 juin 1992.

#### **Union Européenne :**

- Agence Européenne de Défense, « Long Term Vision », 2006.
- Commission européenne « *Erasmus : Histoires de réussite – L'Europe ouvre des possibilités* », Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007.
- Conseil Européen, *Une Europe sûre dans un monde meilleur, Stratégie Européenne de sécurité*, document proposé par Javier Solana et adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil Européen à Bruxelles, le 12 décembre 2003. Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, décembre 2003.
- Conseil de l'Union Européenne, *Action Commune 2005/575/PESC*, 18 juillet 2005
- Conseil Européen d'Helsinki 10 et 11 décembre 1999, *Conclusions de la Présidence*.
- *Eurobarometer 66*, « Public opinion in the European Union » (Septembre-Octobre 2006), Septembre 2007.
- Javier Solana, *Résumé de l'intervention de M. Javier Solana, Haut – Représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne, à l'occasion de l'attribution du brevet Honoris Causa et de l'inauguration de l'année académique de l'Ecole royale militaire et de l'Institut Royal Supérieur de Défense*, Bruxelles 6 octobre 2004 .
- Parlement Européen, *Rapport annuel du Parlement au conseil européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC, y compris leurs implications financières*, doc10314/06, 8 juin 2006.



### **France et Allemagne :**

- Assemblée Nationale, Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, « Rapport d'information de l'Assemblée Nationale française sur la formation des cadres dans les écoles militaires », présenté par M. Jérôme Rivière, 26 mars 2003.
- Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, Déclaration du Conseil franco-allemand de sécurité et de défense, 12 octobre 2006.

### **Conseil de l'Europe :**

- ENQA (European Association for Quality assurance in Higher Education), « Report to the London conference of ministers on a European Register of Quality Assurance Agencies », *occasional paper* n°13, 2007.
- Ministres de l'éducation, *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*, février 2005.

### **Textes non publiés**

- Projet de Thèse du Colonel Administrateur Militaire Jean Marsia.

### **Liens internet de référence**

- Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne : <http://www.iss-eu.org/> (vérifié le 10/04/08).
- Agence Européenne de Défense : <http://www.eda.europa.eu/> (vérifié le 10/04/08).
- Sites internet des académies responsables à titre principal de la formation des officiers militaires dans les Etats-membres de l'Union Européenne.
- IHEDN (France) : <http://www.ihedn.fr/> (vérifié le 10/04/08).
- European Air Force Academies (EUAFAs) : <http://www.euafa.dk/> (vérifié le 10/04/08).
- Ecole Royale Militaire : <http://www.rma.ac.be/rmadotnet/> (vérifié le 10/04/08).
- Baltic Defense College : <http://www.bdcoll.ee/index.php> (vérifié le 10/04/08).
- Erasmus-Socrates (vérifiés le 10/04/08) :  
[http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index\\_fr.html#2](http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/erasmus/index_fr.html#2) et  
[http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/what\\_fr.html](http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/erasmus/what_fr.html) .
- Processus de Bologne : <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/pcao/>  
et [www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf](http://www.dfes.gov.uk/londonbologna/uploads/documents/6909-BolognaProcessST.pdf)  
et <http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/secretariat/> (vérifiés le 10/04/08).
- Collège Européen de Sécurité et de Défense (vérifié le 10/04/08) :  
<http://www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=1382&lang=fr&mode=g>